

# ESSAI

SUR

## L'HISTOIRE DE CARLEPONT

---

### AVANT-PROPOS

---

L'essai que nous publions était presque terminé lorsqu'éclata la guerre. Mais il nous restait encore quelques recherches à faire dans les archives de la commune. Ces documents anciens et précieux ont été détruits, ce qui nous oblige à nous contenter d'un travail sur certains points incomplet.

Nous n'avons rien modifié à notre plan primitif, conçu et exécuté pendant une paix heureuse, et nous avons même maintenu, par culte du souvenir, quelques mots que les événements récents ont cruellement démentis.

Ainsi, dans quelques dizaines d'années, si un chercheur friand d'histoire exhume notre opuscule et s'intéresse à Carlepont reconstitué, rebâti, repeuplé et reboisé, il pourra le reconnaître tel, ou à peu près, que nous l'avons aimé et qu'il était avant cette sinistre folie.

---

### PRÉAMBULE

---

Déférant à l'invitation adressée aux instituteurs par M. Gaston Doumergue, Ministre de l'Instruction Publique, dans sa circulaire du 25 février 1911, nous avons tenté de retracer l'histoire de notre commune, de faire revivre quelques pages de son existence dans le passé.

Nos recherches n'ont malheureusement pas toujours abouti au gré de nos désirs et notre moisson est sans doute bien incomplète.

Dans les villes, se trouvent des archives et des bibliothèques dont les conservateurs successifs se sont attachés à collectionner les documents relatifs à l'histoire de leur cité. La moindre sous-préfecture possède une Société historique, dont les membres consacrent leurs loisirs à l'étude du passé de leur résidence et, grâce à un travail patient, sincère et d'autant plus consciencieux qu'il est désintéressé, constituent des musées d'histoire dans lesquels le chercheur qui vient après eux peut puiser à pleines mains pour écrire une œuvre d'ensemble ou mettre un détail en lumière. Ils recherchent et compulsent les auteurs locaux qui ont écrit la vie successive de leurs ancêtres ou les gestes actuels de leurs contemporains et qui, pour n'avoir pas toujours des vues très générales et des déductions philosophiques, n'en donnent pas moins des physionomies et tracent des silhouettes que leurs successeurs peuvent étudier.

Parfois aussi, dans les œuvres d'un poète qui aligna des rimes en l'honneur de sa contrée et de ses contemporains, ils peuvent trouver quelques vers qui peignent au vif les mœurs du temps.

Dans les villages, les archives sont plus pauvres, quand elles existent, et souvent faute d'événements qui méritent d'occuper la mémoire des hommes, ou de ces ruines ou monuments dont les pierres éloquentes disent tant de souvenirs. Et puis, de longues périodes peuvent s'écouler sans qu'il se trouve dans la population un habitant suffisamment avisé, curieux ou instruit, pour noter, classer et léguer aux générations suivantes les faits et documents de quelque importance de la vie communale. Il ne s'est pas rencontré chez nous de « bourgeois » pour écrire « le livre de raison » de son époque, ou du moins nous n'avons pu découvrir nulle œuvre de ce genre.

C'est que, parfois aussi, trop souvent, hélas ! des documents uniques et de la plus haute valeur tombent entre les mains d'ignorants qui les détruisent sans savoir ce qu'ils font. N'avons-nous pas appris, par les récits de reporters envoyés par les grands journaux suivre la guerre des Balkans, que les moines de l'Épire et de l'Albanie allumaient le feu avec des manuscrits des tragiques grecs pieusement copiés par leurs prédécesseurs aux XII<sup>e</sup> et

xiii<sup>e</sup> siècles ? Et, sur cent treize tragédies que composa Sophocle, il nous en reste sept.

Oui ! les événements s'écoulaient comme l'eau des rivières.

On en parle quelques jours, puis le souvenir s'éteint sans que personne ait songé à le fixer, car l'homme était dans les siècles révolus ce qu'il est encore et sera toujours, et, pour citer une phrase de Jaurès : « le souvenir s'efface sous la chute des jours comme un sentier s'efface à l'automne sous la chute des feuilles mortes ».

Et les érudits, les lettrés ne fréquentent nos bourgs et hameaux que pour y goûter le repos, le calme, le silence. Notre vie étroite et médiocre ne saurait les intéresser : il leur faut la ville où ils trouvent des éléments à leur activité et aussi l'occasion de mettre en valeur le résultat de leurs travaux, où ils recueillent la récompense légitime de leur labeur.

Ou si les écrivains en vacances veulent bien observer les campagnards, c'est presque toujours pour en tirer matière à raillerie. Certes ! les paysans sont souvent critiquables — ce sont des hommes. Ils bornent leur horizon à la limite de leur terroir ; l'absence de culture générale de la plupart d'entre eux ne leur permet de concevoir que leur intérêt égoïste et immédiat ; mais c'est précisément cette crainte de tout ce qui vient du dehors, cette peur de l'inconnu, cette méfiance renfermée qui assurent la pérennité du caractère, maintiennent les différences de races et conservent l'esprit de terroir ; de sorte qu'au lieu d'une banalité unifiée et générale, du moule unique que réaliserait une pénétration réciproque trop développée, nous avons encore le plaisir, en parcourant les villages, de goûter la saveur diverse des originalités.

L'indifférence vis-à-vis du passé, que nous déplorions plus haut, semble toutefois vouloir prendre fin et le présent ouvrage, provoqué par une heureuse initiative, en est une des mille et mille preuves. Il s'ajoutera aux écrits de nos confrères qui, rappelant aux populations au milieu desquelles ils vivent, aux enfants confiés à leurs soins dévoués et à leurs parents, l'histoire de leur petite patrie, leur feront mieux aimer la grande

Nous devons des remerciements aux personnes qui nous ont aidés dans la poursuite de notre but et ont bien voulu mettre à notre disposition les renseignements de toute nature susceptibles de nous servir. Mais il est loisible à celles que touchera cet opus-

cule et qui détiendraient par devers elles des indications ou des documents relatifs à notre sujet de nous les communiquer : nous serons heureux d'en faire état pour une édition moins restreinte et d'assurer nos collaborateurs de notre entière reconnaissance.

Nous avons peut-être, dans ces quelques pages, donné à Carlepont un peu plus d'importance que n'en comportait l'objet de notre étude : chacun nous excusera en faveur de l'amour que lui-même porte à son berceau.

---

## MONOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE

---

### Géographie physique

I. — SITUATION ET LIMITES. — Carlepont, Charlepont, Callepont en 1357 (Carolipons), est situé à la limite nord du canton de Ribécourt, dont il fait partie, entre les territoires de Chiry-Ourscamp, Bailly, à l'ouest, Tracy-le-Val, Moulin-sous-Touvent (du canton d'Attichy), au sud. — Nampeel (du canton d'Attichy) et Caisnes (du canton de Noyon), à l'est. — Pontoise et Sempigny (du canton de Noyon), au nord; à 10 kilomètres de Ribécourt, 20 de Compiègne, 9 de Noyon.

Son territoire occupe une place importante de la région située à l'est de l'Oise.

II. — ETENDUE. — C'est la commune la plus étendue du canton de Ribécourt. Elle s'étend sur 1.953 hectares 89.85, dont 500 environ de terres labourables et 1.083 de bois et forêts.

III. — GÉOLOGIE. — La commune de Carlepont appartient aux terrains tertiaires. Comme dans tout le canton, cette formation s'y trouve divisée en deux étages : l'un, inférieur, sablonneux; le deuxième, calcaire, et supérieur (calcaire grossier).

L'étage sablonneux forme, sur la rive gauche de l'Oise, la terrasse qui porte Carlepont; il se trouve en partie couvert par des terrains de transport. Le sable contient une grande quantité de concrétions calcaires à formes tuberculeuses bizarres qui affectent, à mesure qu'on s'élève, un arrangement tel, qu'elles arrivent à constituer de véritables bancs d'une roche silico-calcaire. Ce sable renferme aussi des filets d'argile qui, en retenant les eaux, leur donnent un niveau.

L'étage supérieur, calcaire, présente, sur les hauteurs de la commune, plusieurs bancs tendres, remplis de moules de cérithes géantes. On en a longtemps tiré une pierre à bâtir médiocre, poreuse, retenant trop l'humidité et se désagréant vite.

La partie supérieure de ces bancs empâte des quantités prodigieuses de nummulites, connus à Carlepont sous le nom de « liards ».

Les couches tertiaires sont partiellement recouvertes de terrains de transport, quaternaires, sablonneux, peu profonds, qui recèlent des lits d'argile. Sur cette rive de l'Oise, le bord du terrain sédimentaire est marqué par un amas de galets mêlés surtout d'une multitude de coquilles brisées. La partie basse de la forêt de Carlepont, du bois Leblond, montre à jour ces cailloux roulés et ces coquilles; c'est ce qu'on appelle à Carlepont, de la « grève » (carrières de Lescloye).

IV. — RELIEF DU SOL. — Le territoire de Carlepont consiste, au point de vue orographique, en une plaine inclinée qui appartient tout entière à la vallée de l'Oise, bornée à l'ouest par la colline de Chiry, distante de celle de Carlepont de 8 kilomètres. Son niveau s'élève peu à peu en s'éloignant de la rivière. (48<sup>m</sup> à la limite de Bailly, 55<sup>m</sup> pour le village, 137<sup>m</sup> au faite du bois de la Montagne). Elle est bornée par les coteaux du Four à Verre, vers le sud, continués par ceux de Tracy-le-Val.

L'aspect de la commune de Carlepont donne une idée de la beauté si appréciée de la vallée de l'Oise. Toute une ceinture de bois l'entoure. Les sites y sont remarquables par leurs accidents gracieux et pittoresques (côte de la route de Vic-sur-Aisne; route de Noyon, route de Bailly, parc du château). Plusieurs points de vue embrassent une étendue de plusieurs lieues (de la place de la République vers la colline de Chiry; du château d'où l'on découvre Noyon au-dessus des bois, etc...).

V. — HYDROGRAPHIE. — a) *Cours d'eau.* — Le territoire

de Carlepont est traversé par deux ruisseaux, affluents de l'Oise, d'une importance minime : la Dordonne et le rû du Moulin.

1° *La Dordonne*. — C'est le premier affluent de l'Oise, à gauche; elle a sa source à la mare Saint-Hubert, près du bois de la Montagne; elle parcourt les prés de Carlepont; où on la nomme *rû du Vivier-Lemoine*, vient à la Bellourde, où elle reçoit une branche, le *rû de Saint-Eloy*, ou *rû des Arches*; elle prend ensuite son cours sur la lisière de la forêt, passe au nord de Lescloye, traverse le bois et l'ancienne abbaye d'Ourscamp, pour se réunir à la rivière en aval du grand pont de ce village.

Le *rû des Arches* est un canal artificiel; il a été creusé par l'évêque de Noyon qui s'était arrogé le droit de détourner un tiers des eaux du rû du Moulin, pour alimenter les étangs de son château. Ce fossé commence au Moulin de Carlepont, lieu dit le Champ du Merlier; il arrose les jardins des propriétés sises le long de la Grand'Rue, côté ouest, traverse cette voie par un aqueduc, passant dans les caves des maisons, pour arriver au canal du parc; il donne son eau à l'étang du parc et ce n'est que le trop-plein de cette pièce d'eau qui va à la Dordonne, lieu dit la Bellourde.

2° *Le rû du Moulin ou rû de Carlepont*. — Il sort de l'étang du Four à Verre, coule au midi de Carlepont, et descend aux étangs de Bailly, après lesquels il se réunit à l'Oise. Son nom vient de ce qu'il actionnait le moulin. Il reçoit le *rû du Danjot*.

Le *rû du Danjot ou rû du Mont-Pluquet* prend naissance au pied de la montagne des Rosettes, lieu dit les anciens étangs de Tracy, au-dessus de Tracy-le-Val. Il se réunit au rû du Moulin, au-dessous de la Quénoterie et a lui-même une branche nommée Plat-Rû, venant de Bernanval, hameau de Tracy-le-Mont.

b) *Sources*. — Deux sources de faible débit : la *Fontaine Roux*, à l'est, et la *Fontaine Pierre*, dans les aunaies du Four à Verre, ont été déterminées par la présence des bancs d'argile.

c) *Etangs*. — La commune n'a jamais eu d'étangs naturels. Les étangs du Champ du Merlier, assez étendus autrefois, furent creusés pour assurer l'approvisionnement en poissons de l'abbaye d'Ourscamp. Abandonnés, ils sont à sec, traversés seulement par le mince filet du rû du Moulin.

VI. — CLIMAT. — La température de la commune est douce et humide. Les pluies coïncident d'une façon presque absolue avec le vent du sud ou « du bas » ; elles viennent toujours de la direction de Tracy-le-Val.

La grêle y est assez rare ; depuis près de cent ans, on ne cite guère que deux chutes de grêle désastreuses : celle du 6 juillet 1826 et celle du 9 juin 1910.

*Epidémies*. — Le climat, somme toute, est sain. Le voisinage des bois, l'éloignement de toute agglomération considérable, la largeur de la vallée, contribuent à la salubrité du pays. Les épidémies sont peu fréquentes.

Les plus célèbres furent celles du choléra, de 1832 et de 1849. La première, entrée le 10 mai dans le canton, n'atteignit Carlepont que pendant sa période de décroissance. Elle y fut cependant plus meurtrière que dans les autres communes ; 213 personnes furent atteintes, 46 en moururent. Celle de 1849 fut autrement terrible ; 115 personnes périrent.

VII. — FLORE. — La végétation forestière occupe plus de la moitié de la superficie de la commune. Les espèces dominantes sont : le chêne, le charme, le hêtre, le frêne, le bouleau.

La forêt domaniale de Carlepont, le bois de la Montagne, le bois du Frémont, le parc du château, sont les quatre plus grandes étendues boisées. La première occupe 677 hectares ; elle appartenait jadis à l'évêché et au chapitre de Noyon. Le bois de la Montagne est propriété communale. Comme la forêt, il est exploité par coupes annuelles déterminées et vendues par l'administration forestière.

VIII. — FAUNE. — Ces bois renferment des sangliers, des cerfs, des chevreuils. Le loup en a complètement disparu depuis 1850 environ. Le renard et le blaireau y sont communs, ainsi que la fouine, les mulots et campagnols. Partout vivent la salamandre, la couleuvre, l'orvet, la vipère, le lézard gris.

### Géographie économique

La commune de Carlepont est plus industrielle qu'agricole ; sa situation économique, autrefois remarquable, est aujourd'hui fort peu brillante.

I. — AGRICULTURE. — a) *Considérations générales.* — La commune n'offre guère de ressources à ses habitants au point de vue agricole. Les causes en sont nombreuses, mais se ramènent aux suivantes :

1° Nature trop sablonneuse, trop calcaire du territoire vers l'est ; trop humide vers l'ouest, circonstances qui ont, par contre, favorisé le développement des bois. Médiocrité notoire des terres ;

2° Proximité étroite des bois, manque de développement des terres labourables (le quart seulement de l'étendue totale) ;

3° Dégâts du gibier des bois et forêts ;

4° Régime du morcellement des terres ; absence remarquable de grande culture ;

5° Possession d'une assez grande quantité de parcelles par des propriétaires étrangers à la commune et réfractaires à tout échange de parcelles (groupement difficile) ;

6° Manque de voies de communication et de moyens de transport ;

7° Exode vers la ville et pénurie constante d'ouvriers agricoles ;

8° Mauvais état des fossés forestiers et peu d'empressement de l'administration forestière à assurer l'écoulement des eaux par des curages réguliers.

b) *Principales cultures.* — L'avoine, le blé et le seigle,

après les prés naturels, puis, par ordre d'importance, la betterave, la pomme de terre, la luzerne et le trèfle, les plants de pépinières, les haricots, constituent les principales cultures. Le blé donne un rendement moyen de 18 hectolitres. Enfin, les pommiers fournissent 700 quintaux de pommes, produisant, année commune, 250 pièces de bon cidre (crû des Rosettes).

Longtemps, le chanvre et le lin ont fait la fortune du pays, mais la concurrence des chanvres étrangers, puis l'apparition des câbles métalliques ont ruiné ces cultures.

c) *Exploitations principales.* — Deux exploitations seules méritent d'être citées : celle de la ferme du Four à Verre, celle de la Bellourde.

II. — INDUSTRIE. — 1° *Considérations générales.* — Le manque de ressources agricoles a, de tout temps, poussé les Carolipontois vers l'industrie. Carlepont était autrefois cité comme la commune la plus industrielle du canton. Malheureusement, l'absence de voies de communication, de chemin de fer, de canaux, a déterminé la fermeture des établissements industriels qui faisaient la richesse de la population. Aujourd'hui, le village s'est dépeuplé, l'industrie y est des moins actives.

2° *Ancienne activité industrielle.* — a) *Industrie extractive.* — Les bancs du calcaire grossier offrent une pierre tendre, assez médiocre, retenant l'humidité. Cependant, plusieurs carrières étaient, autrefois, en pleine prospérité, surtout au Four à Verre. Carlepont, son château, Tracy-le-Val, une partie de Tracy-le-Mont, furent bâtis avec cette pierre. Aujourd'hui, l'extraction est totalement abandonnée, et cependant, ces bancs calcaires sont loin d'être épuisés.

b) *Industrie agricole.* — Carlepont a possédé un moulin à eau ; il était construit sur le rû du Moulin, et avait appartenu aux évêques de Noyon.

c) *Industrie manufacturière.* — Les Carolipontois paraissent s'être livrés, dans tous les temps, à la confection des tissus. En 1799, on y trouvait 15 fabricants de loiles et

siamois. Les événements révolutionnaires portèrent un coup néfaste à cette industrie qui ne reprit son essor qu'en 1809, lors de la création, par M. Dulud, d'une filature de coton. Ce coton était employé à la confection du calicot, fabriqué à domicile. En 30 ans, la population s'accrut du cinquième, et le bien-être régna.

En 1815, une deuxième filature s'ouvrit et fabriqua le calicot, le coutil, les cotonnades, le retord.

Puis, 7 fabricants de bonneterie s'installèrent. Carlepont eut 2 fabriques de lainages pour préparer la laine peignée, la mousseline de laine, le mérinos, ainsi qu'un lavoir à laine, à la Bellourde.

3° *L'industrie actuelle.* — La concurrence des usines d'Ourscamp, situées à proximité du canal et du chemin de fer, l'absence de moyens de transport, amenèrent la décadence de cette industrie si active. Vers 1840-1845, les derniers établissements disparurent, entraînant une décroissance rapide de la population. Aujourd'hui, « l'industrielle Carlepont », ainsi que Graves se plaisait à la nommer, achève de languir et de se dépeupler. Deux industries y retiennent encore les ouvriers non occupés par l'agriculture : celles des brosses et des balles à jouer.

a) *La broserie.* — Carlepont a 3 succursales des usines de brosses de Tracy-le-Mont : une de la maison Commelin (hommes et femmes), deux de l'ancienne maison Loonen, aujourd'hui Société anonyme, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes (succursales Lagant et Denis). Les ouvriers sont occupés à la façon os, buffle, bois, celluloïd, des brosses à dents et à ongles.

Cette industrie, par suite de surproduction exagérée, périclité à son tour et laisse aux ouvriers de nombreux jours de chômage.

b) *Les balles à jouer.* — La maison veuve Bernard, de Saint-Léger, occupe une dizaine de femmes à la confection à domicile de balles à jouer.

c) *Tissage.* — 15 ouvriers de Lescloye travaillent aux usines d'Ourscamp.

III. — COMMERCE. — Le commerce de Carlepont, conséquence naturelle de sa pauvreté agricole et industrielle, est presque nul.

1° *Autrefois*. — Au temps de l'activité agricole et industrielle, la commune tenait un bon rang commercial dans le canton. On y importait cotons, laines, outils et machines textiles, denrées alimentaires diverses. On exportait la pierre à bâtir, le bois, les cotons tissés, les laines lavées, peignées, le chanvre, les grains. 4 foires annuelles furent créées par décret impérial du 17 thermidor an 11.

2° *Aujourd'hui*. — Les betteraves sont vendues aux sucreries voisines; les producteurs vendent les pommes de terre et les haricots, les pépiniéristes le plant, l'Etat et la commune les bois des coupes domaniales et communales; la grève et les liards des carrières trouvent un écoulement facile. Les brosses et les balles vont aux usines mères.

IV. — VOIES DE COMMUNICATION. — La commune possède 4 chemins de grande communication et 9 chemins vicinaux ordinaires, entretenus à l'état de viabilité sur une longueur totale de 22 kil. 172.

### Ethnographie

I. — RACE. — La race des Carolipontois, comme celle de la majeure partie du canton, a plus d'affinité avec la population de l'ancien Soissonnais qu'avec celle de la Picardie. Son tempérament est plutôt lymphatique, effet probable de la nature humide du pays. Sa langue est mêlée d'expressions picardes dénaturées.

II. — POPULATION. — 1° *Actuelle*. — Carlepont, d'après le recensement de 1911, compte 351 maisons, 363 ménages, 1.077 habitants (1.055 Français et 22 étrangers, surtout Belges et Luxembourgeois). Cette commune vient immédiatement après Chiry-Ourscamp (1.583).

2° *Répartition dans le village*. — a) *Chef-lieu*. — Au centre, s'allonge le chef-lieu, traversé par la Grand'Rue, large, pavée, d'une demi-lieue de longueur. C'est un bourg

encore remarquable, propre, avec de belles constructions. On y remarque le château, une des plus belles résidences du département. Il compte 737 habitants.

- b) *Hameaux*. — A l'est : Le Grand Maupas .. 162 h<sup>ts</sup>  
 d° La rue du Roux.... 11  
 d° Le Petit Maupas ... 43  
 Au nord-ouest : Lescloye... 49  
 Au sud : Le Champ du Merlier (annexé au chef-lieu).
- c) *Ecarts*. — Au nord : La Bellourde..... 15 h<sup>ts</sup>  
 Au sud-est : Le Four à Verre... 11  
 d° La Motte ..... 26
- d) *Maisons isolées*..... 23

3° *Densité*. — Vu le grand développement des bois, la densité de la population est très faible : 55 habitants par km<sup>2</sup>. (France, 72 ; Oise, 70).

4° *Emigration et immigration*. — On émigre peu de Carlepont, et on y immigre encore moins. Cependant, les jeunes gens quittent de plus en plus la commune pour se placer à la ville.

III. — OEUVRÉS SOCIALES. — Il existe à Carlepont un *Syndicat agricole*, fondé en 1901 ; une *Boulangerie coopérative* montée par petites actions ; une *Société de Secours Mutuels et de Retraites*, fondée en 1907, par M. de Marcé, propriétaire du château, et approuvée sous le n° 307 ; une *Société de Secours Mutuels des Sapeurs-Pompiers*, n° 116.

### Géographie politique

I. — ADMINISTRATION. — Carlepont faisait partie du doyenné et de l'évêché de Noyon, avant 1789. Au point de vue judiciaire, il relevait du bailliage de Noyon. Pour l'administration civile, il dépendait de l'élection de Noyon, généralité de Soissons.

En 1790, le territoire du canton actuel ayant été réparti entre le district de Compiègne et celui de Noyon, Carlepont appartint au dernier. Il fut chef-lieu de canton, avec les

communes de Bailly, Chiry-Ourscamp, Tracy-le-Val, Caisnes, Cuts, Pont-l'Evêque, Pontoise, Sempigny.

L'arrêté du 23 vendémiaire an X supprima le canton de Carlepont, et cette commune fut rattachée à celui de Ribécourt, avec Bailly, Chiry-Ourscamp et Tracy-le-Val.

Carlepont a 1 adjoint et 12 conseillers municipaux.

II. — FINANCES. — Le budget actuel s'élève à 15.561 fr. 05. La commune a un percepteur qui groupe dans sa circonscription Bailly, Saint-Léger, Pimprez, Tracy-le-Val.

III. — ENSEIGNEMENT. — 175 enfants sont instruits dans l'école des garçons à 2 classes et dans l'école des filles à laquelle est annexée une classe enfantine.

IV. — SERVICES DIVERS. — L'eau, très abondante et très saine, venant de la montagne, est distribuée dans tout le village par des bornes-fontaines. Depuis 1912, le village est éclairé à l'électricité ; Il possède un bureau de postes, télégraphe et téléphone.

---

## ORIGINE ET HISTOIRE

---

L'origine ? Nous n'avons pas la prétention de dégager cet inconnu de l'équation brumeuse du passé. Des chartistes, des archivistes-paléographes, des archéologues, des historiens, du tout au tout plus savants que nous, ont usé patiemment leurs lunettes dans chaque coin de France à ce genre d'études. Nous ne pouvons que nous reporter à leurs travaux, en prendre la partie qui nous intéresse et la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Nous aurons recours, pour notre part, à Peigné-Delacourt, à l'abbé Ch. Carlet, à Mazière, à Coët, etc.

A quelle époque remonte la fondation de Carlepont ? Nos auteurs n'ont pu la déterminer.

On a découvert, dans le sol de Carlepont, bon nombre de haches et de pointes de flèches en silex. Notre localité était donc peuplée dès l'âge de pierre. Il est à noter que le silex ne se rencontre pas dans nos terrains : les haches et les flèches ont donc été importées ou abandonnées par des hordes en migration.

Et, pour une époque postérieure, Peigné-Delacourt dit, dans son *Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum* :

« Carlepont, dont la position est admirable pour la « sécurité, fut probablement occupé dès l'abord par les « Gaulois comme oppide. . . . . Quelques monnaies gau- « loises qui ont été trouvées sur le territoire appuieraient « cette donnée ».

Nous savons que les Gaulois, outre leurs maisons de campagne isolées, faites de claies et couvertes de chaume, et leurs villages ouverts, habitaient des centres fortifiés ou *oppida*, sortes d'enceintes murées, bâties en général sur les coteaux isolés, où se tenaient les marchés et où, en temps de guerre, s'abritait la population des champs.

Les emplacements des oppida gaulois les plus remarquables sont aujourd'hui à peu près bien connus et Carlepont n'a jamais été cité comme tel, mais il est fort admissible qu'il ait été, à cette époque guerrière, un *oppidum*, sa position sur un coteau de la vallée de l'Oise offrant à la fois un appât aux envahisseurs et des facilités de défense aux occupants.

A Carlepont, comme dans toute la région qui nous avoisine, on a retrouvé de nombreux vestiges de l'occupation romaine : débris de tuiles à rebord, poteries, monnaies, etc. . . (bois de la Montagne, bois des Loges).

Le lieu dit « Les Arches » impliquerait l'existence d'un somptueux palais romain. (Voir : Lieux dits).

Après l'occupation franque, une villa mérovingienne, affirme Peigné-Delacourt, s'éleva à Carlepont, au lieu dit La Motte. Les traces de fondations découvertes en cet endroit en sont, pour lui, la preuve. Il dit, dans une communication au Comité archéologique, en 1859, parlant des villages mérovingiens :

« Les Francs, succédant aux soldats de César et d'Œgidius, respectèrent la propriété, partout où ils la trouvèrent établie au profit d'un particulier ; mais ils s'emparèrent de ce qui appartenait au fisc, et toutes les villas de la rive gauche de l'Oise étaient de ce nombre (*Villas fiscales*).

« Il n'est pas étonnant, dès lors, que ces établissements, devenus plus tard résidences royales, aient partout la même forme, soient construits sur le même plan, et dans des conditions presque identiques. C'est ainsi qu'on retrouve exactement l'enceinte quadrilatère aux Ageux, à Montmacq, à la Motte, près de Carlepont, à Caisnes et à Aubeville ».

Une voie mérovingienne partait du Mont de Choisy, qui dominait le village actuel de Caisnes, passait près de Carlepont, touchait Maumaques (Montmacq) et aboutissait à Choisy et à Compiègne.

Peigné-Delacourt dit encore dans ses *Recherches sur l'emplacement de Noviodunum* :

« J'ajouterai que le nom de Carlepont peut se rapporter au souvenir donné à ce lieu en raison de la naissance de ce grand prince (Charlemagne). Il y aurait eu là un palais, et non une paroisse. Un lieu dit *Jérusalem*, situé sur la route mérovingienne, près de Carlepont, et dont j'ai récemment découvert l'emplacement, appuierait cette conjecture.

« En 814, c'était là le lieu de la paroisse ».

Et dans son *Supplément aux Recherches*, revenant sur cette question, Peigné-Delacourt écrit :

« Il est évident qu'en l'année 814, Carlepont n'était point une paroisse, mais qu'on nomme ce lieu Jérusalem seulement ».

Et en note :

« J'ai pu dernièrement connaître le point du territoire de Carlepont qui porta le nom de Jérusalem. C'est un *lieu dit* resté dans la tradition locale seulement, qui touche à la voie carolingienne, entre Caisnes et Tracy ».

A l'appui de cette thèse, nous lisons encore dans « *Le Noyonnais, Etat politique* », par Léon Mazière :

« Le synode réuni à Noyon en l'année 814 laisse à l'évêché de Noyon les paroisses suivantes, situées « sur la rive gauche de l'Oise », *in pago noviomensi* : *Varinæ* (Varesnes), *Ursicampus* (Ourscamp), *Trapiacus* (Tracy), Jérusalem (Carlepont) (?), *Sanctus - Leodegarius* (Saint-Léger-aux-Bois). Les autres communes du *pagus noviomagensis* furent attribuées à l'évêché de Soissons ».

On peut déduire de ce texte : « sur la rive gauche de l'Oise », que Carlepont faisait, dès cette époque, partie du Noyonnais et s'appelait Jérusalem.

Mais voici un autre son de cloche.

Dans la séance du 11 août 1869 du Comité archéolo-

gique de Noyon, un des membres du Comité s'exprime ainsi :

« D'après un synode de 814, une des localités que comprenait le Noyonnais du côté du diocèse de Soissons portait le nom de Jérusalem. M. l'abbé Carlet rappelle que M. Peigné avait cherché cette localité à Tracy-le-Val, puis en un lieu dit de Carlepont, mais que M. Thuillier, ancien doyen de Guiscard, la fixe à Cuts. Ce qui le détermine, c'est que, d'après Moréri et Trévoux, Jérusalem porte le nom de *Cuts* ou de *Et Kods* et il pense qu'au retour des Croisades les guerriers du pays auront appliqué à leur Jérusalem le nom qu'ils lui avaient entendu donner en Orient. On ne peut s'étonner que Cuts ait fait partie du diocèse de Soissons, puisque plusieurs autres paroisses ont de même passé successivement d'un diocèse à l'autre ».

Or, c'est Peigné-Delacourt qui a raison. Jérusalem, c'est Puysalaine, écart de Moulin-sous-Touvent, et qui comporte une demi-douzaine de maisons.

Le point d'histoire le plus important qui se pose pour notre commune, c'est la naissance de Charlemagne.

Le grand empereur est-il né à Carlepont ?

Charlemagne nous paraît avoir quelques points communs avec Homère.

Ce dernier, paraît-il, fit escale à Ios, une des Cyclades, puis

... enivré du souffle ardent qui plisse  
L'onde où son rêve d'or berça le sage Ulysse <sup>1</sup>,

il rendit à Phébus-Apollon son âme de poète, et le dieu de la lumière et de l'harmonie maintint au haut de l'azur son char enflammé avant de le plonger dans l'ombre des flots, pour saluer d'un dernier rayon le dernier soupir du barde aveugle et divin qui l'avait si bien honoré.

Homère est donc peut-être mort à Ios et Charlemagne est très probablement mort à Aix-la-Chapelle ; mais, tous

1. Léon BOUYER, *Les Cyclades*.

deux, où sont-ils nés ? Dix cités de la Grèce et de l'Asie Mineure se disputent — et ce n'est pas fini — l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. Un nombre au moins égal de localités situées sur les bords de l'Oise prétendent être le berceau de Charlemagne.

Carlepont est du nombre et Peigné-Delacourt, le 11 septembre 1856, au Congrès archéologique de Noyon et, en 1859, dans son supplément aux « recherches » donne toute une série d'arguments à l'appui de cette prétention.

Mais, en 1885, M. l'abbé Th. Carlet, autre membre du Comité archéologique de Noyon, cite Peigné-Delacourt pour le refuter.

Nous nous contenterons de reproduire un passage de Carlet, qui résume très loyalement les arguments de l'auteur qu'il contredit.

Le savant et infatigable archéologue, qui a recherché avec tant de soin tous les documents historiques qui intéressent notre contrée, M. Peigné-Delacourt, s'est d'abord demandé « s'il ne faut pas voir un hommage filial, rendu à sa ville natale, dans le soin que prit Charlemagne de poser les fondements de la nef de la vieille cathédrale de *Noyon*, qu'il dota de ses cloches, et dans laquelle il voulut recevoir la couronne ? »

Sans insister davantage, M. Peigné a proposé subsidiairement *Carlepont*, situé près de Noyon, croyant trouver, dans le premier membre de ce nom, un souvenir du grand Charles. Ailleurs, dans les *Recherches sur la position de Noviodunum*, M. Peigné voit dans *Carolipons* « un pont construit probablement par Charles le Chauve ». Dans le *Supplément aux Recherches*, M. Peigné revient à Carlepont, qui lui paraît pouvoir être regardé, entre tous, comme le « lieu le plus probable de la naissance de Charlemagne ».

M. Peigné-Delacourt a puisé un autre argument en faveur de Carlepont dans un passage des *Annales Bavaoises*, où il est dit que Berthe *peperit Carolum Magnum in ea arce quae Carolobergum, hoc est Caroli mons, vocatur*. « Pourquoi, dit-il, ne pas admettre Carlepont, dont le palais se place « sur un véritable mont ? »

Malheureusement, Carlepont n'a pas de titres d'existence avant l'an 1200, où Carolipons figure dans une charte de commune.

Notre prudent et judicieux collègue, M. Mazière, dans sa *Notice sur Carlepont*, rapporte l'opinion et les preuves de M. Peigné ; mais il a peine à croire, pour Carlepont, à un semblable passé, dont il ne reste aucun souvenir dans le pays, aucune trace dans les chroniques ou dans les chartes contemporaines.

Mais pardon ! Il n'en existe pas davantage en faveur de Quierzy ou des palais de Choisy, de Vanette, de Royallieu, de Nogent, de Verneuil et de toutes les villas si nombreuses qui se trouvaient alors situées sur les bords de l'Oise et de la Seine.

Lorsque Berthe aux grands piés donna le jour à Charles, il ne s'appelait pas encore le Grand et l'événement important que fut sa naissance, comme le proclame à juste titre M. Carlet, n'acquiescèrent cette importance qu'au cours de son règne et après sa mort. On ne pouvait vraiment la prévoir et inscrire d'avance ses conquêtes et les Capitulaires sur ce qui pouvait alors tenir lieu d'état civil.

Il existe bien maintenant une thèse qui consiste à dire que

Charlemagne, empereur à la barbe fleurie,

ne portait point la barbe, affirmation que paraissent confirmer tous les portraits, enluminures ou statues qui datent de l'époque : moines, hommes d'armes, barons. Tous ces savants ne sont jamais d'accord. Laissons-les chercher.

Il serait tout aussi imprudent de vouloir faire dériver le nom de cette commune de celui de Charles le Chauve. Coët, qui relate cette hypothèse, écrit :

« Carlepont semble tirer son nom de la présence d'un pont, dont la construction ou la reconstruction est attribuée à Charles le Chauve ; de là le nom de Karle ou Carlepont.

« Les approches de ce pont étaient défendues par une tour fortifiée dont le lieu dit La Motte rappellerait l'existence<sup>1</sup>.

1. Selon nous, le lieu dit qui rappellerait l'existence de cette fortification serait plutôt la Bellourde, toute proche du pont.

« Des habitations vinrent se grouper autour du passage et donnèrent ainsi naissance à ce village ».

Rien n'est moins certain, évidemment.

Contentons-nous ensuite de noter que Peigné-Delacourt pense que le lieu qui nous occupe fut probablement donné à l'évêque de Noyon en 879 (c'était alors Rainelme ou Herdilon), lors de l'avènement du roi Louis II le Bègue, successeur de Charles le Chauve, et que la terre de Carlepont resta par la suite fief du diocèse de Noyon.

Toutes ces indications sont vagues et peu concordantes. Pour une précision, il nous faut arriver à l'an 1200, où « Carolipons » figure dans une charte de commune. Cette pièce, la plus importante de notre vieille histoire, et dont l'authenticité ne saurait soulever de contestation, indique que le bourg comptait déjà de longues années d'existence, qu'une population nombreuse l'habitait, qu'elle avait des intérêts sérieux à défendre et qu'elle était en mesure de les faire respecter.

La charte de 1200 fut accordée aux Carolipontois par Etienne de Nemours qui, sous le règne de Philippe-Auguste (1180-1223), fut évêque de Noyon de 1188 à 1221. C'était l'aîné des sept fils de Gauthier de Villebéon de Nemours, seigneur de la Chapelle-en-Brie, grand chambellan de France, et d'Aveline, dame de Nemours. Deux frères d'Etienne furent également évêques.

Pendant son épiscopat, le mouvement communal qui avait, à l'origine, émancipé les villes, s'étendit jusque dans les campagnes. Etienne de Nemours érigea deux communes rurales aux environs de Noyon : Ercheu en 1194, Carlepont en 1200, au moment où il faisait bâtir le château destiné à servir de maison de campagne aux évêques de Noyon. Peu de communes rurales bénéficièrent de cette faveur.

Il nous faut reproduire intégralement la charte de Carlepont. C'est la pierre liminaire de notre aperçu historique car, jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire pendant près de six siècles, elle a été la base des relations et des transactions

entre les habitants de Carlepont et leur seigneur, l'évêque de Noyon. La solution de tous litiges et toutes les décisions judiciaires intervenues ont été prises « en vertu de la charte ».

« *Consuetudines Caroli-pontis.*

« *Stephanus dei gratia Novionensis Episcopus, omnibus ad quos pagina priscas pervenerit, in domino salutem. Notum facimus quod hic sunt consuetudines Karoli pontis quas hominibus loci illius concessimus* ».

Et, sur un vieux papier, nous avons :

Ensuite la traduction de latin en françois des privilèges des habitans de Carlepont à eux donnés par levesque de Noion.

Estienne par la grace de Dieu Evesque de Noion a tous auxquels la page présente parviendra salut au Seigneur nous faisons assavoir que ce sont icy les coustumes de Carlepont lequel nous avons donné aux hommes de ce lieu.

Voici maintenant le texte de la charte, publié en 1875 par M. Armand Rendu, archiviste de l'Oise, dans son *Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon*.

CARLEPONT. — Concession par l'évêque Etienne I de Nemours, aux habitants de Carlepont, des privilèges suivans : chaque hôte pour sa demeure donnera par an un setier d'avoine, mesure de Noyon, 12 deniers et 2 chapons, à la Saint-Remi, son avoine et 6 deniers, à Noël un chapon et 6 deniers, par chaque charretée un setier de vin, pour le roage 2 deniers, pour chaque faux de pré 12 deniers, à la Saint-Martin, de chaque porc mâle d'un an ou au-dessus 2 deniers, d'un porc au-dessous de cet âge un denier, d'un cochon de lait rien, cette redevance de pature devant être rendue à la Saint-André, redevance dont sont exemptés les porcs étrangers pour les pâturages des bois, auxquels ils n'ont pas droit, à moins que les dits habitants n'aient possédé ces porcs à moitié; tous devront moudre et cuire au moulin et four du Seigneur jusqu'au seizième boisseau et trentième pain; le fournier pour sa part portera ou fera porter de la pâte et un pain; moyennant ces redevances, la ville de Carlepont est donnée à ses habitants libre, et à ces libres coutumes à savoir qu'ils ne

devront ni impôt; ni taille, ni corvée, ni vinage, ni tonlieu, excepté les marchands, ni service militaire, ni chevauchée, si ce n'est à Noyon pour défendre la terre de l'évêque; ils auront dans la forêt de l'évêque le bois mort pour brûler et se faire des clôtures, mais à Carlepont seulement; deux faux de pré chacun, à 100 verges la faux, et à 22 pieds la verge, et un muid de terre, moyennant le terrage et la dîme; s'ils ont besoin de bois pour construire dans la ville de Carlepont, ils le recevront par les sergents de l'évêque; ils ne pourront ni transporter ni vendre les fruits du bois de Carlepont, ni cueillir les glands; les échevins ayant pouvoir judiciaire, seront institués de commun accord par l'évêque et les habitants; les hommes étrangers à Carlepont ne sont pas leurs justiciables; les échevins prendront la jurisprudence des échevins de Noyon; tous les ans le mercredi, dans l'octave de Pâques les échevins mettront leur charge au maire de l'évêque et aux habitants; un bourgeois, pendant ses cinq premières années de résidence, ne pourra avoir qu'une maison et la vendre que du consentement de l'évêque, vente dont le droit sera d'une obole pour 12 deniers; l'hôte se rendant à Carlepont pour y faire séjour aura pour aller et venir sauf-conduit de l'évêque, à moins qu'il ne soit retenu pour dette; si les échevins et habitants se plaignent d'une rébellion du maire contre eux, et si le fait est prouvé, l'évêque fera faire réparation; les redevances dues à l'évêque seront payées dans la maison du maire, les échevins en étant témoins; tous les habitants feront fidélité à l'évêque; les échevins auront même droit que ceux de Noyon; la mesure du blé sera celle de Noyon; la taille sera faite par le maire et les échevins; la mesure de vin sera celle de Soissons; les coutumes seront celles de Noyon; chaque habitant pourra vendre sa maison ou sa terre; personne dans Carlepont ne pourra avoir de chèvres. 1200. F<sup>o</sup> 4. — Diplôme de Philippe-Auguste confirmant les privilèges accordés aux habitants de la ville de Carlepont par l'évêque Etienne I de Nemours, avec cette réserve que les hommes du roi et des églises de fondation royale ne pourront y être détenus. 1200. F<sup>o</sup> 5.

Sentence arbitrale du doyen du chapitre Thomas et du chanoine Milon d'Etampes sur un débat mu entre le chapitre et l'hôpital Saint-Lazare de Noyon au sujet de la dîme des prés de l'hôpital de Carlepont, la dite sentence attribuant au chapitre et au curé pour la dîme 3 deniers parisis pour chaque faux de pré, à payer par l'hôpital, à la Toussaint, décision d'avance acceptée par le curé qui prétendait au tiers de la dîme. Mars 1235. F<sup>o</sup> 236.

La commune fut dès lors administrée par un maire et des échevins. Le maire prit plus tard le nom de syndic et, au mois de juin 1787, il lui fut adjoint 9 notables et un greffier.

Ainsi qu'on en peut juger, les libertés communales accordées aux habitants de Carlepont n'étaient pas un acte de désintéressement absolu de la part de leur évêque et seigneur ; les paroissiens de cette commune favorisée payaient un peu cher leurs privilèges.

A cette époque du Moyen-Age où l'on assiste au plein épanouissement du sentiment religieux, Etienne de Nemours seconda de tout son zèle et de toute son activité le développement des institutions chrétiennes de son diocèse : églises, abbayes, hôpitaux, chapitres furent, durant trente-trois ans, l'objet de sa constante sollicitude. Après avoir fondé plusieurs chapelles dans la cathédrale de Noyon et doté chacune d'elles de revenus, il étendit son zèle aux paroisses rurales et érigea lui-même de nouvelles cures et chapelles.

Au mois de mai 1219, il fonda à Carlepont une nouvelle chapelle et, pour son entretien, il dota la commune de quatre muids de terre, 4 faulx de prés, 40 sols de rente, 4 muids de blé et un arpent de vigne.

Telle est la première page de notre histoire. Malheureusement, une longue période s'est ensuite écoulée sans nous laisser de souvenirs, sans que nos aïeux aient marqué leur passage.

Profitons de cette lacune pour indiquer ici des faits qui, bien que s'étendant sur une longue période d'histoire, se rapportent presque tous au document initial que nous avons cité.

Il existe à la mairie de Carlepont, dans un vieux « coffre-fort garni de trois serrures fermant à clef », des liasses volumineuses contenant les anciens titres de la commune relatifs à ses droits d'usage dans la forêt épiscopale, puis domaniale, ainsi que moult dossiers de procès d'affouage, de pacage, de pâturage. Toutes ces pièces ont

fait l'objet d'un commencement de classement, mais il serait fastidieux pour le lecteur de mettre sous ses yeux tous ces documents dont l'objet ne varie guère. Nous pourrions résumer ainsi l'histoire de cette interminable série de querelles entre « les manans et habitants de la paroisse de Carlepont » et le chapitre de Noyon.

L'origine des droits d'usage des habitants de Carlepont dans les bois de l'Etat situés sur leur territoire remonterait à une époque très lointaine. L'un des premiers évêques de Noyon, vers le VI<sup>e</sup> ou le VII<sup>e</sup> siècle, ayant établi sa maison de campagne à Carlepont, résolut d'accroître la superficie des terres cultivables de la paroisse, que la nature sablonneuse du sol restreignait fort. Par un traité avec les habitants, il convint de faire défricher et planter en bois ces grandes plaines incultes qui le désolaient, moyennant la concession « *aux habitants de tous les bois, essence de bois blancs, en se réservant l'essence de bois dur* ».

Certes, la commune ne possède point de titres antérieurs à 1200 ; mais, dans une supplique de 1831, les habitants de Carlepont affirment qu'« *il n'y a que par suite de la succession des générations qu'on en conserve encore le souvenir* ». (La tradition orale.)

L'évêque fut trompé dans son attente, car le sol produisit beaucoup plus de bois blancs que de bois dur et ce sont les querelles nées de cet état de choses qui, croit-on, déterminèrent l'évêque Etienne, en l'an 1200, à fixer dans sa charte ou « concordat » les droits des habitants dans les forêts de ses propriétés.

Les pièces les plus importantes conservées dans les archives de Carlepont, celles qui établirent, dans les siècles suivants, les principaux droits d'usage, sont :

1<sup>o</sup> Un extrait sur parchemin des registres du Parlement du 28 mars 1589. Par cet arrêt, « *ladite Cour a ordonné et ordonne que lesdits manans et habitans de Carlepont jouiront dudit droit d'usage pour le bois mort et vert bois dans lesdits bois et forest de la basse aigle et ce pour brusler et se clore audit Carlepont seulement* ».

2° Une transaction du 26 mars 1625 entre le chapitre cathédral de Noyon et les habitants de Carlepont, homologuée en Parlement le 7 juillet 1626.

3° Une transaction du 11 septembre 1626, entre Mgr Henry de Baradat et les habitants de Carlepont, homologuée en Parlement le 22 janvier 1629.

Par lesquelles transactions, il est convenu et accordé que les habitants de Carlepont pourront prendre et auront librement le bois sec en étant et gissant avec les épines, genêts et harres pour les lier et transporter, et lesdites harres faites de toutes sortes de bois, sauf de chêne, et prendront les branchages des arbres abattus et rompus dans ladite forêt par l'impétuosité des vents et des orages.

Prendront pareillement lesdits constituans et librement, en chacune coupe desdits bois, taillis de ladite forêt qui sera à renouveler d'année en année, la sixième partie du total desdites coupes, sans y comprendre les plaines et grands chemins ;

A été accordé que lesdits habitants pourront faire paître leurs bestiaux en tous les taillis desdits bois, savoir les chevaux en la première feuille et les bêtes aux mailles<sup>1</sup> à la cinquième feuille<sup>2</sup> et au-dessus, et leurs porcs partout lesdits bois au temps et saisons accoutumées et demeureront et appartiendront tous les paissans<sup>3</sup>, pommelets et autres fruits aux dits habitants.

1. Bêtes aumailles (dérivé de *manualia pecora*, animaux apprivoisés (?)) Autrefois bêtes à cornes et autres bestiaux domestiques. Il paraît que les brebis et les chèvres n'étaient pas regardées comme en faisant partie, puisqu'on ne permettait pas qu'elles allassent paître dans les forêts, tandis que les bestiaux qui portaient ce nom y étaient admis. (BESCHERELLE).

Cette restriction visant les brebis et les chèvres correspond parfaitement à l'interdiction formulée *in fine* dans la charte de commune de 1200 : « Nul dans Carlepont ne pourra posséder de chèvres ». Ces animaux, en effet, plus que tous autres, attaquent et détruisent le taillis et les brebis, arrachant le sol de leur sabot fourchu, le défoncent.

Dans le nord de la France, on dit encore une aumaille pour une génisse.

2. Vin ou bois de deux feuilles, de trois feuilles : vin ou bois de deux ans, de trois ans — l'âge du plant ou des coupes.

3. Tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent, particulièrement dans les forêts.

4° Un arrêt du Parlement de Paris, sur parchemin, du 24 novembre 1645, entre Mgr Henri de Baradat et les habitants de Carlepont, par lequel « la Cour a ordonné et ordonne que la sixième partie des bois de Carlepont appartenant à l'évêque de Noyon et au chapitre dudit Noyon, sera par chacun an layée et mesurée en autant de parties qu'il y a de particuliers habitans, qui se trouveront y avoir droit ».

5° Un arrêt du Conseil d'Etat rendu en dernier ressort à la date du 10 avril 1734, conformant exactement les transactions de 1625 et 1626 et maintenant les habitants dans tous leurs droits.

6° Un arrêt du Conseil d'Etat du 5 août 1738 ;

7° Un extrait sur parchemin d'un arrêt du Conseil d'Etat, tenu à Versailles, le 30 mars 1762.

Ces jugements, presque tous entièrement favorables aux habitants de la paroisse de Carlepont, avaient, à la longue, précisé leurs droits, et cependant que de difficultés devaient se présenter encore, que de récriminations des Carolipontois contre le chapitre, puis contre l'Administration forestière s'opposant à chaque instant à la jouissance pleine et entière des droits d'usage établis, restreignant sans cesse leur portée, multipliant comme à plaisir les délits, découvrant sans repos des délinquants que « d'observations des habitants de Carlepont », de « réfutations de celles de MM. les doyens, chanoines et chapitre de Noyon », de « mémoires de maire, adjoint et conseillers municipaux », que de « pourvois au Conseil d'Etat » !

Qui donc était responsable de ces interminables querelles ? Qui suscitait ces multiples et complexes procès ? A en croire les griefs invoqués par les manants de Carlepont, le désir du chapitre de tirer le meilleur parti possible des obscurités de la charte de 1200 en fut l'unique cause, et ces manants s'en plaignent, souvent avec beaucoup d'amertume. Nous lisons, dans un mémoire faisant appel d'un arrêt du 3 août 1734 :

Peut-on croire qu'il se trouve de pareils déguisement dans le corp qui doit servir d'exemple à tout le monde pour la vérité et la probité. . . . . La plus grande ressource de ce chapitre a été qu'il a cru qu'en menant cette pauvre communauté de tribunaux en tribunaux, les lasser par leur crédit, les mettant hors d'état de se deffendre pour s'approprier induement un bien qui n'est pas à lui. . . . .

Conclusion : tant en principal, interest, frais, que dommages et interests, étant occupés depuis trois ans et demi à faire nombre de voiajes, dépenses à Paris, Versailles et ailleurs pour le soutient de cette affaire mal à propos contre eux intentée, laquelle ruine totalement ces pauvres habitants par les déboursés et emprunts qu'ils ont été obligés de faire, ayant été forcés de vendre partie de leurs bestiaux pour le payement de leurs subsidés, pourquoi ils espèrent qu'il leur sera accordé la somme de 3.000 francs de dommage et interests pour les indemniser de partie des frais et déboursés par eux faits.

D'autre part, les « Observations des doïens et chanoïnes du chapitre », celles du procureur du Roy en la maîtrise de Noyon, abondent en reproches contre les habitants de Carlepont qui, semble-t-il, n'étaient pas toujours très discrets. Ils usaient largement, au mépris de toute transaction et de tout arrêt rendu, du vert bois pour construire et ne se contentaient pas de leur sixième. On a pu maintes et maintes fois, en démolissant quelque vieille chaumière du village, constater que les poutres et chevrons consistaient principalement en « épeuleilles », c'est-à-dire en gros bois de hêtre, de chêne, de bouleau dont s'emparaient les paysans, et qu'ils ramenaient sur *l'épaule* pour les utiliser aussitôt sans même prendre la peine d'enlever l'écorce. Ces bois sont encore appelés aujourd'hui « bois de lune » ou « bois de peur », expressions suffisamment imagées pour se passer de commentaires.

Et puis, que de noises ces invétérés maraudeurs cherchaient aux bûcherons abattant les arbres de l'évêque; n'allaient-ils pas jusqu'à saisir leurs outils — ainsi qu'ils l'avouent dans un mémoire de 1669 contre l'évêque de Clermont-Tonnerre, jusqu'à les insulter et les bousculer d'importance!

Mais aussi, que de jugements, que de sentences, que d'arrêts, que d'appels! On se croirait en Normandie. Le « coffre-fort garni de trois serrures fermant à clef » de la mairie de Carlepont en fait foi.

Il nous en faut citer quelques spécimens :

« 26 mai 1640. — Procès-verbaux dressés par les sergents du chapitre contre divers habitants de Carlepont qui ont coupé et enlevé des branches de chêne dans les bois dudit chapitre ». (Alf. Ponthieu. — La justice du chapitre cathédral de Noyon. — Chap. II. — Les registres ou plumitifs d'audience. — Plaids du 12 janvier au 28 décembre 1640.)

« 4 mai 1645. — Le procureur d'office du chapitre contre 25 habitants de Carlepont « trouvés plusieurs fois dans les taillis » ou « trouvés au branchaier » ou au « branchage ». Ils sont condamnés à des amendes variant de 6 à 48 sols. Noms de familles de Carlepont : Marchant, Capel, Vilette, Lardé, Lescuru, Oger, Monsieur Laffrené, Lesqueux, Lefebvre, Leré, Gruny, etc. » (Plaids du 3 mai 1645 au 24 avril 1646.)

« 16 juin 1666. — Délits causés dans les bois de Carlepont par le nommé Vasseur et son fils, qui ont pris des faguets et des « rames à gohettes ». De plus les Vasseur ont menacé les sergents de coups de baton. (Plaids du 13 octobre 1665 au 7 décembre 1666. — Justice du chapitre, dite de la Porte-Corbault.)

« 19 février 1675. — Le procureur fiscal contre les manans et habitans de Carlepont, au sujet de baliveaux et arbres abattus dans le bois dudit lieu, contrairement aux règlements ». Plaids de l'année 1675.)

« 5 février 1686. — Luc Guillemin, proyer du village de Carlepont, est condamné à 10 livres d'amende ».

« 12 février 1686. — Nouvelle condamnation du proyer de Carlepont à 5 livres d'amende, pour délits par lui commis dans les bois du chapitre ». (Plaids de 1679 à 1690.)

C'est que les biens du chapitre de Noyon situés sur le terroir de Carlepont sont importants, comme en fait foi la nomenclature suivante empruntée au « Livre Rouge de la ville de Noyon ».

« Chapitre XLV. — 1308.

« Vechi l'ordenanche de le valeur des biens de l'évesquié de Noyon faite et enquisse par Wautier de Cohoin, clerc, receveur adonc de monseigneur Andrieu, par la grâce de Dieu évesque de

Noion, en l'an de grâce mil C C C et VIII, en la fourme et manière qui chi-après s'ensieut.

« Item. — L'ordenanche des biens de Carlepont.

Premiers. Les térages de Carlepont, qui ont esté aucune fois donné au pris de XXXII livres ou XXXVI livres, ou XL livres, liquel furent donné l'an M C C I I I I<sup>XX</sup> X V I I (1297) au pris de XXXI livres XIII sols III deniers.

Item. Un molin au pris de XXXVI livres ; si les retient li manniers de tout.

Item. Un four qui est donnez au fuer<sup>1</sup> de X livres ; si les devons retenir.

Item. Pour les chens de la Saint-Remy à Cainne XIII sols et I denier.

Item. Au dimenche après le Saint-Remy en le ville de Cainne VII muis d'avaine.

Item. A Carlepont en le ville XIX muis et demi d'avaine.

Item. En che terme en argent LXXIII sols.

Item. A la Saint-Martin pour cens des sars<sup>2</sup> de prez, de vignes, XXXIII livres.

Item. Au Noel de chens LXXVIII sols.

Item. III<sup>C</sup>X capons partout.

Item. En après au pré de Kainne XIX faux ; si viennent à l'ostel.

Item. Au pré des Cloies XIII faux ; si ne sont vendues que six livres.

Item. Au ru Saint-Eloy II faux et demi ; si vont à l'ostel.

Item. A le Mote VII faux et demi ; si vont à l'ostel.

Item. A Larguière XII faux ; si ne sont vendues les XII faux que LX sols.

Item. A le Fontenelle III faux.

Item. A le sole Hermant III faux ; si sont venus à l'ostel.

Item. Des bos proche le male Burnel C arpens, peu plus peu moins ; si a VIII et IX ans.

Item. A le crois le Prestre IX arpens de l'aage de IX et XI ans.

Item. Deseure les prez des Cloies LX arpens de IX ans et de X ans.

Item. Au bos des Mures 4 arpens ; s'est de l'aage de VIII ans.

Somme de touz les bos en le mairie de Carlepont, aussi comme III<sup>C</sup> muis.

1. Prix, taux, estimation.

2. Défrichements.

Et plus loin, dans le même « Livre Rouge » :

Veschi chou que mesires doit sur le winage du Pont-l'Evesque...

Item. A II capellains de Carlepont et de Mauconseil, à chacun d'eux XL sols à le Saint-Martin.

Plus loin encore :

Mesires doit sur sen molin de Passel à diverses personnes XIII muis, c'est assavoir sur son molin de Passel...

Item. Au capellain de Carlepont IIII muis sur le molin de Carlepont.

D'autres que l'évêque et le chapitre de Noyon possédaient des biens à Carlepont. Par exemple : « Raoul de Coudun et Clémence, sa femme, amortirent, au mois de mars 1236, tout ce que l'abbaye de Chaalis avait à Carlepont, en leur censive, *super sacra sancta jurantes* ». (COET).

La célèbre confrérie de N.-D. des Joies était aussi propriétaire à Carlepont. Elle avait été fondée en 1376 dans la cathédrale de Noyon et était composée de 8 chanoines, 8 chapelains et 8 bourgeois. Son but était de faire chanter, dire des antiennes, versets et oraisons, dire des messes basses et solennelles pour le roi, pour les morts, pour les vivants, etc. Dès 1427, les dons et fondations se multiplièrent en sa faveur ; de pieuses créatures lui assuraient rentes et héritages. Mais la fortune égare les esprits ; voulant sans doute justifier son titre, la Confrérie de Notre-Dame des Joies négligea, abandonna même les offices et consacra ses grasses prébendes à de plantureux banquets arrosés du meilleur — les gourmands de Noyon — si bien que l'évêque Ch. de Broglie dut la dissoudre, le 18 décembre 1772.

Comme preuve de la qualité de propriétaire de la Confrérie des Joies à Carlepont, citons cet extrait de :

« Inventaire des titres, contrats et papiers des bien appartenans à la Confrairie des Joyes, fondée en l'Eglise Cathédrale de Noyon, fait au mois de juin 1696 par M<sup>e</sup> Jean le Mannier, bachelier en théologie, chanoine de laditte Eglise et M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Soucanye, avocat en parlement, procureur du Roy en l'hostel de

ville de Noyon, tous deux confrères des Joyes, commissaires pour ce nommés par MM. les confrères.

« Signé : Le Mannier, Soucanye,

« Surcens, 4 livre, 10 sols. Côté IV.

« Deux contrats en parchemin pour trente sols de surcens à prendre sur une maison, lieux et pourpris scités à Carlepont, déteptés à présent par Jaques Mailliot au payement duquel surcens il a esté condamné par sentence du huit avril 1669 ».

Pendant toute la période où Carlepont dépendit de la juridiction de l'évêque de Noyon, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, la charte fut la loi. Tous les actes de la vie communale s'y réfèrent — souvent avec des divergences et des chicanes d'interprétation — et tous les arrêtés sont pris en vertu de la charte.

« Aux restrictions de la charte l'autorité épiscopale ajouta encore des ordonnances interdisant les danses publiques le dimanche, sous peine de six livres d'amende contre chaque contrevenant et contre le joueur de violon.

« Il était encore défendu de tirer des coups de fusil à l'occasion des baptêmes et des mariages, ce qui, du reste, était une sage mesure dans l'intérêt même des habitants ». (Coët).

Coët dit encore à propos de la charte, donnant une précision :

« Aux termes de la charte communale, les habitants pouvaient nommer cinq échevins, mais cette élection devait être confirmée par l'évêque. *Arbitrio episcopi* ».

« Ceux qui voulaient acquérir le droit de citer devaient jurer de conserver intacts les membres et la vie de l'évêque ».

C'est le serment de fidélité mentionné dans la charte.

Les amendes de Carlepont étaient « affermés III livres III deniers adieu aux maire et échevins de mondit seigneur à Carlepont qui, le jour Saint Martin d'yver, doivent estre présens à Sempaignies (dans la maison épiscopale), et recevoir de mondit seigneur, à genoux, les cens dudit lieu, et, pour faire, leur doit donner à diner mondit seigneur comme ilz disent ».

Et voici une de ces amendes appliquée en 1463 par le bailli de l'évêque :

« De Perrotin Flobert, dit le Tellier, demourant à Carlepont, pour avoir bastu et frappé à sain et à playe Jacquemart le Sauer, demourant à Carlepont. Laquelle amende lui fut taxée et déclarée à XXX sols, et modérée pour sa pouvereté à XX sols ». (*Une Cité Picarde au Moyen-Age*, par Al. DE LA FONS, baron de MÉLICOQ.)

Cette même année 1463, Robert de Mailly, capitaine et garde du chastel de Carlepont, recevait XII livres pour ses gages, et sur cette somme il reversait XII sols « pour la garenne des boz de Carlepont », c'est-à-dire comme droit de chasse.

L'évêque percevait en effet certains droits, revenus de ses propriétés. Voici, par exemple, un contrat passé, toujours en 1463, et aux termes duquel l'évêque — c'était alors Jean de Mailly — devait recevoir :

« De Regnault Cardon, Jehan Fanchon et Jehan de Vasseur, pour les trois viviers de Carlepont, c'est à scavoir le vivier du relais, le vivier du molin et le vivier de... (probablement l'Hardière), paiant pour chacune des trois premières années, VII livres VIII sols et, pour les VII autres années, pour chacun an, un cent de carpes de XVIII poulx de long, et X livres pesant, etc., pour chacune des X autres années, un cent de carpes de XVIII poulx de long et XVI livres pesant. Le premier cent de poissons au jour de Pâques ».

Autres droits de l'évêque, même année 1463 :

« A Carlepont, au terme Saint-Remy, des vieux serviteurs, XVI sols.

« Jehan Haste, à Carlepont, pour paissage et paisson de Carlepont (chaque pourcel de Carlepont doit II deniers) VI livres. Des habitants de Carlepont qui doivent pour le droit de paissage, pour un pourcel de deux ans, II deniers, et de ung an, I denier III livres ».

« A Carlepont, au terme Saint-Martin d'hyver, LXIII livres, VIII sols, VII deniers ».

Un arpent de jeune boz, à Carlepont, VIII sols ».

« A Carlepont, les droits de terrage et terres de la maison Saint-Ladre s'élevaient à XVI sols ».

« A Carlepont, à Noël pour l'argent des cappons, IIII livres III sols ».

Notre village ne paraît pas avoir subi souvent les atteintes des épidémies. En effet notre climat est sain, tout parfumé par le souffle des forêts ; l'eau, filtrée par le sol des collines boisées, est pure, et les vieillards ont toujours été nombreux chez nous. Et puis la généralité de la population n'est pas riche et elle est tenue à une frugalité qui la prémunit contre les maladies.

Pourtant « au mois d'août 1545, la peste sévissait dans plusieurs localités voisines (de Noyon) et particulièrement à Carlepont ». (MAZIERE).

M. Ponthieu cite une lettre de protestation adressée le 12 août 1668 par André Bouret, lieutenant de Carlepont, à « MM. les Magistrats de la ville de Noyon pour le motif suivant : la peste sévissait à Compiègne et le bailli de Noyon avait cru devoir interdire l'entrée de sa ville aux habitants de Carlepont qui lui étaient signalés comme allant à Compiègne ». Bouret prétend qu'il n'y avait aucun danger et il s'exprime en termes amers sur le compte du bailli « qui prend toutes les honneurs et prouffits ».

Nous ne savons pas si le fléau s'étendit ensuite de Compiègne à la région, mais nous avons trouvé trace d'autres calamités de ce genre. En effet, il eut été bien étonnant que Carlepont ait toujours échappé au sort commun, notamment au Moyen-Age et particulièrement dans ces sinistres « siècles de fer », les plus sombres de l'histoire de l'humanité, où la misère, la peur des bandes de brigands et des seigneurs pillards — c'était tout un — la famine, le manque total du confortable le plus élémentaire, de propreté et de soins faisaient des pauvres serfs déprimés des victimes toutes désignées des épidémies.

Enfin, au siècle dernier, nous trouvons une délibération du Conseil Municipal, en date du 10 février 1830 :

« Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil, comme interprète des sentiments de reconnaissance de tous les habitants de la commune, a ensuite voté des remerciements unanimes à M. Henry de l'Aigle, membre du Conseil général, à M. l'abbé Thuillier, curé de la paroisse, à M. Tiercelet-Cottret, alors adjoint au maire de la commune, et à M. Capelle-Ancel, conseiller municipal, pour leurs soins constants et leur courageux empressement auprès des malades atteints du choléra, pendant les mois d'août et septembre 1849, alors que l'épidémie sévissait si cruellement dans la commune de Carlepont ».

Puisque nous avons effleuré la question sanitaire, disons que Renaud de Roye, en 1312, fonda, au profit des habitants de Carlepont, un hôpital qui fut réuni plus tard à l'Hôtel-Dieu de Noyon.

L'Hôtel-Dieu de Noyon avait à Carlepont des propriétés qui furent vendues comme biens nationaux. C'est ainsi que nous voyons :

« Il pluviôse an III. — Vente d'un demi-journal de terre à Carlepont, dépendant ci-devant de l'Hôtel-Dieu de Noyon.

« Acheté 100 livres par Jean-Baptiste Capelle, cultivateur à Carlepont ». (Archives de l'Oise, Q 147, n° 2346.)

Les biens du chapitre de Noyon avaient subi le même sort :

« 16 mars 1791. — Vente de l'ancien étang de la Hardière, sis à Carlepont.

« Acheté par Simon Maillot, marchand à Carlepont, au prix de 3825 livres, pour son compte et celui de 13 autres habitants de Carlepont ». (Archives de l'Oise, Q 136, N° 121.)

Nous avons jusqu'ici indiqué les faits purement locaux, intéressant uniquement la vie de notre commune. Notons maintenant par ordre chronologique, les bribes d'histoire qui se rattachent à l'histoire générale de la France et que notre compilation, interrompue — et impossible à compléter — nous a permis de recueillir.

Vers 1461, à l'avènement de Louis XI, on se ressent encore, à Carlepont comme ailleurs, des misères de la Guerre de Cent Ans. M. de La Fons, baron de Mélicocq, écrit à ce sujet :

« Le receveur, parlant d'une partie des prés de Carlepont, dit : « Lesquels pretz sont en hayes, buissons et frische, comme disent les habitants de Carlepont ». Voici comme il désigne un de ces prés : « séant es volis ou broulis qu'on ne sait que c'est ». On lit ailleurs que « des prés alors en savart ou riez furent baillés à ferme pour être essartés ». (*Noyon et le Noyonnais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles* ou *Une Cité Picarde au Moyen-Age.*)

Et il nous faut faire un saut de plus d'un siècle pour arriver à une autre période de troubles, 1589, l'avènement d'Henri IV, la guerre ardente entre ligueurs et royalistes. Là, comme de tous temps, les petits pâtissent des sottises et des ambitions des grands et les malheureux villageois, tirés à droite, tirés à gauche, sont tour à tour victimes des uns et des autres.

Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, écrit dans son « Journal historique » :

« Et cestoit grand pityé par tout le royaume de France, parce que les uns se rendoient au roy de Navarre, les autres aux princes, et n'y avoit villaige qu'il ne fussent divisez l'un contre l'autre par ce que ceulx qui avoient leur seigneur du costé du roy de Navarre tenoient pour le roy de Navarre et ceulx qui avoient le leur pour les princes tenoient pour les princes, tellement que cestoit grand pityé. »

Le gouverneur de Compiègne, Charles de Humières, dévoué royaliste, menait vivement la campagne dans la région. Successivement, et en très peu de temps, il occupa les châteaux et forts de Dives, Lassigny, Grandrû, Mondescourt, Carlepont, dont les habitants qui s'étaient réfugiés dans le château furent mis à 300 écus de rançon, Ressois-sur-Matz, etc.

Le 23 octobre 1589, arriva à Noyon le chevalier d'Aumels. Il avait appris que Charles de Humières était pour le moment absent de Compiègne, et cette circonstance lui paraissait une occasion favorable pour faire une tentative sur cette ville. Il passa la nuit à Noyon et le lendemain, aux premières heures du jour, il en partit avec les sieurs de Bellenglise et de Bayencourt. Cette entreprise échoua. Le chevalier d'Aumels se rejeta alors sur les châteaux et forts

des environs qui avaient dû être abandonnés par les royalistes pour venir, après le départ de Charles de Humières, renforcer la garnison de Compiègne en crainte d'une attaque possible, et réoccupa sans coup férir Dives, Carlepont, Grandrû, Mondescourt, Lassigny, etc.

Par la suite Charles de Humières, à son tour, reprit possession de ces châteaux et forts

Vers la fin du règne de Louis XIII, les contre-coups de la guerre espagnole (Guerre de Trente Ans) se firent rudement sentir chez nous et la contrée eut à subir de cruelles dévastations. *Les hostilités se déroulaient-elles au loin*, elles ne ruinaient pas directement, si l'on veut, les populations, mais la charge était encore lourde à supporter, car aux soucis patriotiques s'ajoutaient les impositions, réquisitions, etc., de la guerre.

Dans sa *Notice historique sur Ribécourt*, Mazière écrit :

« En 1637, je trouve un cas de réquisitions qui édifiera à ce sujet :

« L'invasion espagnole avait reculé et les français, poussant en avant, avaient mis le siège devant La Capelle. Le 30 août, arrivèrent aux maire et échevins de Noyon des lettres du cardinal de la Valette, lieutenant du roi en l'armée de Hainaut, et de Lainier, intendant de la justice, police et finances en la dite armée, portant commandement « de lever dans l'estendue de la dicte ville et gouvernement le nombre de huit cents hommes munis chacun de pel ou pallot, hoiau ou picq, serpe ou hache, faisant pour chacun trois outils, et le nombre de huict charrettes attelées chacune de quatre bons chevaux bien enharnachez, et de les envoyer le sixiesme jour de septembre prochain au village de Ville près Guise... »

« Les maire et échevins de Noyon procédèrent sans retard à cette opération, et du procès-verbal qu'ils en dressèrent j'extrais ce qui concerne Ribécourt et les localités faisant aujourd'hui partie du canton.

Furent taxés :

Les ménagers d'Ourscamp, à 3 hommes.		
Carlepont.....	25	»
Tracy-le-Val. ....	16	»
Pimprez.....	16	»

Ribécourt . . . . .	16	hommes.
Machemont . . . . .	16	»
Cambronne . . . . .	16	»
Dreslincourt . . . . .	18	»
Chiry . . . . .	10	»

(Pont-l'Evêque, Sempigny), les ménagers d'Ourscamp, Carlepont, Tracy-le-Val (Tracy-le-Mont, et Pimprez durent ensemble fournir une charrette et ses chevaux.

De même, Ribécourt, Machemont, Cambronne, Dreslincourt, Chiry (Passel, Suzoy et Larbroye).

Sur une deuxième sommation, la première étant demeurée sans effet, adressée à tous les villages du gouvernement de Noyon d'« admener ou envoyer en l'hostel de ville du dict Noyon le nombre de pionniers ausquels ils étaient taxez, sous peine de la vie et confiscation de biens contre les lieutenans officiers des lieux et plus aisez habitans », au jour dit comparurent :

De Carlepont : Louis Regnault, Guillaume Cappel, Pierre Robert et Anthoine Noel ;

Pimprez : Jhérosime Dechilli et Remi Bibault ;

Dreslincourt : Jean Leclercq et Anthoine Matigni.

« Ce faist fut remonstré par les habitans et officiers des villages cy-dessus nommez qu'il leur avait été du tout impossible d'admener plus grand nombre de personnes que ceulx cy-dessus quoi qu'ils en aient nommé dadvantage, au subject de ce que les habitans des dicts lieux se sont absentez et pour les menaces à eux faictes par ceulx qu'ils ont nommé de les brusler, tuer et massacrer. En telle sorte que dans cette crainte ils ont été forcez et contrainctz d'achepter les personnes dénommées au roolle à prix d'argent jusques à la somme de cinquante, soixante livres et plus chacun homme ».

Une troisième sommation eut lieu, mais Carlepont ne fut pas inquiété cette fois. Sans doute avait-on reconnu le bien-fondé de sa défense, d'autant plus que la charge imposée à notre commune était la plus lourde de toutes.

En 1640, lors de la conquête de l'Alsace, de l'Artois et du Roussillon, la région de Noyon est encore appelée à fournir

des hommes à l'armée pour activer les opérations et poursuivre l'ennemi.

« Solde des cavaliers ayant signé un engagement pour servir :

« Gilles Michel, dit Desmaretz, demeurant à Carlepont, reçut la somme de 30 livres 15 sols, avec un cheval de 50 escus. » (de LA FONS.)

En 1758, Mgr de la Cropte de Bourzac, évêque de Noyon, ordonne à Carlepont un *Te Deum* pour la victoire de Lutzelberg (2 novembre 1758, Guerre de Sept Ans), remportée dans la Hesse par le brave Chevert et l'incapable Soubise sur l'armée prussienne du Mein.

Ce *Te Deum* célébrait aussi la prise de Cassel que Soubise parvint à prendre, grâce aux renforts considérables que lui envoya M<sup>me</sup> de Pompadour pour lui permettre de prendre une revanche de ses revers sanglants, et la victoire de Sangershausen, de l'avant-garde de Soubise, remportée par Victor-François de Broglie, maréchal de France, dont le frère devait succéder à Mgr de la Cropte de Bourzac sur le siège épiscopal de Noyon.

Il fêta également une des rares victoires remportées au Canada par les maigres troupes parcimonieusement envoyées à Montcalm, la journée de Ticondéroga, où 8.000 Canadiens repoussèrent 50.000 Anglais, et la journée où le duc d'Aiguillon et la noblesse bretonne rejetaient à la mer les Anglais qui avaient insulté nos côtes et débarqué en Bretagne, à Saint-Cast.

Le 30 juin 1759, nous trouvons une instruction de l'évêque pour préparer les malades au Jubilé accordé par Clément XIII, fort probablement à l'occasion de son avènement, en 1758.

Et nous arrivons à la période révolutionnaire.

« En 1789, le baillage de Noyon n'étant, malgré son titre, qu'une prévôté du baillage du Vermandois, dont il avait été démembré pour constituer un siège particulier, ne fut point admis à députer directement aux Etats Généraux, comme il le demandait.

Il fut compris dans la classe des baillages secondaires, c'est-à-dire de ceux qui députaient conjointement avec les baillages dans l'arrondissement desquels ils se trouvaient, dits baillages principaux tels que celui du Vermandois.

« Carlepont fut compris dans la liste des paroisses du baillage de Noyon convoquées pour désigner les délégués qui devaient aller à Laon prendre part à la nomination des députés du Tiers-Etat du baillage du Vermandois aux Etats Généraux de 1789 ». (L. MAZIÈRE, *Le Domaine de Noyon.*)

Mazière cite les Cahiers de doléances des paroisses rurales du baillage de Noyon, en 1789.

« Impôts....

« Caisnes, Carlepont, Pontoise, demandent : « 1° Qu'aucune espèce d'impôts ne soit à l'avenir mise ou prorogée sans le consentement préalable des Etats Généraux du royaume ;

« 2° Que les ministres, s'ils continuent de disposer des revenus de l'Etat, soient responsables à la Nation de l'emploi de toutes les sommes levées sur le peuple ;

« 3° Qu'attendu que les impôts non consentis n'ont été payés jusqu'ici que par la crainte des emprisonnements arbitraires qui ont arrêté toutes les réclamations, personne ne puisse désormais être emprisonné et détenu par aucun motif qu'en vertu des loix du royaume.

« Enjoignent à leurs députés les dits habitans de faire insérer cette présente déclaration de leurs demandes, dans le cahier du baillage de Noyon, et chargent spécialement ceux qui seront élus par l'assemblée du baillage de le faire valoir aux Etats Généraux, et de ne consentir à la levée ou prorogation d'aucun subside, avant que ladite déclaration ait été adoptée par eux et solennellement proclamée.

« Leur donnent néanmoins pouvoir sous la condition ci-dessus et non autrement, de consentir à l'établissement ou prorogation des subsides que les Etats Généraux jugeront indispensablement nécessaires aux besoins de l'Etat, toutes dépenses inutiles préalablement retranchées, et pourvu toutefois que les impôts qui distinguent les ordres soient supprimés et remplacés par des subsides également répartis entre tous les citoyens, sans distinction ni privilèges, à raison seulement de leurs propriétés. »

Ce sont ces vœux que réalisa la nuit du 4 août.

A ces desiderata relatifs aux impôts s'ajoutent les éternelles doléances au sujet de la chasse :

« Droits de garenne et de colombier.

« Plaintes au sujet des dégâts causés par le gibier et les pigeons.

« Les dits habitants chargent en outre leurs députés des plaintes particulières concernant leurs possessions :

« 1° Ils voyent avec peine la meilleure partie de leurs productions ravagées et détruites par une quantité prodigieuse de gibiers que les seigneurs prennent plaisir de conserver pour leur propre agrément ;

« 2° Le violement des ordonnances si sagement portées qui ordonnent de renfermer les pigeons pendant les quatre mois les plus précieux de l'année, juin, juillet, août et septembre.

Autre doléance relative aux droits d'usage sur les pâtures des biens communaux et inspirée par la même préoccupation, la chasse :

« Leurs biens communaux consistant en pâtures, détruites en partie par des plantations de plaisance, des remises, chemins d'agrément et voiries. Ces voiries, qui ne sont faites que pour les commodités des cultivateurs, sont plantées d'arbres, de manière à les gêner dans la culture des terres et à en empêcher les productions. Une partie de leurs pâtures a été morcelée par différents habitants sans y être autorisés. »

Un arrêté du Directoire du Département, en date des 21 avril, 5 mai 1791, avait déclaré vacantes une vingtaine de cures du district de Noyon, dont celle de Carlepont.

Voici un extrait du procès-verbal de nomination à ces cures vacantes :

« Le dimanche 15 mai 1791, à dix heures du matin, les électeurs du district de Noyon, convoqués par M. le Procureur-Syndic, suivant sa lettre du 7 de ce mois, à l'effet de procéder à l'élection des cures vacantes dans l'étendue de ce district, faute par les ci-devant titulaires de s'être conformés aux décrets des 27 novembre et 4 janvier, sanctionnés les 26 décembre et 9 janvier derniers, se sont réunis en l'église de Notre-Dame, ci-devant cathédrale, et actuellement principale église du chef-lieu, et après la messe à

laquelle ils ont assisté, l'assemblée s'est formée dans la dite église... »

Suivent la formation de l'assemblée électorale, le détail des opérations électorales, la remise de la séance à deux heures et demie de l'après-midi, puis le tableau des élus.

Jean-Louis Lobbé, vicaire de Tracy-le-Mont, fut élu curé de Carlepont par 51 voix sur 54 votants. (LOIRE.)

Le 17 mai 1791, la proclamation de ces nominations fut faite dans la cathédrale de Noyon, avant la messe solennelle célébrée à cette occasion, en présence du peuple et du clergé, conformément à l'article 31 du titre II de la loi sur la constitution civile du clergé.

La fuite du roi, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, détermina une grande effervescence dans la France entière. Dans toutes les communes de la région, les gardes nationales s'armèrent, prêts, au premier signal, à marcher pour la défense de l'État. A la nouvelle de l'arrestation de la famille royale à Varennes, se joignit l'annonce de l'avance des troupes autrichiennes. Le 24, toutes les gardes nationales des environs s'assemblèrent et envoyèrent prendre l'ordre à Noyon, auprès du commandant de la garde nationale.

« Le 25, vers midi, 50 ou 60 hommes de la paroisse de Carlepont, armés de sabres et de fusils, entrèrent dans la ville, tambour battant, et vinrent se ranger en bataille sur la grande place, ayant à leur tête le maire, Langlois, et le commandant de la garde nationale, Capelle. On peut juger de l'émotion qui s'empara de la ville. Que voulaient ces gens armés ? Quel dessein les y amenait ? A en croire le cri public, c'était d'enlever un ancien chanoine, l'abbé Dupuis, et de « lui couper la tête ». Ce prêtre, contre lequel des menaces avaient déjà été proférées, était alors placé sous la sauvegarde de la municipalité.

« La générale fut aussitôt battue pour être prêt à tout événement. Le commandant de la garde nationale, avec quelques hommes, se rendit sur la place et, s'adressant à Capelle, qui avait le sabre nu à la main, lui demanda ce qu'il voulait et pourquoi lui et ses gens étaient venus ainsi armés dans la ville. Il répondit « qu'il était venu pour boire ». Cette réponse ne pouvait évidem-

ment suffire au commandant et Capelle, ainsi que Langlois, amenés devant la municipalité, furent de suite mis en état d'arrestation et un certain nombre de fusils saisis.

« Peu après « ayant égard aux excuses faites par eux au Bureau relativement à la démarche inconsidérée par eux faite », ils furent remis en liberté et les fusils rendus. Tous partirent alors, avec défense expresse de paraître de nouveau en armes dans la ville sans la permission du commandant de la garde nationale.

« Tout est bien qui finit bien. Mais cette équipée, après celle des gens de Dreslincourt, montre dans quel état de troubles était toujours le pays ». (MAZIERE, *Annales Noyonnaises*.)

#### Extrait des registres de la Mairie :

« Le 10 germinal, an IX de la République Française, le maire de la commune de Carlepont, voulant se conformer à la circulaire du Préfet de l'Oise du 5 de ce mois, sur la publication de la paix continentale (Traité de Lunéville), fait annoncer la veille, dans la commune, au son de la caisse, que la proclamation de la paix se ferait, avec toute la pompe et la solennité que les localités peuvent se permettre, dans cette commune, à midy précis.

« En conséquence, tous les travaux ont été suspendus; la Garde Nationale a été mise sous les armes. Les maire, adjoint, les membres du Conseil municipal, le juge de paix par intérim et ses assesseurs, se sont réunis au bureau de la Mairie, et le cortège s'y est rendu, composé de cinquante fusiliers qui formaient la Garde Nationale; presque tous les individus des deux sexes indistinctement et de tout âge, s'est mis en marche et s'est transporté successivement dans toutes les rues et carrefours, où on a donné la publication de la paix et la proclamation des Consuls du 29 ventôse dernier; ensuite le cortège s'est rendu à l'édifice servant au culte, où un *Te deum* a été chanté en actions de grâces pour l'heureuse conclusion de la paix et immédiatement après chacun s'est livré à la joie et aux plaisirs. Les amis sincères de la paix ont fait un repas civique à la Mairie, les membres du Conseil, la justice de paix et la Garde Nationale, et ont porté des toasts pour la paix et la conservation des jours du Premier Consul, et la fête a été terminée à dix heures du soir par huit coups de canon et par plusieurs salves de mousqueterie. De tout quoi le présent procès-verbal a été rédigé les mêmes jour et an que dessus. »

Le premier Empire est l'époque de plus grande prospé-

rité de notre commune, qui compta alors jusqu'à 1.800 habitants. Elle était arrivée alors à un développement commercial important, comme en font foi les délibérations ci-après du Conseil municipal :

Etablissement de quatre foires par an en la commune de Carlepont, près Noyon (26 mai 1805, 6 prairial, an XIII.)

« Par délibération du 15 pluviôse, an XII, le Conseil municipal sollicite auprès du gouvernement l'établissement de quatre foires annuelles dans la commune « les derniers lundy après le 1<sup>er</sup> vendémiaire, 1<sup>er</sup> nivose, 1<sup>er</sup> germinal et 1<sup>er</sup> messidor. »

« Jours aux quels on établirait un octroi sur les bestiaux et autres denrées, ainsi que sur les bestiaux tués à la boucherie et les boissons consommées dans les auberges... »

Décret impérial concernant l'établissement de quatre foires dans la commune de Carlepont « qui auront lieu le premier lundy de chacun des mois de vendémiaire, nivose, germinal et messidor, chaque année ».

Daté du 17 thermidor, an XII, du quartier général impérial du Pont-de-Briques, près Boulogne.

Séance du 19 brumaire, an XIV. Il y est constaté que les foires ont eu beaucoup de succès et en promettent de plus grands.

Le rétablissement du calendrier grégorien nécessite des changements dans la fixation des jours de foire. Le Conseil municipal propose le premier mardi de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Le 20 prairial, an XIII, un incendie important se déclara à l'Écloyes et quatre maisons furent détruites, ainsi que des granges, les installations de culture et les mobiliers.

Le hameau était certainement plus peuplé alors qu'il ne l'est maintenant, car nous y relevons la trace, parmi les sinistrés, d'un J.-B. Leroy, « cabarretier, qui a perdu trois muids de vin, 300 francs en argent blanc et tout son mobilier ».

Ici se placent quelques documents politiques, et nous en aurons d'autres à citer.

A chaque changement de régime, le Conseil municipal envoie une adresse dithyrambique au nouveau gouvernement,

rédigée dans une impeccable langue officielle et avec toute la flagornerie désirable.

Il est à croire que pour éviter les erreurs et faciliter les manifestations du loyalisme des villages, les préfets faisaient tenir aux maires des notes assez précises avec la manière de s'en servir. Sans doute, en consultant les archives d'autres communes, on retrouverait sur les registres des délibérations des textes identiques. C'est ce qu'on appelle l'expression spontanée de l'enthousiasme national.

Dans sa séance du 30 frimaire, an XIII, le Conseil municipal de Carlepont, pour célébrer la fête du couronnement de sa majorité impériale :

« Désirant donner autant qu'il est en lui des preuves de son amour et de sa reconnaissance pour le héros à qui la France doit sa gloire et son bonheur »

vote 100 francs

« La quelle somme sera employé à acheter des chaussures aux jeunes gens des familles les plus indigentes pour qu'ils puissent conserver plus longtemps le souvenir de ce jour mémorable, et le surplus pour distribuer du pain, du vin et de la viande aux femmes veuves et vieillards infirmes et indigents ».

Même cloche. autre son : on a célébré le couronnement de Napoléon ; lui déchu, il faut bien rendre les mêmes honneurs à Louis XVIII.

« Séance du 17 avril 1814.

« Nous, Maire, Adjoint, Membres du Conseil municipal et autres fonctionnaires publics de la commune de Carlepont, réunis sur l'initiative de M. le Maire de ladite commune, à l'effet de délibérer sur l'objet de la circulaire de M. le Préfet de l'Oise, en date du cinq avril, présent mois,

« Lecture faite de cette circulaire et des autres pièces y jointes,

« Déclarons qu'appréciant les avantages d'une administration Paternelle et Libérale, nous donnons, avec le plus vif empressement, notre adhésion aux actes du Sénat des premier et deux de ce mois, portant la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille, du trône de France.

« Déclarons aussi que vos vœux appellent à la possession de la Couronne, Louis-Stanislas-Xavier de France, digne successeur de Saint-Louis et de Henri IV,

« Et arrêtons que la présente déclaration sera adressée à M. le Préfet de ce département, pour être transmis à qui de droit, et que la minute restera aux archives de la Mairie.

« Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ».

« Le Maire de la commune de Carlepont à M. le Préfet du département de l'Oise,

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Conformément au désir exprimé dans votre circulaire, j'ai fait publier solennellement dans ma commune l'acte constitutionnel que le Sénat vient de décréter, par lequel Louis-Stanislas-Xavier de France est appelé au Trône.

« Et afin de donner à cette cérémonie tout l'éclat désirable, la publication s'est faite au son des cloches, au bruit des tambours et au milieu d'un concours prodigieux de peuple qui voyait dans le retour des Lys, l'assurance d'un heureux avenir ; les fonctionnaires publics et la Compagnie du Jeu d'Arc, parés des nouvelles couleurs françaises et notamment du Drapeau blanc, portant la légende Vive Louis XVIII, ont donné au cortège tout l'appareil que l'on pouvait attendre d'une commune comme celle-ci.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect,

« Signé : M. Foucart, maire.

« Carlepont, le 17 avril 1814 ».

« L'an mil huit cent quatorze, le dimanche vingt-quatre avril, heure de midy.

« Les habitants de la commune de Carlepont, spontanément réunis en la salle de la Mairie, ont arrêté l'adresse suivante pour être déposée au pied du Trône de S. M. Louis XVIII :

« SIRE,

« Après de longs malheurs, la France respire enfin. Combien  
« ne doit-elle pas d'actions de grâces à la Providence qui, par un  
« double bienfait, précipite dans un abîme effrayant le monstre  
« qui déshonorait le trône de vos ancêtres et replace sur ce même  
« trône un Prince dont les vertus rappellent les règnes de Saint-  
« Louis et de Henri IV.

« Dans ces circonstances heureuses, Sire, les habitans de la

« commune de Carlepont s'empresstent de remplir leur devoir en « déposant aux pieds de Votre Majesté, l'expression de leurs sentiments de respect et d'amour ».

« Et ont arrêté de plus que M. Ferdinand Brossard de Vauzel, l'un d'eux, sera prié d'en être le porteur ».

En 1814, pendant la campagne de France, Carlepont avait subi l'occupation des troupes alliées.

« L'an mil huit cent quatorze, le... (sans date).

« En l'assemblée des membres composant le Conseil municipal de la commune de Carlepont, extraordinairement convoqué par M. le Maire à l'effet de former le tableau des fournitures faites aux troupes françaises et alliées par la commune. A été arrêté que de ces deux tableaux présentement faits, un resterait attaché aux archives de la mairie et que l'autre en tout conforme serait, avec les pièces à l'appui et la délibération suivante, transmis à M. le Sous-Préfet de Compiègne, ou aux membres appelés par lui pour former le jury chargé de l'examen des bons de réquisitions, afin d'être statué ce qu'il appartiendrait.

« Les soussignés composant le Conseil général de la commune de Carlepont, après avoir, de concert avec M. le Maire de la commune, fait dresser le tableau des fournitures faites en vertu des réquisitoires (?) émanés des autorités compétentes, ou sur la demande des troupes alliées à main armée, lesquelles fournitures évaluées au prix du tarif arrêté par M. le Préfet de l'Oise et inséré au Mémorial administratif du département de l'Oise, N° 596, et daté du vingt-six juillet mil huit cent quatorze, s'élevant à la somme de six mille deux cent douze francs dix-huit centimes.

« Après avoir comparé ladite somme avec le montant des contributions extraordinaires de notre commune qui est de la somme de .....

« Ont reconnu que le gouvernement est dans l'impossibilité de pouvoir rembourser à chacun les sacrifices qu'il a faits avec le produit des contributions extraordinaires de 1813 et 1814 et qu'il est du devoir de tout bon français de donner à son souverain légitime et bien aimé, un témoignage et un gage de l'amour qu'il lui porte.

« En conséquence, le Conseil, après s'être assuré que tel est le vœu de presque tous les fournisseurs déclare, au nom de ses concitoyens, qu'ils renoncent à toute espèce d'indemnité de la part

du gouvernement pour les fournitures de tout genre et autres sacrifices nécessités par l'invasion de notre territoire par les troupes alliées.

« Le Conseil espère de la générosité de Sa Majesté, qu'elle voudra bien remettre à notre commune les contributions extraordinaires de 1814 seulement.

« Il se serait même bien volontiers et avec le plus grand plaisir dispensé de faire cette demande si les fonds qui en proviendront, dans le cas où il plairait à Sa Majesté de les allouer, n'eussent été destinés à payer à peu de chose près la même somme, montant des obligations qu'il a contractées pour l'achat de diverses fournitures telles que avoine, foin, paille, vaches, viandes, farine, cidre, vin et eau-de-vie, afin de mettre plus de célérité dans ces livraisons et se soustraire par là à toutes suites de menaces. La plupart de ces réquisitions ayant été faites à main armée, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre, en réfléchissant que cette commune placée entre Noyon et Vic-sur-Aisne, voyait à chaque instant refluer des troupes qui faisaient partie des camps formés dans ces deux endroits.

« Le Conseil se réserve d'établir, après l'approbation des autorités supérieures, une juste répartition entre les contributions, des acquisitions qui ont été effectuées, et de rendre ainsi le fardeau plus facile à supporter pour chacun.

« Fait et arrêté à la Mairie lesdits jour et an, et ont les membres signé ».

Nous avons conservé un mémoire de fournisseur pour le ravitaillement de ces troupes alliées. C'est la seule pièce originale que nous ayons sauvée et nous en reproduisons quelques articles, ne serait-ce que pour permettre la comparaison des prix de l'époque avec ceux du commerce actuel. Ces fournitures ont été livrées du 26 juin au 15 septembre 1814 et du 22 au 28 août 1815.

« Mémoire des boissons et marchandises fournies pour le compte de la commune par moy, Caron, épicier à Carlepont.

« Du 26 juin, avoir fourni cinquante bouteilles d'eau-de-vie à 30 s. fait la somme de . . . . . 75 fr.

« Plus pour le même Ploton avoir fourni six bouteilles de vin nouveau à 60 cent., fait. . . . . 3 60

« Du même jour, qui est toujours le 28 du présent, avoir fourni pour 150 dragons, un muid de cidre soutiré avec M. Germain et le garde champêtre . . . . .	60 fr.
« Plus, avoir fourni, le soir, huit bouteilles de vin vieux pour le souper des officiers, à 80 cent., fait . . . .	6 40
« Dont que Clémentine m'a remis les bouteilles.	
« Le même jour avoir fait cuire douze livres de porcq frais pour le souper des dragons, à 50 cent. . . .	6 »
« Du même jour au soir, qui est toujours le 28 juin, Joseph, le sonneur, m'a acondui un officier de l'Etat major avec deux domestiques, cinq chevaux et le guide, pour leur souper des quatre. . . . .	6 »
« Le lendemain au matin, le 29 du présent, donné le café, du pain, du beurre, du fromage, le tout. . . . .	2 »
. . . . .	
« Plus du 18 du présent, avoir donner à diner à un soldat et le guide venant demander l'argent pour la réquisition des chevaux, deux bouteilles de vin pour bonne chère et la goutte, le tout . . . . .	3 »
. . . . .	
« Du 15 août, donné pour les chevaux d'un capitaine loger chez nous de la part du Compère Foucard et de Germain, me promettant de le rendre, mais cela ne ma pas été remis, pour. . . . .	6 »
. . . . .	
« Du 28 dudit, avoir donné à rafraichir aux gendarmes. . . . .	1 »
« Plus pour diner avec le garde champêtre, pour bonne chère. . . . .	5 »
. . . . .	
« Le présent mémoire monte à la somme de trois cent quarante-quatre francs cinquante c.	
« Carlepont, ce 19 septembre 1815 ».	

Nous possédons également quelques bons de réquisition, en allemand, et datés de 1815, donnant l'ordre à l'administrateur de la commune de Carlepont de fournir des moyens de transport pour des hommes de troupe et leurs bagages.

Aux archives figuraient les notes des pertes subies par

chaque propriétaire lors d'un orage de grêle qui ravagea le terroir le 6 juillet 1826. Cet orage dut être d'une violence particulière car on relève la trace de récoltes détruites, surtout du chanvre, et de nombreux pommiers brisés.

Arrive le second Empire. Napoléon III est salué avec le même enthousiasme que l'ont été Napoléon I<sup>er</sup> et Louis XVIII, sans doute aussi Charles X, Louis-Philippe et la deuxième République. Nous ne pensons pas qu'on puisse trouver une plus chaude apologie du Deux Décembre que l'adresse suivante, envoyée au prince président.

« A Son Altesse le Prince Louis-Napoléon,  
Président de la République,

« MONSEIGNEUR,

« La France, sauvée par vous le deux décembre des hideux excès dont la menaçait une démagogie furieuse, est en droit de réclamer de vous l'accomplissement de cette œuvre de salut.

« Le commerce renaît, la prospérité reparait partout ; dans les campagnes règnent la sécurité et la paix. Mais tout ce bonheur a besoin pour durer d'institutions stables qui nous mettent complètement à l'abri des agitations dont nous avons été menacés.

« Le Conseil municipal vous supplie, Prince, de prendre bientôt les mesures nécessaires pour faire reposer en vous par un sénatus-consulte, les pouvoirs les plus durables.

« Faible interprète des sentiments de la population, le Conseil ne saurait trop vous témoigner, Prince, toute la joie qu'il a éprouvée en apprenant que Dieu avait sauvé vos jours si chers à la France. Puisqu'il ne nous a pas été donné de vous voir, que de loin du moins, il nous soit permis de nous associer à tous les cœurs vraiment français en stigmatisant de toute notre indignation le lâche et épouvantable attentat qui a menacé un instant en votre personne le bonheur et la gloire de notre Patrie.

« Daignez agréer l'hommage des sentiments respectueux et dévoués avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

« MONSEIGNEUR,

« de Votre Altesse les très humbles et très obéissants serviteurs.

« Carlepont, le 10 octobre 1852.

« Capelle-Ancel, Lefèvre, Lefèvre-Lenoir, Somon, Parmentier, Varet,

Clerginet, Tiercelet, Delaplace, H. Lemaire, Félix Guesnet, Gréhan, Tiercelet-Cottret, Charnassé, Thuilleux, Fleury ».

Le 4 décembre 1852, le Conseil municipal est convoqué extraordinairement en vertu d'une circulaire du Préfet de l'Oise.

« Ayant pour objet la cérémonie de la proclamation de S. M. Napoléon III, comme empereur des Français, qui doit avoir lieu demain et par laquelle le Conseil est invité à affecter à des œuvres de charité les fonds ordinairement consacrés aux réjouissances publiques.

« Le Conseil municipal a, en conséquence, décidé qu'à l'occasion de cette cérémonie, il serait fait des distributions de pain et de viande aux indigents.

« Qu'il y aurait bal gratuit ».

Une somme de 75 francs est votée à cet effet et voici le procès-verbal de la cérémonie.

« Ce jour'hui dimanche cinq décembre mil huit cent cinquante-deux, à une heure de relevée, nous Thuilleux-Objois, adjoint, en l'absence de M. le Maire de Carlepont, conformément aux circulaires de M. le Préfet de l'Oise, en date des 29 novembre et 2 décembre derniers, nous sommes rendu sur la place publique de cette commune, assisté des membres du Conseil municipal, de M. le Curé desservant de la paroisse, des fonctionnaires publics et employés des diverses administrations, de M. Courtois, sous-lieutenant des sapeurs-pompier, et des anciens militaires de l'Empire, tous convoqués à cet effet, où étant, en présence d'une foule nombreuse d'habitants, avons proclamé solennellement l'Empire en donnant lecture à haute et intelligible voix du décret dont la teneur suit :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale,  
« Empereur des Français,

« A tous présents et à venir, Salut.

« Vu le sénatus-consulte en date du 7 novembre 1852 qui  
« soumet au Peuple le plébiscite dont la teneur suit :

« Le Peuple veut le rétablissement de la dignité Impériale,  
« dans la personne de Louis Napoléon Bonaparte, avec hérédité  
« dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne  
« le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille

« Bonaparte, ainsi qu'il est prescrit par le sénatus-consulte du  
« 7 novembre 1852 ;

« Vu la déclaration du Corps législatif qui constate :

« Que les opérations du vote ont été partout librement et ré-  
« gulièrement accomplies ;

« Que le recensement général des suffrages, émis sur le projet  
« de plébiscite a donné sept millions huit cent vingt-quatre mille  
« cent quatre-vingt-neuf (7.824.189) bulletins portant le mot oui ;

« Deux cent cinquante-trois mille cent quarante-cinq (253.145)  
« bulletins portant le mot non ;

« Soixante-trois mille trois cent vingt-six (63.326) bulletins  
« nuls ;

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER

« Le sénatus-consulte du 7 novembre 1852, ratifié par le  
« plébiscite des 21 et 22 novembre, est promulgué et devient la loi  
« de l'Etat.

#### ART. 2

« Louis Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous  
« le nom de Napoléon III.

« Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau  
« de l'Etat, insérées au Bulletin des Lois, soient adressées aux  
« cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour  
« qu'ils les inscrivent dans leurs registres, les observent et les  
« fassent observer. Les Ministres, chacun en ce qui le concerne,  
« sont chargés d'en surveiller l'exécution.

« Fait au Palais de Saint-Cloud, le 2 décembre 1852.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre d'Etat,*

Signé : Achille FOULD.

Vu et revêtu du sceau de l'Etat,

*Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,*

Signé : ABBATUCCI ».

Cette lecture fut suivie des cris enthousiastes de : Vive  
l'Empereur ! Vive Napoléon III !

Puis le cortège s'est rendu à l'église pour assister au *Te Deum*  
qui y a été chanté en actions de grâces.

La cérémonie a été terminée par des distributions de pain et de viande, au profit des indigents de la commune.

Les anciens militaires, dont nous avons remarqué l'empressement à se rendre tous à cette cérémonie, n'ont cessé de témoigner des souvenirs de leurs glorieuses campagnes et de la plus vive sympathie pour l'Empereur.

M. Fleury, notaire et conseiller municipal, ayant été obligé de s'absenter pour affaires de son ministère, nous en a exprimé son regret par sa lettre ci-annexée.

M. Guesnet, maire, ainsi que MM. Somon et Lemaire, membres du Conseil municipal, se sont trouvés également empêchés, le premier par absence et les deux autres par maladie.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que les conseillers municipaux présents ont signé avec nous.

A Carlepont, les jour, mois et an susdits.

Le 19 août 1855, nous trouvons une adresse à Sa Majesté la reine d'Angleterre qui fait prévoir l'Entente cordiale « qui fera la sécurité de l'Europe ». Elle a certes eu pour nous, soixante ans plus tard, d'heureux résultats, mais peut-être eut-elle pu se manifester d'une façon un peu plus active à notre égard, de la part de l'Angleterre, en 1870-1871.

« MADAME,

« Les membres du Conseil municipal et les habitants de la commune de Carlepont sont heureux d'exprimer à Votre Majesté, toute la joie que leur inspire votre arrivée à Paris.

« La politique énergique et prudente de l'Empereur a su attacher à la France une nation aussi éclairée et puissante que la nation anglaise, et Votre Majesté vient cimenter par sa présence une alliance qui fera la sécurité de l'Europe.

« Recevez donc, Madame, l'expression de notre reconnaissance pour la confiance que Votre Majesté témoigne au Peuple français et pour l'insigne honneur que vous lui faites, en venant entourée de vos enfants, consolider une union dont nous sommes si fiers.

« Les soussignés sont avec respect,

MADAME,

de Votre Majesté,

Les très humbles, très obéissants et très dévoués serviteurs.

« Carlepont, le 19 août 1855 ».

Et enfin dernière pièce :

« A SA MAJESTÉ NAPOLEÓN III,

« Les membres du Conseil municipal de Carlepont, réunis à l'occasion de la naissance du Prince Impérial, adressent à Votre Majesté leurs humbles félicitations. Cet heureux événement satisfait au désir le plus vif de la France et lui garantit un long avenir de sécurité. Veuillez la Providence vous continuer sa protection ; c'est le vœu le plus ardent que puissent former, Sire, vos très humbles et obéissants sujets.

« Carlepont, le 20 mars 1856 ».

Pour la fin de l'Empire et au cours de la troisième République, nous n'avons trouvé aucun événement historique, aucun fait saillant digne d'être relaté. Pendant cette longue période, que quelques-uns encore de nos concitoyens actuels ont vécue, Carlepont a poursuivi sans éclat sa vie modeste de commune rurale, sans industrie, sans grande culture, sans rien qui le signale à l'attention des étrangers et de cette existence purement locale et d'une heureuse médiocrité, on verra par ailleurs quelques manifestations de détail dont nous avons cru devoir faire état.

Nous aurions voulu pouvoir ajouter à ces notes historiques, un chapitre intitulé : Nos grands hommes. Malheureusement, à part Charlemagne (?), dont il a déjà été question, nous n'avons personne.

---

## ÉCARTS ET LIEUX DITS

---

### Section A, dite de l'Ecloy

(Orthographe erronée du cadastre)

Le hameau de *Les Cloyes*, écart de Carlepont, situé tout en bordure de la forêt d'Ourscamp, tire son nom de *Claies*. On établissait en effet des couloirs de claies, s'ouvrant en entonnoirs, vers lesquels on traquait le gibier. Ce procédé était employé, il y a peu d'années encore, par les Indiens d'Amérique, pour pousser les chevaux sauvages dans le *Corral*, enclos de palissades, où ils les capturaient ensuite tout à leur aise.

De Les Cloyes on arrive en quelques enjambées à l'entrée de Carlepont, rue du Huleux (Sect. F). La huée (*Hululatus*), cris des rabatteurs.

Ces mots remontent évidemment à l'époque dont Michelet a pu dire :

« Sacrée, la noble bête ! le laboureur sème ; le lièvre et le lapin viennent récolter dîmes et censives. S'il réchappe quelques maigres épis, le manant voit, chapeau bas, s'y promener le cerf féodal ; un matin, à grands renforts de cors et cris, fond sur la contrée une tempête de chasseurs, de chevaux et de chiens ; la terre est rasée ! »

Carlepont en effet, comme tous les pays de forêts, a toujours été et continue à être un pays de vénerie, et le marquis de l'Aigle, ancien lieutenant de louveterie du département de l'Oise, et qui chasse à courre ici ou dans les environs deux fois par semaine, pendant six mois de l'année, possède un des plus beaux équipages de France<sup>1</sup>.

Les grands animaux, cerfs et biches, pullulent en telle

1. Dès l'ouverture des hostilités, le marquis de l'Aigle a fait détruire sa meute, quatre-vingts chiens de tout premier ordre et dont la réunion avait exigé de longues années de patiente sélection.

quantité que plusieurs battues de destruction sont nécessaires chaque année ; les braconniers, eux aussi, se chargent d'une destruction organisée et, malgré ces hécatombes, les goulues bêtes commettent des dégâts considérables.

### Section B, dite du Maupas

L'autre écart de Carlepont est le *Maupas*, qui comprend le *Grand Maupas*, jouxtant le gros du village, la rue du *Rou* et le *Petit Maupas*, trois agglomérations de quelques feux séparées par de courtes distances. Des sources, produit des eaux et des neiges filtrées par le Bois de la Montagne, noyaient habituellement ce terrain et encore aujourd'hui inondent fréquemment les caves. Elles faisaient du chemin un cloaque, *malo passu*, mauvais passage.

On pourrait donner de ces deux mots, peut-être, une autre interprétation, car il existe encore, au Maupas, la maison du crime, assez isolée, où un nommé Roulette fut assassiné il y a quelque vingt ans. Le crime rapporta quarante-quatre sous à son auteur.

*La Bellourde.* — Voici une étymologie qui n'est point sujette à contestation. Viollet-le-Duc, Peigné-Delacourt, Dupiney de Vorepierre, etc., définissent : hourd, hourdi, hourdel (*hurdicum*) : tour ou donjon en bois ; on donnait le même nom à des cages en bois, percées de meurtrières et de machicoulis, qu'on disposait, en cas d'investissement des forteresses féodales, sur les corbeaux ou consoles en pierre établis à cet effet en haut des tours ou sur les courtines. Le donjon de Coucy-le-Château conserve encore toutes ces consoles. Le hourd était en somme une fortification mobile qu'on pouvait établir sur les points menacés.

Le nom de la pointe et du bourg du Hourdel, à l'embouchure de la Somme, a la même origine. Il fallait surveiller et protéger l'entrée du fleuve.

Pour la Bellourde de Carlepont, Peigné - Delacourt ajoute :

« Ce lieu fortifié commandait, à l'est, le passage d'un

pont nommé aujourd'hui le *Pont à Couleuvre* (lisez : *le pont à qui l'ouvre*), réservé à l'usage du Seigneur ».

Dans la même section du plan cadastral, les lieux dits *Pré des Abattis* et *Les Essarts* rappelleraient les travaux de défrichements exécutés jadis par les religieux d'Ourscamp.

### Section C, dite des Rosettes

(Ros : Roseaux)

Jadis un moulin tournait ses ailes au point culminant de ce lieu dit, sur le Cormont. Il était certainement la propriété d'une institution hospitalière ou ecclésiastique de Noyon, puisqu'il fut vendu comme bien national. A preuve :

« 19 septembre 1792. — Vente d'un moulin à vent situé sur la montagne de Carlepont, dit le moulin des Rosettes.

« Acheté 7.000 livres par Jean-Antoine Savouillant, limonadier à Noyon ».

(Archives de l'Oise, Q 141, N° 1090.)

Une meule git, pour longtemps encore sans doute, sur l'emplacement du moulin disparu, à la corne d'un petit bois.

*La Motte.* — Sur l'emplacement quadrangulaire qui porte ce nom ; exhausé par la dispersion des terres de *La Motte* qui y exista primitivement. « C'était un point de surveillance et de défense, touchant au chemin qui parcourait la limite occidentale de l'enceinte de Carlepont ». (PEIGNÉ-DELACOURT).

En ce lieu, dont le terrain est aujourd'hui morcelé, sans doute à la suite de l'acquisition que nous rappelons, a existé une ferme importante, comme en fait foi l'intitulé suivant :

« 14 messidor, an II. — Vente de la ferme de La Motte, sise à Carlepont « ci-devant de la fondation Hélène Wattebot ».

« Achetée 41.700 livres par Pierre Capelle, négociant, et 27 autres personnes habitant Carlepont, Sempigny et Noyon ».

(Archives de l'Oise, Q 145, N° 2150).

Au *Champ du Merlier*, sur la route de Tracy, on a, paraît-il, retrouvé des débris d'armes romaines. Un camp romain y aurait donc été établi.

Près des *étangs de Tracy*, un lieu dit *Les Lépreux*, nom qui figure dans un titre de l'année 1234, au cartulaire du Chapitre de Noyon, n'a pas été noté sur le cadastre.

« *Le Four à Verres*, était un fief appartenant aux évêques de Noyon. Il est à supposer que l'un d'eux y avait fait établir une verrerie au xiv<sup>e</sup> ou xv<sup>e</sup> siècle, car dans une déclaration de 1587, Louis de Brossart, écuyer, qui en était alors propriétaire, reconnaît devoir, à l'évêque-comte de Noyon, 4 livres pour le droit de chauffage qu'il a le droit d'exercer dans tous les bois du dit évêque pour l'entretien du four à verres. . . . »

La verrerie n'existait plus au xvi<sup>e</sup> siècle. En 1714, M. de Colnet, s'intitulait seigneur du Four à Verres et de Jossigny, sous-lieutenant des chasses de la forêt de Laigue et demeurait à Noyon.... (Séance du Comité archéologique de Noyon du 21 août 1907).

Ces renseignements ont été tirés d'un paquet de titres des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, relatifs à la propriété du Four à Verres, titres remis à la bibliothèque du Comité de Noyon par M. Félix Lecomte.

Sur le mur d'un bâtiment de la ferme du *Four à Verres*, on voit une pierre qui porte, gravée en relief, la date de 1767 surmontée d'un ornement. Cette date rappelle probablement une reconstruction, le Four à Verres ayant été, en effet, à plusieurs reprises, la proie des flammes.

### Section dite du Village

*Le Frémont*. — Dom Grenier et Peigné-Delacourt rapportent l'origine de cette dénomination à *Fractus Mons*, mont frété, protégé par une haie de défense, donc fortifié.

Dans une *Notice sur Agnès Sorel*, lue par M. Peigné-Delacourt dans la séance du Comité archéologique de Noyon du 4 décembre 1860, l'infatigable chercheur, rapprochant

le nom de ce lieu dit des noms de plusieurs localités anciennement fortifiées : Fréville, Froideval, Frédeval, Frémontier, La Frette, etc..., dit :

« Un autre Fresmont, lieu dit dans la commune de Carlepont, a conservé par hasard la bonne leçon sur la feuille cadastrale. Le tertre de Fresmo, qui offre encore des traces d'enceinte, domine le promontoire actuellement occupé par le parc et le château de Carlepont.

« Le Frémont servit de défense à ce lieu qui fut tour à tour occupé par les Romains et les rois des deux premières races... Qu'on veuille bien faire des recherches et l'on s'assurera que les lieux qui portent cette dénomination étaient situés de façon à défendre des passages et à surveiller les routes des Romains dans la Gaule. »

Sur cette butte boisée, assez élevée, M. Louis Guesnet, ancien maire de Carlepont, prix de Rome de peinture, a fait construire, en 1886, au point culminant, un charmant petit château ; il a aménagé le bois avec un art infini, comme il composait un tableau : des percées permettent d'apercevoir les hauteurs de Chiry, par delà le Bas-Frémont et la plaine de Les Cloyes, bornée par la forêt d'Ourscamp ; le Saint-Siméon au-dessus de Noyon ; la montagne des Rosettes au-dessus du village. C'est toute une galerie de paysages enchanteurs.

*Les Arches.* — Les Arches ou les Arcs, dit Peigné-Delacourt, indiquaient, à l'époque romaine, l'existence d'arcatures ou de portiques ornant une habitation somptueuse. Ne voit-on pas ce nom apparaître pour désigner à Paris, le palais de l'empereur Julien ? (Musée de Cluny.)

Rattachant ce fait à son hypothèse de la naissance de Charlemagne à Carlepont, M. Peigné semble voir en ce lieu dit, l'emplacement d'un magnifique palais où l'illustre empereur aurait vu le jour, ou qui aurait été le berceau de sa jeunesse, mais ses confrères en archéologie ont toujours reproché à M. Peigné-Delacourt d'avoir apporté trop d'imagination dans cette science sévère et qui devrait être précise, si possible.

On a bien retrouvé dans le voisinage immédiat du château quelques vestiges de fondations, mais ils sont difficiles à identifier et nous ne saurions, pour notre compte, tirer de cette découverte aucune conclusion historique.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer que plusieurs des lieux dits dont nous avons donné l'origine empruntent leur nom à des ouvrages de fortifications. C'est qu'aux époques romaine, mérovingienne et carlovingienne, et pendant les ix<sup>e</sup>, x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, les siècles de fer, Carlepont a toujours dû se protéger par des ouvrages de défense.

La vallée de l'Oise est en effet un chemin tout tracé pour les invasions qui avaient toujours — et auraient encore — pour but et objectif l'Ile-de-France et Paris, et de plus il fallait se tenir en garde contre les bandes de pillards qui se battaient comme des tribus de Peaux-Rouges, se prenaient et reprenaient les villages, mais s'entendaient à merveille pour vivre à tour de rôle sur le dos et aux frais du malheureux paysan.

A partir de 1200, Carlepont, commune protégée par l'évêque de Noyon, goûta sans doute un peu plus de sécurité.

Pareils souvenirs, datant des mêmes époques, se retrouvent dans toutes les localités de France.

Les autres lieux dits du terroir ne présentent aucun intérêt d'étymologie ou d'histoire. Ce ne sont que des indications utiles pour la lecture du plan cadastral ou la désignation des propriétés. Mais ils ont des noms charmants : le Son de la Cloche, les Bruyères Baudet, le Bosquet à Cerfs, la Haute Pensée, le Chemin des Vignes, les Fossettes, etc.

---

## ESQUISSE PANORAMIQUE

---

« L'arabesque des bois sur les cuivres du soir ».

V. H.

Victor Hugo, ayant gravi le rude escalier de la tour nord de Notre-Dame, a peint son admirable chef-d'œuvre de « Paris à vol d'oiseau ».

Balzac conduit Rastignac sur les hauteurs du Père-Lachaise et, de là, le Gascon s'écrie : « Et maintenant, Paris, à nous deux ! »

Alphonse Daudet fait faire l'ascension de l'Arc de Triomphe à l'un de ses compatriotes qui, de la plate-forme, cherche dans la capitale : « la maison de ce Dodet qui blague les payss ».

C'est un procédé littéraire maintes fois employé que celui qui consiste, pour l'écrivain, à faire gravir par son héros le monument, la colline ou la montagne qui domine la situation ; dans la légende chrétienne, Satan avait emporté Jésus sur la montagne pour le tenter en lui offrant le royaume de la terre.

A notre tour, nous avons voulu prendre une vue d'ensemble de notre village, une esquisse panoramique. L'endroit était facile à trouver pour placer notre chevalet et notre pliant : l'horizon fournirait le dessin et le ciel se chargeait des couleurs.

En haut de Carlepont et sur la droite de la Croix Minarde, on suit, derrière le Grand Maupas — bissectrice de l'angle formé par les routes de Vic-sur-Aisne et de Cuts — une sente qui vous mène au Grand Cavin. Après une grimpe assez rude d'un quart d'heure, dans un ravin dont le sable se dérobe et glisse sous les pieds, on arrive au plateau du Bois de la Montagne.

Quelque cent mètres de retour à droite et on est à la croupe de la colline d'où, à travers les « réserves » d'une coupe récente, et comme parmi les colonnes d'un portique, on embrasse l'immensité du paysage. Les tons vigoureux des troncs d'arbres respectés par la cognée donnent plus de fuite à la perspective, plus de fondu aux ondulations de terrain, plus de délicatesse aux lointains et passent une estompe harmonieuse sur les rideaux de peupliers qui voilent les prairies.

Piqué sur le bec du promontoire, dans la pose avantageuse de l'homme qui regarde les choses de haut, on domine à gauche une étroite vallée bornée au sud par la montagne des Rosettes, touffue d'arbres.

Vers le nord et l'ouest, la plaine s'étend si loin que les profils qui la bornent s'effacent dans la moindre brume qui monte de la rivière d'Oise. Elle se traîne à leurs pieds, ondoyante, jaunâtre, rapide ou paresseuse, pleine de remous et de surprises : c'est une mauvaise personne.

A la plus longue portée de vue, en arrière et à droite, ce sont les hauteurs qui limitent Cuts, puis Caisnes, le Petit-Pontoise, Noyon, avec le mont Saint-Siméon, toutes crêtes de verdure.

Sur le fond sombre du Saint-Siméon se détachent en grisaille les deux tours pures et froides de la cathédrale de Noyon. Elles sont sans une erreur, comme un apôtre, sans un ornement, comme la règle monastique. Elles élèvent vers le ciel une foi rigide et glacée ; leurs lignes ne transigent avec aucun souci de ce monde. Une conception toute droite les dresse dans l'azur ou dans les nuages, ignorantes encore de la grâce et de l'élégance gothiques et de l'art des tailleurs d'images. Elles ne visent qu'un idéal : l'autre vie.

Plus à gauche encore, le mont Renaud, chauve et coiffé d'un petit château ; puis les collines au-dessus de Chiry, d'où émerge une tour pseudo-hindoue et assez ridicule et enfin la côte de Ribécourt surmontée d'une petite maison carrée bâtie là par un amoureux de la solitude et gourmand de grand air.

Toujours à gauche, la vallée de l'Oise descend vers Compiègne, masquée par les forêts.

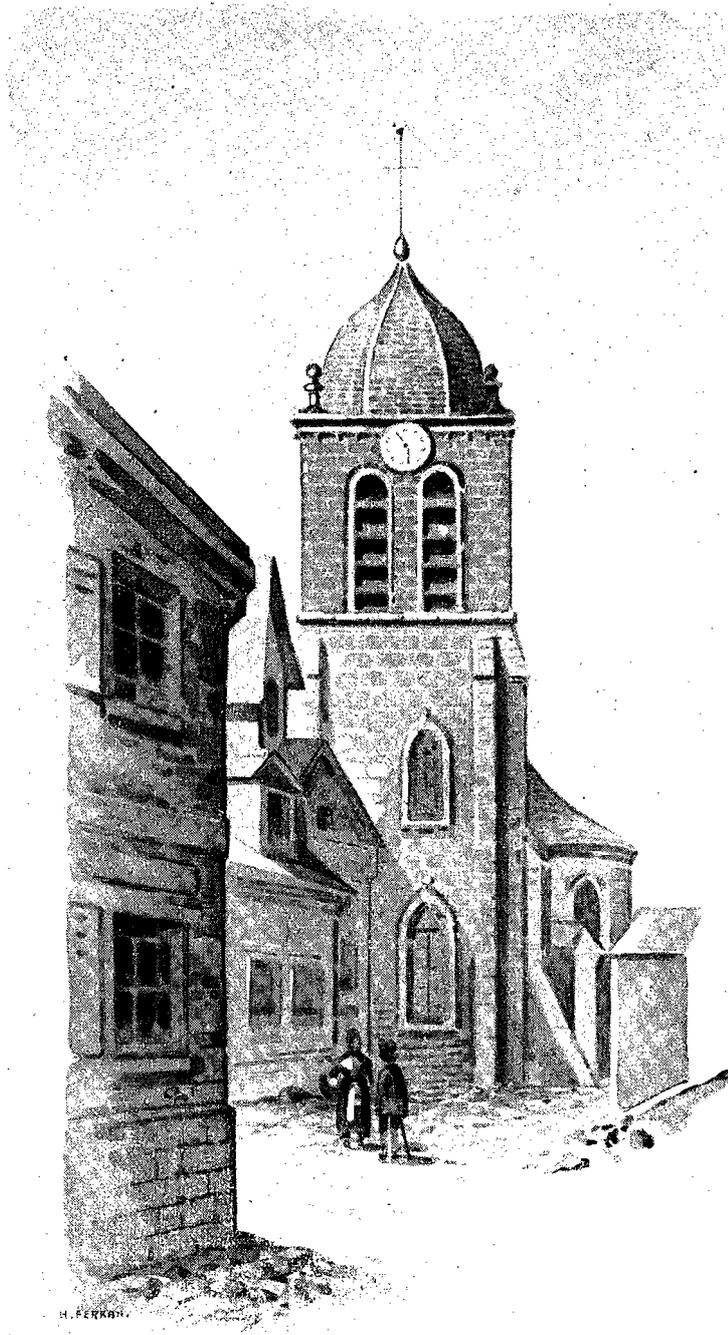
Au centre de ce large cirque de coteaux boisés, le village déroule son long ruban presque rectiligne ; il est net, clair et gai, tout bâti avec les pierres extraites de son sol ; pas de briques, pas de cheminée d'usine qui, dès l'aube, bave une fumée noire dans un ciel éclatant — Vulcain souillant l'Aurore. — Et le regard s'accroche à des pignons en escalier et à des échantillons de constructions qui doivent être assez rares dans la statistique du bâtiment : des maisons de pierres de taille couvertes en chaume. L'ensemble qui s'offre à la vue est propre, beaucoup plus que certains intérieurs, car les avantages de la propreté n'ont pas encore été saisis par l'unanimité des paysans.

Mais le jour baisse : l'Orient est déjà noyé de crépuscule ; le zénith est encore lumineux ; le soleil affleure les collines de Chiry, éblouissant, et des nappes de brume montent des prés. Nous redescendons le Grand Cavin et, tout à coup, sur la crête qui surplombe l'étroit couloir, éclate un grand bruit : une harde composée de trois biches et d'un dix-cors franchit à toute allure des tas de fagots, avec des sauts gracieux et apeurés ; c'est une brève vision qui passe, des ombres chinoises qui bondissent dans la splendeur sanglante du couchant.

Quelques pas encore et nous sommes dans la plaine que l'ombre envahit, puis au village où les foyers et les lampes s'allument pour le souper.

Tout dormira bientôt : *laboremus*.

---



L'ÉGLISE DE CARLEPONT

(Vue prise avant 1914)

## L'ÉGLISE

---

Il faut mettre le clocher au milieu du village.

L'église est en effet, en maints endroits, le seul monument intéressant, quand il l'est ; c'est lui qui sait le plus d'histoire. Avant la Révolution, les villages étaient des paroisses ; l'état civil était tenu par les curés ; toute la vie communale se rattachait à l'église et, même depuis la séparation des églises et de l'Etat, malgré le déclin de la foi, on ne peut passer sous silence ces souvenirs de quinze siècles, fermer l'oreille au son des cloches.

Et le coq de métal ou de bois est souvent un guide lorsque, égaré dans un pays inconnu, on aperçoit au loin, selon Théophile Gautier :

Les villages perdus trahis par leur clocher.

Nous avons dit plus haut que Carlepont conservait des vestiges d'ouvrages fortifiés des époques gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne. Plus tard, lorsque l'agglomération, devenue paroisse, possédera une église, cet édifice sera, comme dans toutes les localités non défendues par un château-fort, le refuge de la population en cas d'attaque ; le clocher sera le donjon : le froc et l'épée.

Malheureusement notre église n'a rien de remarquable ; ce n'est pas un bijou d'art comme sa voisine de Tracy-le-Val, elle n'est pas classée comme monument historique et une rapide description suffira.

« La paroisse de Carlepont était du bailliage, de l'élection de Noyon et de l'intendance de Soissons.

« La cure sous le vocable de Saint-Eloi, dont la fête se célèbre le 23 juin, était à la nomination du chapitre de la cathédrale, elle valait avec les hameaux des Cloyes et des Maupas huit cents livres au titulaire. Le curé touchait un tiers des grosses dîmes ; les chanoines avaient les deux autres tiers et un tiers des menues dîmes ». (COET).

Dans un « *Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon publié d'après le manuscrit* » de l'abbé Chrétien, ouvrage relatant les visites pastorales de MM. de Clermont-Tonnerre, d'Aubigny, de Chateaufort, de Rochebonne et de la Cropte de Bourzac, nous trouvons, pour l'année 1730, les renseignements suivants concernant la paroisse de Carlepont :

« Revenu de la cure : un tiers de la grosse dîme produisant 70 setiers de bled, et environ 10 setiers d'avoine, mesure de Noyon, avec du seigle, de l'orge et autres menus grains, plus 2.000 poignées de chanvre estimées 200 livres, les deux tiers de la menue dîme valant 15 livres, plus 90 livres ou environ pour le fermage de terres, prés, 35 livres pour deux messes hautes par chacun mois pour les trépassés, 130 livres sur la fabrique, pour rentes, terres et obits, par moitié avec l'église.

« Le casuel estimé 200 livres, le tout pouvant aller à la somme de 853 livres, à 2 livres 10 sols le bled et l'avoine, année commune.

« Revenu de la fabrique : 400 livres ou environ pour fermages de terre et prés et rentes, compris ce qui est dû au sieur curé pour moitié des rentes chargées d'obits et pour moitié desquelles terres et prés.

« Le clerc a 38 livres sur la fabrique, 12 pour les fondations des trépassés, le pain de l'eau bénite, le casuel.

« Cette condition vaut 400 livres.

. . . . .

« Principales fondations : les prières des 40 heures, avec un obit le lendemain des Cendres, fondé par le sieur François de la Vache, cy devant curé de Carlepont, qui a légué à cet effet des terres qui produisent environ 80 livres, dont 7 livres 10 sols sont payées au curé et 20 livres 10 sols au clerc séculier, plus le sermon de la Passion. (Registre des visites, T. III.)

« Rente de 100 livres pour un pauvre ecclésiastique. (Même registre.)

« La commune de Carlepont consiste dans un sixième

des bois de Monseigneur l'Evêque de Noyon et du chapitre de Noyon.

« Signé : Simon HULLOT, curé. »

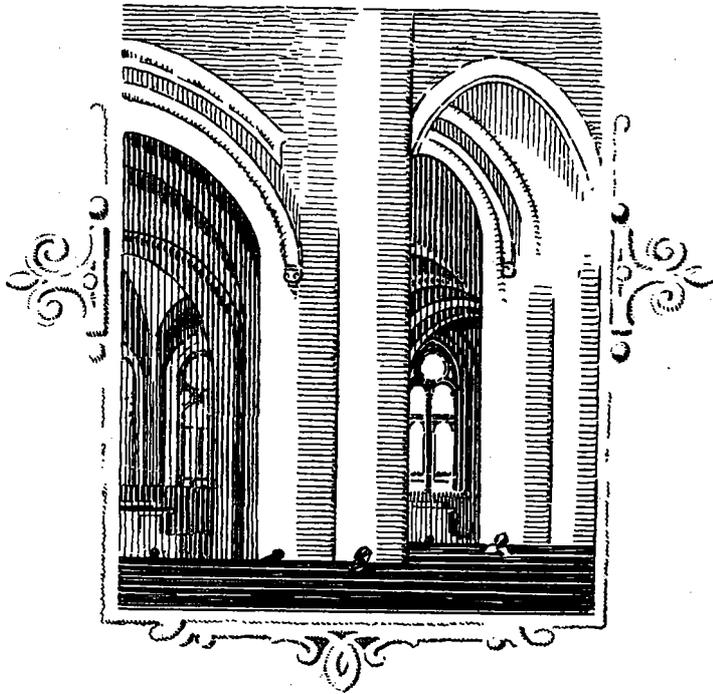
L'abbé Chrétien, ajoute ensuite :

« La maitresse d'école a 8 setiers de bled donnés volontairement par Monseigneur l'Evêque et 60 livres de la commune ».

Le même curé, pour l'année 1741, écrit :

« Revenu de la cure, 900 livres.

« Fabriques 500 livres, louages de terres et prés ».



L'église compte 36 pas de longueur, sur 22 de large. Elle comporte une nef centrale soutenue par deux rangs de trois piliers à nervures engagées et deux bas-côtés, le chœur et deux chapelles latérales ; le clocher s'élève au-dessus de la chapelle de droite.

Le pignon de la nef se termine par un angle aigu, mais la toiture des bas côtés a une pente beaucoup moins forte, de sorte que tout l'édifice a l'air écrasé, affaissé ; il est sans envolée et sans grâce ; le portail n'offre aucune décoration extérieure ; pas de sculptures, pas d'arabesques, pas de crochets : les imagiers ne sont pas passés par là.

Or, les édifices écrasés font un fâcheux effet sous nos ciels brumeux et bas. Un temple de marbre, sur un promontoire grec baigné de soleil, n'a pas besoin d'élévation pour étinceler de lumière en plein azur ; mais nos pierres grises doivent aller chercher un rayon par delà les nuages et c'est ce souci qui donna naissance à la grâce élancée de nos flèches gothiques comme à l'élégance de dentelle des clochers à jour de la Bretagne.

Le clocher, sans être de grand style, a un certain caractère. C'est la partie la plus ancienne du monument ; il est carré, massif, en grand appareil ; chaque face est percée de deux lancettes ; les angles de la tour sont ornés à la même hauteur d'une colonnette grêle. La corniche est soutenue par des corbeaux à grimaces entremêlés de contre-corbeaux, de l'époque romane.

Une coupole accompagnée de quatre pots-à-feu couronne le tout et, quoique peut-être un peu lourde, s'harmonise très bien avec la tour quadrangulaire du clocher.

Le chœur et les chapelles latérales sont du xv<sup>e</sup> siècle ; la façade, la nef et les collatéraux sont des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, rétablis sur d'anciennes fondations. Le chœur est polygonal, à fenêtres ogivales géminées ; ses voûtes, ainsi que celles des chapelles latérales, ont des arcs aigus et des pendantifs courts.

A deux fenêtres du chœur étaient, paraît-il, « représentées deux crosses en sautoir, surmontées d'une mitre placée sur une enclume. Les verrières, qui garnissent les croisées, sont ornées de deux flambeaux placés en sautoir, et aussi surmontés d'un calice avec un livre. » (CoET).

Ces emblèmes ont disparu au cours des réparations successives. Les vitraux n'offrent aucun intérêt archéologique.

Dans le bas côté droit, avant de franchir le seuil de la chapelle de Saint-Joseph, on trouve une *Crèche*, dont les personnages ont été collectionnés en Italie par M<sup>me</sup> la baronne de Villars, qui en fit plus tard don à l'église.

Ce sont des figurines d'un pied environ de hauteur, sculptées sur bois, au xvii<sup>e</sup> siècle, dans les provinces napolitaines. Ces statuettes sont d'une grande délicatesse d'exécution ; les figures et les mains sont d'un dessin parfait mais un peu maniéré.

De chaque côté de la porte un contre-fort avec une niche : à droite un Saint-Eloi en pierre, à gauche un Christ couronné d'épines, assis, d'une belle expression douloureuse ; au contre-fort d'angle droit une autre niche avec une Vierge à l'Enfant ; le Christ et la Vierge sont en bois et les trois statues sont fort endommagées.

L'autel du chœur, en marbre, est fort remarquable.

On voyait aussi dans le chœur, devant les deux marches de l'autel, une pierre tombale portant cette inscription :

ICI REPOSENT  
LES ENTRAILLES  
DE RÉVÉRENDISSIME ET  
ILLUSTRISSIME SEIGNEUR  
CHARLES DE BROGLIE, ÉVÊQUE  
ET COMTE DE NOYON, MORT LE  
20 SEPTEMBRE 1777, AGÉ DE 43 ANS  
ET 10 MOIS  
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS  
DE SON ÂME

Nous avons dit : « on voyait dans le chœur ».

En effet la pierre a changé de place ; lors de l'installation du calorifère dans l'église, à une époque postérieure à 1883, puisque M. Coët a pu lire l'inscription, un personnage bien avisé a jugé que cette pierre pouvait servir à un usage plus utile que de commémorer la mort d'un évêque ; on l'a enlevée de son alvéole, encadrée d'un bandage de fer et, retournée, elle forme maintenant le seuil de l'église. Ainsi

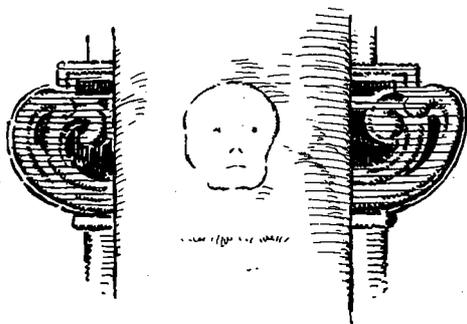
l'inscription ne s'effacera pas sous le patient travail des souliers : elle est en-dessous.

Dans le chœur existait aussi la tombe de Messire Hilarion de Panis de Coulanges, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Faron, décédé à Carlepont, le 8 octobre 1787.

Enfin on trouve encore une inscription grossièrement gravée sur le deuxième pilier à droite, face au chœur. Celle-ci aussi a eu des malheurs.

A une époque que nous ignorons, un ravalement des murailles et des piliers fut prescrit et un ouvrier trop consciencieux gratta l'inscription, surtout dans le bas, et remplit les lettres avec du ciment.

Voici, toutefois, ce que nous avons pu en déchiffrer :



AME DE FEU M. CHARLES  
MENESSION NATIF DE  
CARLEPONT VIVANT

MONS DE BEAUVAIS QUI  
EST DÉCÉDÉ AVE BEAUVAIS  
LE 29 JUILLET 1679 APRÈS  
AVOIR FAIT PLUSIEURS  
LETS AUX PAUVRES A FONDÉ  
UN OBI QUI . . . . . DANS  
CETTE ÉGLISE LE JOUR DE SON  
DÉCÈS OU LE PLUS PROCHE ET PLUS  
COMMODE QUI DOIT ESTRE  
ANNONCÉ LE DIMANCHE AUPARAVANT POUR

Il y a une vingtaine d'années encore, la place de l'église était surélevée en terrasse et plantée de tilleuls. On y accédait de la Grand'Rue par un escalier de quatre marches auprès duquel se trouvait une borne-fontaine surmontée d'une statue de Saint-Eloi, patron de la paroisse. Un nivellement sans pitié a tout fait disparaître : terrasse, tilleuls et Saint-Eloi et la place de l'église s'appelle maintenant place de la République.

Le cimetière est situé à quelque deux cents mètres derrière l'église, dans le chemin des Arches. Il est probable qu'à une époque assez reculée, les tombes fleurissaient à l'ombre religieuse et consolatrice du clocher, comme dans la plupart des villages jadis et souvent maintenant encore. Un mur bas qui ceignait l'église nous permet de le penser, mais ce champ des morts était sans doute devenu trop étroit ; on a dû le déplacer et le mur qui le fermait a lui-même disparu il y a environ vingt-cinq ans, donnant ainsi plus de facilité à la circulation sur la place.

A noter dans le cimetière le tombeau de la famille de Villars. Le monument, en granit bleu de Bretagne, est d'une grande sobriété et d'une noble ordonnance.

Sur la porte d'entrée du champ de repos, on lisait cette double inscription, que nous reproduisons de mémoire :

EVANGILABUNT ALII IN VITAM QTERNAM

ET ALII IN OPPOBRIUM

Tu pourriras un jour dans la poudre et le ver  
Marqué par ton passé pour le Ciel ou l'Enfer.

---



## LE CHATEAU

---

Il semble bien que de tout temps, et depuis que la région est habitée, il y ait eu à Carlepont un château, ou quelque édifice y ressemblant, sur l'emplacement ou à peu près, que couronne le château actuel. Et l'endroit s'y prête en effet si merveilleusement qu'il est difficile de le concevoir privé d'une construction de ce genre.

Quelque chef gaulois roux, moustachu et casqué de bronze, quelque centurion romain, rasé de près, ont bien dû établir sur la butte des observatoires d'où ils surveillaient tout le pays, mais ils ont commis la coupable négligence de ne pas nous léguer leurs titres de propriété.

Nous ne pouvons non plus donner aucune certitude au sujet des villas gallo-romaines ou des palais ou châteaux mérovingiens ou carlovingiens qui s'élevèrent probablement sur l'emplacement du château actuel.

Nous avons dit plus haut que Etienne I<sup>er</sup> de Nemours donna, en 1200, une charte de commune à Carlepont, et que, vers la même date (1213), il fit construire, dans cette localité, un château dont il fit sa résidence.

« *An. 1200 Caroli-pontem ædificavit* ». (Gallia Christiana, Tome IX.)

L'histoire du château et celle de la commune commencent dans le même temps.

A partir de cette date, et jusqu'à la Révolution, le château de Carlepont, propriété des évêques de Noyon, passait, après la mort ou le déplacement d'un évêque, non à un

héritier originaire du pays, mais à un autre évêque, son successeur, qui ne s'intéressait à la région que pour les revenus qu'il en tirait ; depuis la vente de l'immeuble et du parc comme biens nationaux, ceux-ci ont passé de mains en mains sans jamais rester la propriété d'une même famille pendant seulement deux générations, de sorte que ce beau domaine n'a, pour ainsi dire, pas d'histoire propre, que celle-ci se compose d'éléments superposés, sans le lien et la cohésion, sans la suite que créent les transmissions entre parents d'une demeure qui, pendant des siècles, porte à son fronton le même blason.

Nous ne pourrions donc noter, sans qu'aucun puisse se rattacher aux précédents, que les événements qui se rapportent aux occupants successifs, étrangers et indifférents les uns aux autres.

En 1213, Etienne de Nemours fonda, dans le manoir, une chapelle dédiée à Notre-Dame ; elle formait un bénéfice distinct à la nomination de l'évêque et cette disposition se perpétua au cours des siècles puisque, pour 1730, nous trouvons encore, dans le « Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon », la note suivante :

« Une chapelle de Notre-Dame, fondée au château, qui vaut au titulaire 24 setiers de bled à prendre sur l'Evêché et environ 30 livres pour prés à Chiry, laquelle chapelle est chargée d'une messe par semaine. M. l'Evêque de Noyon en est le nominateur ».

La présence de cette chapelle dans le château épiscopal explique que les événements religieux les plus importants qui ont intéressé notre commune se sont déroulés au château et non à l'église.

Lorsqu'un évêque nouvellement sacré ou changeant de diocèse venait prendre possession du siège épiscopal de Noyon, il se rendait d'abord à Carlepont, et c'est au château de Carlepont que le maire et les échevins de Noyon venaient le chercher pour l'emmener à Noyon et procéder à son installation.

Nous trouvons à ce sujet, dans les *Annales Noyonnaises*, la relation suivante :

« Le 6 août 1701, le maire Charles de Théis, les échevins, officiers de la Ville, etc., « en habits décents », furent le saluer au château de Carlepont, et lui présenter, avec leurs vœux et leurs respects, deux douzaines de bouteilles de vin. Le 13, il faisait son entrée. La compagnie des arquebusiers « leste et bien montée » et la maréchaussée étaient allées le prendre au château de Carlepont et l'escortèrent jusqu'à l'église Sainte-Godeberte ».

D'autres relations rapportent des cérémonies semblables, notamment en 1661 pour l'installation de François de Clermont-Tonnerre, qui succédait sur le siège épiscopal à Henri de Baradat.

C'est dans la chapelle fondée par Etienne de Nemours qu'eut lieu la cérémonie que nous rapportons ci-après.

L'église de l'abbaye Notre-Dame d'Ourscamp renfermait une relique importante du chef de Sainte-Anne, mère de la Vierge Marie, dans un buste en vermeil d'un travail ancien. Elle y était profondément vénérée depuis de longues années et provenait de Mathieu de Roye, qui l'avait rapportée de Hongrie et conservée en son château de Plessis-de-Roye jusqu'au moment où il eut érigé à ses frais, dans l'église de l'abbaye, une chapelle en l'honneur de Sainte-Anne.

Cette précieuse relique, déposée de 1486 à 1490 dans la chapelle du château épiscopal de Carlepont, pendant une instance relative à sa translation et en exécution d'une sentence de la Chambre des Requêtes du Palais de 1486, y fut, après l'assentiment obligatoire de Monseigneur de Marafin, reprise solennellement, le 26 mai 1490, par l'abbé Nicolas d'Aubenton et les religieux d'Ourscamp, suivis de 4.000 personnes, et elle resta en leur possession jusqu'à la Révolution.

Le jour de la cérémonie de la remise, l'abbé, avec ses religieux, revêtus de leurs plus riches ornements, se présenta

au château de Carlepont. L'évêque attendait dans la chapelle, tenant entre ses mains le reliquaire, qu'il lui remit à son arrivée. Il accompagna lui-même la procession avec messire Jean Varlot, chanoine et pénitencier et curé de Sainte-Godeberte; Jean Gressier, chanoine et chantre de la cathédrale; Jacques Varlot, chanoine, et les curés de Carlepont, de Tracy, de Pimprez et de Chiry.

A la tête du populaire marchaient le seigneur de Roye et un grand nombre de gentilshommes du voisinage.

Venaient ensuite Pierre le Maire, lieutenant du Vermandois, et autres gens de la justice de Noyon.

Toute la population des villages environnants faisait cortège à la sainte relique.

Et la procession marchait religieusement vers l'abbaye d'Ourscamp, éloignée d'environ une lieue, lorsque, dans le bois, au lieu où s'élevait une croix appelée la *Croix-Prot*, elle en rencontra une autre à la tête de laquelle se trouvaient les abbés de Saint-Eloi et de Saint-Barthélemy, de Noyon, revêtus de chappes avec leurs crosses et accompagnés de leurs religieux. En ce lieu on déposa la sainte relique et puis furent chantées une antienne et une oraison à Sainte-Anne. (Comité archéologique de Noyon. Divers.)

Cette relique est maintenant à l'église de Chiry, où elle amène chaque année, le 26 juillet, de nombreux pèlerins.

Le temps passe, tout meurt, le marbre même s'use.

Vers 1520, le château, sans doute vieilli, effrité et croulant, fut reconstruit par l'évêque Charles I<sup>er</sup> de Hangest, qui y mourut le 30 juin 1528.

« *Obiit, ex ejus epitaphio, pridie Kal. Julii anno 1528 apud Caroli-pontem* ». (Gallia Christiana, Tome IX.)

C'est certainement à ce second château qu'appartiennent les souterrains, en partie murés, mais dont les amorces servent encore de caves. Suivant certains auteurs, leur orientation indique que le château d'alors présentait sa façade postérieure plus au sud que la construction actuelle; en effet, ils prennent naissance sous la terrasse et se dirigent

vers l'emplacement des anciens étangs du Relay et de la Nouvelle-Hollande, à la Motte.

L'escalier qui y conduit compte plus de trente degrés. A chacun correspond une ogive surélevée de la voûte, disposition très fréquente dans les édifices de la période à laquelle nous faisons allusion et qui marque la fin du style ogival flamboyant, l'aurore de la Renaissance.

Au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, l'évêque Henri de Baradat fit procéder à des réparations et graver sur le fronton les vers suivants, si charmants, que nous regrettons d'autant plus d'ignorer l'auteur, peut-être l'évêque lui-même :

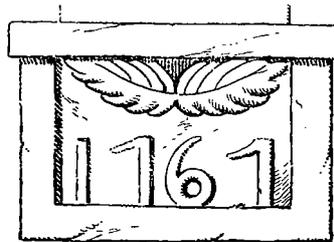
Le Ciel témoin de mes malheurs  
M'a veu languir sous mes ruynes  
Et mourir dans un lit d'épines  
Pour renaistre parmy les fleurs  
Qui sont icy toujours escloses :  
Afin que la ville et les chams  
Adorent sans cesse les roses  
Dans un agréable printemps.

Le château actuel fut édifié en 1762, sous l'épiscopat de François de la Crote de Bourzac, qui fut évêque de 1734 à 1766, et sur l'emplacement de l'ancien château élevé par Etienne de Nemours.

Ce château, qui mesure 66 pas sur 30, comporte un grand bâtiment central avec deux ailes en retour, le tout d'une ordonnance sobre et uniforme.

Comme pour l'ensemble des constructions élevées à cette époque dans la région, la couverture, ou tout au moins la superstructure, en est assez écrasée et couronne péniblement l'harmonie architecturale.

Sous le premier Empire vraisemblablement, ou au début de la Révolution, des adjonctions d'un goût assez osé ont modifié l'aspect des différentes façades. Un grand portique

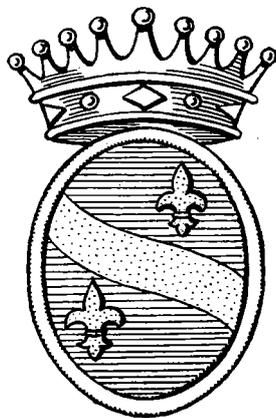


à 4 colonnes, surmonté d'une balustrade, coupe littéralement l'ordonnance de la façade principale ; des portiques analogues à 2 colonnes, surmontés des mêmes balustrades, accusent les différentes entrées de cette construction.

A la même époque, des modifications ont été également apportées sur le versant de la toiture à la façade principale.

Un grand fronton a été construit, justifiant le couronnement d'une surélévation abritant trois baies qui, sans nul doute, ont été ouvertes pour rendre plus utilisable sur cette seule partie de la construction, la superstructure.

Au cours des dernières réparations dont le château fut l'objet, M. de Marcé, le propriétaire actuel, a retrouvé, en 1907, l'inscription suivante :



*Hunc fundamentalem castr  
Carolipontis lapidem posuit  
Illustr. ac reverendiss.*

*Dom. Dom. Joannes  
Franciscus de la Cropte  
de Bourzac episc. comes  
Noviomensis par Franciæ  
Die 29 aprilis 1762  
Ædificium Extruente ludovco francisco  
Froiard regis architecto*

Très illustre et très révérend seigneur Jean-François de la Crompte de Bourzac, évêque comte de Noyon pair de France, a posé cette pierre de fondation du château de Carlepont le jour du 29 avril 1762.

Louis François, constructeur de l'édifice.

Froiiard, architecte du roi.

*Escusson* : d'azur à la bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis d'or, une en chef et une en pointe.

Dans la bibliothèque et la grande salle à manger actuelles se trouvent deux intéressantes plaques de cheminée aux armes de Rochebronne (1707-1731) : « de gueules à trois tours d'or, donjonnées de trois pièces » avec, en exergue : « Charles-François de Châteauneuf de Rochebronne, évêque de Noyon, comte et pair de France ».

Le château, décrété bien national, fut vendu, ainsi que les biens faisant partie du domaine, le 13 juin 1791.

« Vente : 1° du château de Carlepont ;

« Acheté 75.300 livres par Louis-Charles-Christophe Tondu des Gravières, adjudant-major de la garde nationale à Noyon, pour le compte d'Edouard-Joseph-Sébastien de Walckiers, demeurant à Paris, rue d'Angoulême.

« 2° Du moulin à eau de Carlepont, avec les terrains et étangs nommés la Nouvelle Hollande ;

« Acheté 25.400 livres par le même, pour le même.

« 3° De l'étang nommé le Relay, sis à Carlepont ;

« Acheté 2.400 livres par Jean-Antoine Savouillant, limonadier à Noyon.

« 4° De l'étang nommé le Vivier Lemoine, sis à Carlepont ;

« Acheté 2.625 livres par le sieur Tondu des Gravières, pour le compte du sieur de Walckiers ».

(Archives de l'Oise, Q 138, N<sup>os</sup> 468 à 471).

Un délai de trois mois fut accordé au sieur de Grimaldy, ci-devant évêque, pour vider les lieux.

Le château fut vendu par M. de Walckiers à M. le comte Alexandre de Batowski le 8 fructidor, an IX.

Il fut acquis, en 1806, par le prince Guistiniani et rétrocédé par lui à M. de Balowski en 1809.

Le baron de Finguerlin-Bischingen en devint propriétaire en 1817 et le céda en 1828 au baron de Standish.

On peut lire dans l'église, au pied de l'autel de la chapelle de la Vierge, les trois inscriptions suivantes, gravées en lettres dorées sur marbre gris :

A LA MÉMOIRE  
DE HENRY BARON  
DE FINGUERLIN  
DE HENRIETTE DE SERECY  
BARONNE DE FINGUERLIN  
ET DE CHARLES EDOUARD  
STANDISH

ICI REPOSE DANS LE SEIGNEUR  
CONRADINE EMILIE EMMA MATHIESSEN,  
NÉE LE 28 JUIN 1801  
MARIÉE DANS CETTE ÉGLISE LE 19 JANVIER 1822  
A CHARLES STANDISH DE STANDISH-HALT  
MORTE LE 24 JUIN 1831  
PRIEZ POUR CES AMES A QUI CE LIEU FUT TOUJOURS CHER

A LA MÉMOIRE  
D'IDA DE FINGUERLIN  
COMTESSE DE FEZENSAC  
DE THOMAS STRICKLAND  
ET DE MADELEINE  
DE FEZENSAC

Le domaine fut ensuite acquis par M. Victor-Louis-Arthur des Acres, comte de l'Aigle. C'est au château de Carlepont que naquit, en 1844, le marquis Robert de l'Aigle, ancien député et ancien conseiller général de l'Oise.

En 1847, M. Denis-Bernard-Frédéric de Graffenried,

baron de Villars, en devint acquéreur et donna dans le pays, pendant près de quarante ans, mille et une preuves de son inlassable générosité. Il mourut à Sorrente en 1886 et fut ramené à Carlepont.

Le bon peintre Chaplain a fait du baron de Villars un portrait au fusain remarquable de ressemblance et d'allure. Des reproductions sont encore maintenant accrochées aux murailles des plus modestes logis, juste hommage de reconnaissance.

Les héritiers de Villars vendirent le château en 1904 à M. Victor de Marcé, le propriétaire actuel, qui y fit procéder à de nombreux aménagements et réparations, mais en respectant le caractère de l'antique maison.

Devant les deux façades du château et aussi sur son côté nord s'étendent de larges pelouses bordées d'arbres magnifiques : cèdres, pins, platanes, mélèzes, hêtres, catalpas, peupliers italiens, ormes, acacias ferox, sophoras, etc., auxquels l'air salubre du plateau assure une verte longévité; leurs fûts sont les colonnes d'un luxuriant portique.

Sur le flanc sud une terrasse domine le pays et la plaine, bornée par la montagne des Rosettes.

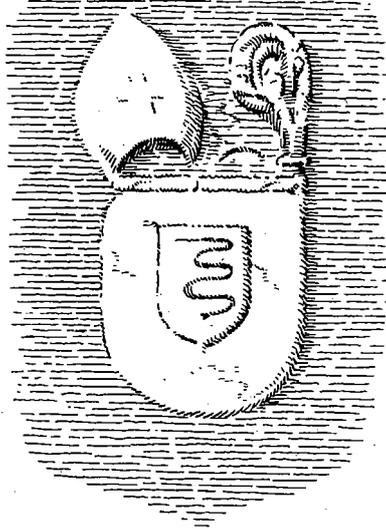
Au bas de la pelouse nord une vaste pâture est broutée par quelques vaches et, derrière, après un petit étang, et comme décor de fond, un bois arrive en bordure de la route de Noyon.

Au printemps, la savoureuse morille y foisonne. Un rond-point offre quelques rustiques bancs de pierre au repos et à la rêverie sous les ombrages.

Le vallonnement naturel du sol, le tracé harmonieux du parc, l'ampleur de tous ses aspects conservent à la demeure un caractère grandiose. L'élégance du passé n'a été atteinte par aucune faute de goût.

L'écusson ci-après se trouve gravé en relief dans la pierre sur le pignon arrière d'une petite maison située à

peu près en face de l'entrée principale du château. C'est

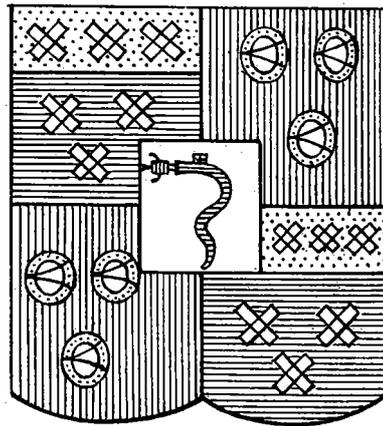


une partie du blason de Charles de Balzac, 31<sup>e</sup> évêque de Noyon (1596-1625), qui se lit ainsi :

« Ecartelé : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'azur à trois sautoirs d'argent, au chef d'or chargé de trois sautoirs d'azur, qui est de Balzac ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de gueules à trois fermeaux d'or, qui est de Gravelle : et, sur le tout, d'argent à la guivre d'azur, couronnée d'or, à l'issant de gueules, qui est de Milan ». (Comité archéologique de Noyon.)

La pierre de Carlepont ne représente que la guivre d'azur sur argent, qui rappelle la parenté des Balzac avec les Visconti de Milan, et porte en chef la crosse et la mitre épiscopales.

Cette maison était certainement la demeure d'un officier de l'évêque.



## LANGAGE ET COUTUMES

---

Un vieux dicton assure que les yeux sont le miroir de l'âme. C'est qu'en effet ils en sont un reflet éloquent. Que dire alors du langage? Ne mérite-t-il pas plus justement encore ce titre brillant, lui qui, par sa douceur ou sa rudesse, par son élégance ou sa lourdeur, sa clarté ou son imprécision, sa richesse ou sa pauvreté, sa noblesse ou sa vulgarité, traduit les sentiments du peuple qui le parle?

Quelqu'un a dit : « Si j'avais le choix, j'adopterais l'italien pour parler aux femmes, le français pour parler aux hommes et l'allemand pour parler aux chevaux ». Et c'est un lieu commun de redire que le langage est, comme les hommes eux-mêmes, un produit du sol, qu'il est en communion étroite avec la clémence ou la rigueur du climat et qu'il reflète la couleur du ciel; il a, comme les fruits et les récoltes, le goût du terroir; comme le vin, il a le bouquet du cru que ne sentent pas ceux qui le parlent, mais si savoureux pour les lettrés — j'allais dire les gourmets — qui comparent.

C'est justement cette adaptation exacte au milieu qui fait éclore dans le jardin du langage ces floraisons d'images, ces comparaisons aux couleurs précises qui donnent tant de saveur aux auteurs locaux, si restreinte soit leur envergure; c'est de là que naissent ces dictons, ces brocards, ces proverbes, ces « rébus » disons-nous ici, si vifs, si nets, si pleins de sens en un lieu et qui n'en auraient aucun ailleurs. Et c'est peut-être parce que notre climat est humide que nous employons beaucoup de lettres mouillées. Qui sait?

Les mots locaux sont, dans le sens le plus absolu de l'expression, des armes parlantes dans le blason de chaque village et c'est pourquoi Rabelais, aussi avisé compilateur que génial inventeur, pour chaque région dont il traite,

recueille avec soin, catalogue, énumère et emploie les mots, les locutions et les proverbes y usités.

Notre langage n'a certes pas la couleur du provençal, té! ni l'exubérance du gascon, heing! Moins sonore, il est plus discret; c'est là encore une qualité, une qualité de demi-teinte, une vertu gris perle et sa douceur lui tient lieu d'éclat.

Discrétion, ai-je dit. Bien entendu, ce terme élogieux ne s'applique pas à tous ceux qui parlent notre langage, mais au langage lui-même.

Ce n'est pas ici le lieu de nous livrer à une longue étude philologique et nous nous bornerons à quelques exemples. Mais auparavant nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour donner une idée générale de notre *parler*, que d'emprunter quelques lignes à un écrivain qui a joui, dans notre région et dans le Paris littéraire, d'une notoriété certaine et méritée, Léon Duvauchel, l'ermite de Saint-Jean-aux-Bois.

Dans son beau roman *La Moussière*, il écrivait :

« Langue où règne le « tiot », vieux patois du Valois...

« Proche de la Picardie, tu ne pouvais pas ne pas lui emprunter quelque chose.... Ce n'est certes pas le parler d'Amiens, le picard pur des ouvriers du faubourg de Han, ou des paysans de Picquigny — incompréhensible à tout individu non initié depuis belle lurette ; — mais il a de ce dialecte les fins de phrases montant au ciel comme les alouettes de Gaule, chantant d'une façon gracieuse; l'emploi fréquent du *ce* démonstratif qui remplace l'article et qui chuinte au lieu de siffler; il a l'*a* long de son voisin, avec les terminaisons liquides des *e* muets : (la *roseille*, une *hocheille*); il garde les désinences sonores, les archaïsmes dont s'est fait, après Louis XI, le parler de l'Île-de-France — de toute la France ; — il vous rappelle ce français qu'ont parlé tant de Français et qui, semblable aux habits des vieux, est respectable; il a conservé bien des formes qu'on reconnaît au passage, comme dans un livre d'ancien écrivain ouvert au hasard : parchemins d'un langage, titres de

noblesse qui sont un lien de plus entre les aïeux, les *layons*, les *ratayons* et nous.

« La mythologie de la forêt et les termes surannés du vocabulaire des boisetiers sont en complet accord : pour ce qui est éternel ainsi que la nature, il sied d'employer des mots anciens. Ces formules, sentant leur bon xvii<sup>e</sup> siècle pour le moins, s'allient fort bien aux picardismes. Ces expressions de vénerie, par exemple, font bien chez ces braves gens ; elles ont sur le glossaire des courses — cet autre jeu, — l'infini mérite d'être du français. A tout instant, d'une bouche ignorante sort quelque mot que l'on croirait tout à fait perdu depuis les chroniqueurs d'autrefois. Et cela est un plaisir pour l'esprit.... »

Nous devons, pour préciser ces généralités, donner quelques exemples.

Nous avons déjà cité la terminaison *eille*, très fréquemment employée. Elle est pour ainsi dire la marque de fabrique du pays et donne aux phrases une allure chantante : *eine brouetteille, del'fumeille, eine queul'beille*.

La terminaison *é, ié, ier*, se change en *i* long, plutôt deux qu'un : mes *souyis, ch'cantongni, ch'cordongni, ein chinguii* (sanglier).

Nous avons aussi quelques mots propres à notre localité et dont il nous a été impossible de découvrir une étymologie, même fantaisiste. Des origines de cette nature, nous les eussions indiquées, mais pour les rejeter, la gravité de notre sujet n'admettant pas la fantaisie.

Les coucous, ces premières fleurs du printemps, primevères sylvestres dont la couleur nous annonce le soleil, s'appellent des *brayettes*, et l'on donne le nom de *célé* au délicat et parfumé muguet à clochettes. Les coquelicots s'appellent des *paons*.

Et puis le fameux *amon* ? n'est-ce pas ? qui perd un peu de son antique faveur et ne se rencontre plus guère aujourd'hui que sur les lèvres des vieux ; mais il y a trente ou quarante ans il s'intercalait presque entre chaque

mot, comme pour solliciter l'approbation de l'interlocuteur.

Mais ce mot *amon* prend, à l'occasion, d'autres sens et d'autres intonations. Dans certaines bouches il va jusqu'à la menace. C'est le mot omnibus et passe-partout. Il est également employé dans des régions voisines et dans certains coins de la Picardie. Mais d'où vient-il ?

L'Angélus sonne à onze heures et demie pour dire aux travailleurs des champs qu'il faut rentrer dîner ; c'est *midi* ; et quand l'horloge marque en effet midi, c'est *douze heures*. Il ne s'agit que de s'entendre.

D'un bon garçon, de rapports agréables, intelligent et honnête, on dit : *Y n'est pas indifférent*.

D'un homme vif, leste, adroit : il est *subtil*.

Un homme fatigué est *odé*.

Et nous avons aussi *carimara*. C'est un masque, un mardi gras, une personne habillée de façon grotesque et ridicule ; c'est un chienlit. A Amiens, un *carimoéro* est un sorcier.

De quelqu'un vexé d'avoir commis une sottise ou victime d'une mauvaise plaisanterie : il est *cognu* ou *moneux*.

Le mot nation est employé dans le sens de race, espèce, style : une nation de poules, une nation de haricots ; y a ici des chaises ed'toutes les nations.

D'un enfant turbulent, coléreux, etc., il n'y en a pas de deux sortes ; à Amiens on dit : *ch'est un penibe, un hardi-page* ; dans certains coins de la Brie : il est *maussade* ; à Carlepont, il est *indigne* ou *malfaisant*.

*Et pis, por finir, un boen keup d'chid.*

Prolonger cette énumération serait sans doute indiscret et nous n'apprendrions rien à ceux qui connaissent notre région, les seuls qui puissent s'intéresser à ce modeste ouvrage.

#### On dit

Chés vanteux d'Cal'pont.

Cal'pont, tous minteux et fripons.

Cal'pont, Cal'pongnis.

Maqueux d'pan mal gangni.

Ces aménités sont des petits cadeaux offerts par les habitants des villages voisins, et toujours payés de retour. En tous cas si elles se sont autrefois appliquées à certains de nos concitoyens, elles ne sauraient viser aucun de nos contemporains... à moins que !

Il est un autre élément du langage dont nous devons tenir compte, ce sont les surnoms et sobriquets qui pullulent chez nous, comme dans toutes les campagnes, et il est facile d'en discerner la raison, d'en indiquer l'origine et la nécessité.

Voici un village de mille habitants dont quatre ou cinq familles forment la majorité, à preuve qu'en se rencontrant dans le pays, ou en se croisant dans les chemins, tout le monde se salue par les mêmes mots : « Bonjour mon cousin. — Salut ma cousine ». A Carlepont, par exemple, la moitié de la population est constituée par des Louvet, des Maillot, des Clerginet, des Capelle, des Caron. Si vous demandez : « Qui est-ce qui a des fagots à vendre ? — C'est Maillot, ou c'est Clerginet. — Quel Maillot ou quel Clerginet ? » Tandis que si on vous répond : c'est Quiote Cuisse, c'est ch'Diabe, c'est Téter ou Quiot Prince, Palotte, Ciré, ch'Frisé, Leille, Taille, etc., vous savez tout de suite à qui vous avez affaire.

C'est un état civil en marge de celui que tient à jour le secrétaire de mairie.

Ces sobriquets sont d'origines diverses : antécédents de famille, profession, habitudes, particularité physique ou même une bonne farce dont le titulaire a été victime. C'est ainsi qu'un électeur de chez nous est appelé « la vapeur » parce qu'à son entrée dans une usine, comme manœuvre, des camarades plaisants l'avaient envoyé chercher de la vapeur dans un sac, et il y était allé.

Beaucoup de surnoms sont très pittoresques, mais quelques-uns, comme le latin, bravent l'honnêteté. Aussi ne les citerons-nous pas pour ne froisser aucune susceptibilité.

On a aussi recours, pour distinguer les homonymes, à des prénoms extraordinaires et empruntés à des calendriers spéciaux.

Un mot seulement des coutumes. Elles sont les mêmes à Carlepont que dans toute la région formée par le Valois, la Picardie et lieux circonvoisins.

Celle qui se pratique encore le plus souvent est le « Mai » qui a quelque grâce : la fiancée trouve le matin à sa porte des branches de bouleau et des fleurs apportées la nuit par son futur.

Pour compromettre deux personnes qu'on suppose, à tort ou à raison, avoir des relations, on leur fait, la nuit, un « chemin de paille » : quelques brins de paille, semés sur la route qui va de la porte de l'une à celle de l'autre marquant discrètement ce que l'on veut donner à entendre.

Il arrive encore qu'on « brûle » quelqu'un dont on croit avoir à se plaindre. C'est presque toujours l'assouvissement d'une vieille rancune. Un mannequin de paille représente par quelque trait saillant la personne visée et, après l'avoir promené dans le village, on y est met le feu.

Toutes ces coutumes ont à peu près disparu, et c'est fort heureux, car elles assurent une plus large place à la malignité paysanne qu'à la bienveillance ; la méchanceté, la mauvaise foi et le mensonge s'y donnent libre carrière à l'abri de l'anonymat et leurs auteurs sont certains de deux bienfaits précieux : l'impunité et l'approbation des mauvaises langues.

---

## ÉTAT ACTUEL

---

Agrigente n'est plus qu'un rêve, et Syracuse  
Dort sous le bleu linceul de son ciel indulgent.

DE HÉRÉDIA.

Hélas, il n'est pas florissant et la prospérité relative d'autrefois paraît nous avoir abandonnés sans esprit de retour. Les chemins de fer qui ont développé la richesse en tant de lieux ont emporté le peu que nous avions.

Il est bien question depuis un nombre considérable d'années d'une ligne qui passerait par Carlepont. Le projet revient sur l'eau à chaque période d'élection cantonale ; la période terminée, il se rendort pour quatre ans ; la réalisation du rêve aura bien du mal à sortir de ces sommeils successifs.

En attendant, notre gare est toujours Chiry-Ourscamp, à six kilomètres du bourg, et cette distance, même pour le bois ou les betteraves, augmente tellement, par les charrois, le prix de revient des productions du sol, que les petits récoltants n'en retirent plus qu'un bénéfice tout à fait insuffisant.

Comme de partout notre population fuit vers les villes, vers les fabriques et les usines ; les jeunes gens délaissent la terre pour aller s'enfermer dans des bagnes mécaniques ou chercher une « place du Gouvernement » : facteur, cantonnier, douanier, etc...

Nous pouvons mêler notre voix au chœur d'ensemble : plus de main-d'œuvre agricole.

Il ya encore vingt ou trente ans le chanvre faisait vivre ici quelques tout petits propriétaires ; en plaine s'élevaient de tous côtés des *maqueries*, bâtiments où l'on travaillait le chanvre : elles se composaient d'une ou deux assises de pierre, d'une légère charpente et le reste, murs et toit, était composé de paille de chanvre décortiqué. Ces masures ont

toutes *fondue* sous les assauts alternatifs mais continus de la pluie et du soleil ; pas une ne reste debout. Il ne subsiste de cette industrie que les *roises*, mares à rouir le chanvre, en bordure des étroits cours d'eau et les *canvriers* ont disparu.

Pourtant cette industrie était lucrative. En effet, les acquisitions de biens nationaux faites par les chanvriers indiquent que ceux-ci possédaient une certaine situation de fortune ;

« 24 juillet 1792. — Vente de 14 faux de pré à Carlepont, dites le Petit Genêt, situées en la prairie dudit lieu.

« Achetées 6.200 livres par Louis-Thomas Payart, marchand de chanvre à Carlepont, pour son compte et celui d'Antoine Capelle, dit Sans-bruit, laboureur audit Carlepont ».

(Archives de l'Oise, Q 141, N° 1025.)

« 26 germinal, an III. — Vente d'une faux et demi de prés à Carlepont, dépendant ci-devant de l'Hôtel-Dieu de Noyon.

« Achetée 810 livres par Jean Santus, marchand chanvrier et deux autres habitants de Carlepont ».

(Archives de l'Oise, Q 147, N° 2674.)

Nous avons vu, d'autre part, qu'un tiers du jeu d'arc avait été acquis également par un chanvrier.

Il existait un certain nombre d'ateliers de tissage ou *mulquineries*, fabriques de tissus de lin, linons et batistes ; puis plus tard des tissages de coton. Plus de tissage.

Quelques sabotiers chaussaient tout le village et vendaient aux environs. Plus de sabotiers. Il en reste bien un, pourtant, mais il est vieux, usé et ne sabote plus.

Plusieurs petits entrepreneurs dirigent encore des succursales pour les grandes brosseries de Tracy ; mais ces usines aussi périclitent faute de commandes et la quantité de travail qu'elles peuvent donner à nos brossiers diminue de jour en jour.

Par suite de l'abandon de la culture, les petits propriétaires qui possèdent des terres d'une superficie insuffisante

pour les exploiter eux-mêmes ne peuvent les louer, même pour rien ; des champs de plus en plus nombreux restent en friche et ceux qui peuvent faire quelques frais les plantent. Notre ancien terrain forestier retourne au bois dans la plupart des sections du terroir, parce que la culture sylvestre est celle qui réclame le moins d'entretien et qu'elle reste seule à peu près rémunératrice, pour qui peut attendre.

Il s'ensuit un avilissement du prix de la terre, une dégringolade qui accuse une effrayante rapidité ; dans les *Arches*, où la terre est assez bonne, où ce sont même des terrains à bâtir, puisque c'est le centre du pays, l'hectare a valu jadis 4.000 fr., 5.000 fr. et plus ; dernièrement on a vendu péniblement à raison de 500 fr. l'hectare.

Des maisons tombent en ruines ; près de vingt sont inoccupées et il est facile d'en trouver la cause ; il suffit de se reporter aux courbes des naissances et des décès !

Naguère encore, une poignée de moutons tondait les friches et le bord des chemins sous la garde et conduite du père Fareux, berger commun. Il n'y a plus de moutons.

Nos petites fermes ont compté un total de 300 vaches ; il en reste à peine 90 et la production du lait est souvent insuffisante pour la consommation. Le beurre et les fromages viennent du dehors.

Les poètes escomptent parfois le retour de l'âge d'or qui rendra à la vie des champs la faveur qu'elle n'aurait jamais dû perdre ; ils feignent de croire qu'un jour viendra où, fatigués de la vie d'agitation ininterrompue qui les enfièvre, les hommes seront heureux de retrouver la nature, la paix et le silence bienfaisants des prés et des bois. Faisons comme les poètes : espérons, mais n'y mettons pas d'impatience.

---

## LA PAGE ROUGE

(1914-1918)

---

Lorsque nous avons commencé notre « Essai », nous ne pensions guère avoir la douloureuse obligation d'y ajouter cette page lugubre : 1914-1918, cette folie criminelle de deux empereurs — deux bandits — et nous avions presque terminé lorsque la guerre interrompit notre ouvrage.

En 1870, les Prussiens n'avaient fait que passer à Carlepont. Un détachement y avait séjourné trois jours et avait procédé à quelques réquisitions, mais n'avait commis aucun dégât. Aujourd'hui, la thèse change.

A l'heure où j'écris — Bordeaux, le 9 septembre, 1914 — je ne sais encore ce qu'est devenu Carlepont. J'ignore où est mon collaborateur, M. Fleury, qui a rejoint au 254<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Je veux pourtant noter les événements qui se sont déroulés chez nous pendant le premier mois de la guerre. Lorsque, plus tard, bientôt j'espère, je retrouverai mon ami, nous coordonnerons nos souvenirs.

Comme partout, une nervosité assez vive se manifestait dans le village, dès avant la mobilisation. Les 30 et 31 juillet nous devions déjà combattre l'affolement de certains, mais beaucoup d'autres ne voulaient pas encore croire à la guerre et même une délégation de notre Compagnie d'arc, composée d'une douzaine de membres, dont plusieurs mobilisables, était partie le samedi matin 1<sup>er</sup> août pour tirer un prix d'arc à Vincennes.

A quatre heures, nous arriva la dépêche, que tous les Français ont lue :

« La mobilisation générale est ordonnée.

« Le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août ».

Une demi-heure après, les gendarmes apportaient les affiches à apposer à la Mairie.

De vieux territoriaux partirent « sans délai » pour la garde des voies ferrées, et les femmes, qu'on ne saurait avoir le courage de blâmer, emplissaient les rues, beaucoup avec de petits enfants dans les bras. Elles pleuraient et amolissaient les cœurs. Il fut presque impossible de leur faire quitter cette attitude. Nous essayions, avec quelques paroles d'encouragement, avec la contrainte la plus douce possible, de les faire rentrer chez elles. Un attroupement se reformait derrière celui que nous avions dispersé.

L'adjoint au maire, M. Trolard, avait assumé la direction de la commune et fit preuve de tact et de sang-froid. Madame Fleury, qui remplaça comme secrétaire de mairie son mari mobilisé, montra une énergie et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Le samedi 8 août, la Mairie avait des ordres de la gendarmerie pour organiser une garde civique. Une liste d'inscriptions fut ouverte, une trentaine de volontaires s'inscrivirent ; mais en faisant le recensement des hommes non mobilisables à peu près en état de monter la garde la nuit, nous en trouvâmes environ 140. Quelques-uns durent être écartés comme trop âgés, trop faibles, ou comme occupés à un travail de nuit : bouchers, boulangers, courriers.

Cet effectif n'était pas très élevé, étant donné qu'il nous fallait commander chaque soir quatre postes de quatre hommes, plus un homme de ronde pour surveiller la mairade dans les jardins. Aucun pillage ne fut constaté.

A ce sujet, on nous a raconté qu'à Pimprez, en 1870, on avait également organisé une garde civique. Pendant les trois semaines que fonctionna cette organisation, on eut à regretter chaque nuit des vols importants dans les jardins et dans les granges. La garde étant incapable d'assurer le respect des biens, on la supprima et il ne fut plus commis aucun larcin.

Bien que les tours de garde ne revinssent que tous les douze jours, nous craignîmes de nous heurter à des mauvaises volontés, notamment de la part d'hommes qui travaillaient tout le jour à la moisson — et ce n'était pas les meilleurs

ouvriers qui parlaient le plus haut — et nous dûmes renoncer à garnir nos postes pour ne pas provoquer de mécontentements qui se seraient affirmés de façon fâcheuse et contre lesquels nous n'avions aucune sanction.

Ces gardes, commencées le 10 août, prirent fin le 22 ; mais deux hommes armés de fusils de chasse faisaient chaque nuit le tour du terroir.

Cependant les mobilisés partaient crânement, à tour de rôle. Les communiqués étaient toujours optimistes et personne ne parlait de quitter le pays. Les journaux nous expliquaient chaque jour que, si nous reculions, c'était la tactique et que tout allait fort bien. Nous n'avons connu l'imminence du danger que par les évacués des pays envahis, qui fuyaient devant l'ennemi.

La Belgique franchie, les Allemands descendaient par le département du Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne et arrivaient à Saint-Quentin en une trombe pour un moment irrésistible. Et les fausses nouvelles battaient leur plein : trop bonnes au début, elles étaient trop alarmistes ensuite et on nous avait annoncé la prise de Saint-Quentin plusieurs jours avant que la place eût été réduite et que les Allemands fussent en vue de la ville.

Vers le 12 août, on nous envoya trente réfugiés verduinois, femmes, enfants, vieillards ; il en était arrivé environ 900 à Compiègne et à Noyon et on les répartissait entre les communes rurales. On les logea au presbytère inoccupé, on prêta des lits, du linge, on donna quelques denrées et la commune se chargea du supplément de la nourriture.

Le 26 août, nous commençons à voir des fugitifs. Il en venait de Belgique, des Ardennes, puis de Saint-Quentin, de Ham en flammes, pauvres épaves que le flot rejette sur une terre plus hospitalière. Ils cheminaient à pied, en voiture, à bicyclette ; de nombreuses automobiles passaient à toute vitesse et l'on y voyait des visages décomposés. Beaucoup de ces pauvres voyageurs exagéraient, involontairement, mais maladroitement, les tristesses qu'ils avaient subies, aggravant ainsi l'angoisse de la population. Et l'on

voyait, dans cette fuite éperdue, des bagages de toute forme et de toute nature : une famille qui venait des Ardennes et s'était arrêtée pour se reposer une nuit à l'auberge, emportait une cage à serins et une boîte à perroquet garnies de leurs locataires. N'avait-elle rien de plus précieux à sauver ?

Il fallut bientôt se rendre à l'évidence ; nous étions presque sur le front.

Le 27 août, au matin, les Anglais refoulés étaient au Petit-Pontoise ; le lendemain, leurs premiers camions automobiles de ravitaillement arrivaient à Carlepont et, le 29, tout le pays était occupé par eux.

Nous avons vécu pendant trois jours au milieu des Anglais et nous n'avons pas eu à nous en plaindre. Quelques-uns ont bien chipé les rasoirs et les tondeuses du coiffeur, et les lanciers ont vidé une grange de blé non battu pour faire de la litière à leurs chevaux fatigués, sur la place du Four-Banal et la place de l'Église : Guillaume payera.

Et il fallait voir avec quel sourire de fauve ils parlaient des « Germans » ; ils leur ont voué une haine féroce.

Le 29 août, au petit jour, le canon nous réveilla. La musique venait de Saint-Quentin et de La Fère. Elle cessa vers midi pour reprendre peu de temps après. Tous les habitants étaient dans la rue, devant leurs portes ou formant des groupes silencieux ou désolés, et les troupes anglaises en retraite affluaient toujours.

Par moments, la canonnade s'assourdissait. « Ils reculent », disaient quelques-uns. Non ! Simple saute de vent, mais je n'eusse pas voulu briser ce bref espoir. Et il était impossible de dormir, de manger, de faire le moindre travail. Les gens qu'on voulait reconforter ne vous écoutaient qu'à peine : le canon démentait nos paroles.

Le 29 août, à dix heures du matin, la poste reçut l'ordre de mettre le bureau hors d'état de servir et d'évacuer. La receveuse coupa les fils, fit sauter les piles et brûla les plombs, détruisant tous les appareils, puis partit avec son frère infirme et son père, paralytique de quatre-vingt-huit ans. Le percepteur, M. Vernet, les accompagna, portant à la recette

particulière de Compiègne les fonds qu'il avait en caisse. Ces différentes opérations n'étaient pas de nature à rassurer les habitants.

Vers cinq heures, avis fut donné à la Mairie que, le soir, nous aurions à loger 4.000 hommes de troupes anglaises et 120 officiers. Il était assez difficile de loger convenablement ces derniers, car la plupart des maisons bourgeoises étaient fermées.

Notre curé, M. l'abbé Fouquet, et M. Marchand, possesseurs d'automobiles, avec un empressement et un désintéressement dont les bénéficiaires ne leur marqueront jamais assez de reconnaissance, emmenaient ceux qui voulaient partir jusqu'à Compiègne, Beauvais, Chantilly et conduisaient les mobilisés à la gare d'Ourscamp ou à Compiègne. Ils roulaient de la pointe du jour à la nuit, la circulation des automobiles civiles étant interdite de sept heures et demie du soir à quatre heures et demie du matin.

Le 29, dans la soirée, les troupes anglaises annoncées arrivèrent, suivies peu après par leur état-major. Le 30, vers trois heures après-midi, tous partirent dans la direction de Tracy. Nous les suivîmes et fûmes une goutte d'eau dans le flot refoulé de l'exode.

A partir de ce moment, nous nous reportons surtout aux notes prises au jour le jour par Madame Fleury et nous n'entrerons pas dans de longs développements. Le sort de Carlepont, au moment de l'invasion et pendant la guerre, a été à peu près le même que celui de toutes les localités des régions envahies. Nous nous bornerons à noter les faits principaux, comme témoins à charge contre l'ennemi.

Mais il nous faut d'abord placer ici un incident rétrospectif.

On a souvent parlé, au cours de la guerre, du rôle important qu'avaient joué les champignonnières de notre région. Toutes ces exploitations appartenaient à des Allemands dont on ignorait la qualité réelle et qui, sous couleur de cultiver les savoureux cryptogames dans d'anciennes carrières — ils tiraient, en effet, de cette culture

un profit important -- y avaient installé en grand secret des organisations militaires puissantes. Pendant tout le temps qu'ils occupèrent nos pays, ils eurent là des bases défensives, presque inexpugnables, et qui nous tinrent longtemps en échec, et des repaires à l'abri des bombardements les plus violents.

Un incident se rattache, pour nous, à cette intéressante combinaison. Nous en empruntons le récit au journal *Le Temps*, du 17 avril 1917 :

Un matin du mois de mai 1914, M. Fleury, instituteur et secrétaire de la mairie de Carlepont, voyait stopper sur la place de l'école une limousine portant deux personnes : un chauffeur et un personnage d'assez forte encolure, vêtu d'un manteau de voyage.

Le chauffeur mettait pied à terre, et s'adressant à l'instituteur lui tenait à peu près ce langage :

-- Monsieur, nous exploitons des champignonnières tout près d'ici, à Dreslincourt, mais nous voudrions étendre notre exploitation, et dans cette intention, louer ou acquérir quelques carrières situées sur le territoire de la commune de Carlepont. Ne pourriez-vous nous faire accompagner par le garde champêtre ou l'appariteur jusqu'à l'entrée de ces grottes ?

Le fonctionnaire communal demandé par les voyageurs était tout nouveau dans le pays. Il eût été en la circonstance un guide insuffisamment éclairé. M. Fleury dit au chauffeur :

-- Je vais vous confier un de mes élèves, le petit Marcel Parent, un garçonnet de douze ans, intelligent et éveillé, qui connaît les carrières comme sa poche et qui vous conduira jusqu'à l'entrée.

Les voyageurs acquiescièrent, et conduits par le petit écolier, prirent le chemin des creutes. Ils n'en revinrent que trois heures plus tard, et cette longue absence aurait même alarmé l'instituteur, inquiet sur le sort de son élève.

Les événements ont passé.

M. Fleury, lui, est parti aux armées, s'est battu bravement, tandis que sa femme était retenue dans les pays envahis ; il a été blessé ; et le voilà maintenant revenu avec sa femme dans son école. Le petit Marcel Parent, lui, a grandi : c'est maintenant un gars de seize ans, de belle mine.

Un jour, le maître et l'élève sont tombés sur un journal illustré qui publiait une photographie grand format de von Klück, et ils ont formellement reconnu le voyageur des carrières.

Marcel Parent a rassemblé ses souvenirs, et voici ce qu'il m'a raconté :

« Quand nous arrivâmes à l'entrée des creutes, le plus grand des deux étrangers — celui qui paraissait être le maître — me donna une petite lampe et me dit de marcher en avant. Tous deux me suivaient, causant à mi-voix. Parfois, le chef tapait contre les parois avec sa canne à bout ferré et parlait ensuite à l'oreille de l'autre, qui prenait des notes sur un calepin. A un moment donné même ils s'arrêtèrent, et celui qui tenait le crayon fit un dessin sur une page du carnet. Pendant trois heures, nous arpentâmes les carrières, allant et revenant sur nos pas. Mes compagnons notèrent toutes les issues. Puis, ils repérèrent tous les chemins qui y donnaient accès, me demandant fréquemment des renseignements sur la direction de ces chemins. Vers midi, ils me ramenèrent sur la place de Carlepoint, me donnèrent dix sous et filèrent sans remercier M. Fleury. »

Tel fut le récit que me fit le jeune Marcel Parent en présence de son maître. — L. D'ENTRAYGUES.

La carrière Martial fut, en effet, pendant la guerre, utilisée par les Allemands de la même façon que les autres champignonnières. C'était un terrier de bêtes fauves.

Dans l'après-midi du 30 août passent, venant de Noyon, des brancardiers écossais et des troupes anglaises. On sait par eux que des patrouilles de uhlans sont à Sempigny, qu'une escarmouche a eu lieu sur le pont de Sempigny, dans laquelle dix Allemands et un Anglais ont été tués. On apprend aussi que les gens d'Ourscamp, à la sortie des vêpres, ont eu la surprise de voir des uhlans sur la place d'Ourscamp.

Ce dimanche soir, ni fusillade, ni bruit de canon ; mais la population est anxieuse.

Il n'y a presque plus d'hommes dans le pays et les femmes, privées de leurs soutiens naturels, sont affolées, surtout celles qui ont de jeunes enfants.

Le lundi 31 août, à six heures du matin, une dizaine de

cavaliers à casquettes plates entrent tranquillement dans le village par la route de Noyon. Quelques habitants qui n'ont pas encore vu de boches, croient avoir affaire à de nouveaux Anglais. Leur erreur est vite dissipée, car les cavaliers obligent une dizaine de curieux à les guider dans la traversée du village et jusqu'à la Croix-Minard, pour s'en faire une protection, puis les renvoient.

Ils continuent jusqu'à Nampcel, où les habitants les prennent aussi pour des Anglais, les acclament aux cris de « Vive l'Angleterre ! » et leur donnent à boire du café, que ces messieurs acceptent sans façons. On n'est pas plus aimable. Nous savons que le même fait s'est produit à Amiens, ailleurs aussi sans doute.

Puis arrivent des uhlands, *aux casques à pointes*. Cette fois, personne ne s'y trompe. Ils dévalisent le bureau de tabac et vident les bocaux de bonbons. L'un de ces bocaux contenait de petites boules explosives, une amulette pour les enfants. Les uhlands les jettent, les chevaux en marchant dessus, en font claquer deux ou trois, et les boches, en entendant ces explosions, prétendent qu'on a tiré sur eux.

C'est le signal des brutalités. Les uhlands fouillent les maisons voisines, menacent et couchent en joue M. Alfred Jamais, pénètrent chez lui, arrachent de son lit son père, le doyen du village — 93 ans — et le sortent nu dans la rue. Plusieurs autres personnes sont malmenées, surtout M. Gustave Lalouette.

Puis, défilé de cuisines roulantes, voitures à bagages, par petits groupes, sans hâte. Et, vers neuf heures, arrivent par le chemin des Arches, les premiers fantassins, une cinquantaine, conduits par un vieux mendiant qui avait longuement rôdé dans le village, quelques jours auparavant.

Ils rejoignent la Grand'Rue, en passant derrière l'église et se dirigent vers Cuts ou Nampcel.

L'après-midi, des cavaliers et des voitures traversent le village. Les boches incendient en passant une maison inhabitée, sur la route de Vic-sur-Aisne, menacent les habitants de les fusiller et commencent à piller les demeures abandonnées.

*Mardi 1<sup>er</sup> septembre.* — Passage de cavaliers, de fantassins, d'autos pleines d'officiers et nous apprenons que le gros des troupes a suivi la route de Noyon-Bailly, la veille, en masses énormes, se dirigeant sur Compiègne. La population ne peut songer à s'enfuir et s'enferme, en proie à la terreur. Les Allemands pillent en cambrioleurs consommés et pour qui le métier n'a plus de secrets.

Les jours suivants, le défilé continue, suivant la même direction. Des troupes logent chez l'habitant, surtout à la ferme de la Bellourde. Les officiers se présentent à la Mairie et l'on est obligé de leur distribuer des billets de logement. L'infanterie est cantonnée au château et, le soir, chante des chœurs.

Le pays est calme, mais nous sommes privés de toutes communications avec l'extérieur et nous ignorons tout de l'armée française.

La population est anxieuse de se sentir isolée au milieu de la marée de l'ennemi.

*Le dimanche 13 septembre,* changement de direction. Vers midi, à notre grand étonnement, arrivent une multitude de voitures que les Allemands avaient volées à l'aller, sur leur passage et qui reviennent du côté de Compiègne, accompagnées par des fantassins. Le tout fait halte sur la place de la Mairie pendant environ deux heures ; les hommes font cuire leur viande par les voisins, prennent leur repas, mais n'exercent aucune brutalité.

Soudain, un coup de sifflet strident. Alerte ! Les voitures, au triple galop, dévalent la rue du Miton, filent sur Noyon et, en un clin d'œil, la place est nette.

C'est le reflux de la Marne qui commence, mais nous n'en savons rien.

Un groupe de hussards, qui gardaient le château, demandent au Maire un otage pour leur sécurité. Le Maire désigne l'Adjoint, les Allemands s'en emparent, le promènent dans les rues et l'enferment dans le logement du concierge du château.

Ces quelques hussards sont tout ce qui reste de boches dans le village.

#### **Carlepont français pendant deux jours**

*Lundi 14 septembre*, de bon matin, quelques obus tombent sur le pays, sans dommage et, pour la première fois, on se met à l'abri dans les caves. La population est très surprise par ce bombardement, auquel elle ne comprend rien et dont elle ignore l'auteur.

Vers deux heures de l'après-midi, immense joie : des fantassins français du 103<sup>e</sup> entrent dans le village, déployés en tirailleurs, l'arme vers le sol, rasant prudemment les murailles et se renseignant. A Huleu, ils tuent un des hussards boches qui s'enfuyait et occupent tout le village. On leur fait fête, on les choie. Toute la population est dehors. Les troupes cantonnent dans les maisons et à l'école. Le soir, arrive de l'artillerie.

*Le mardi 15 septembre*, le village est traversé par de nombreuses troupes françaises — goumiers et indigènes — et une formation sanitaire s'installe au château.

Et nous apprenons enfin les nouvelles, les excellentes nouvelles : les Allemands, battus sur la Marne, fuient en déroute devant les nôtres ; le général Maunoury les a culbutés sur l'Ourcq ; le général Galliéni a sauvé Paris. Un incommensurable espoir emplit nos cœurs.

D'autres troupes remplacent les premières : elles comprennent surtout des infirmiers et des brancardiers.

#### **Carlepont allemand quelques heures**

*Le mercredi 16 septembre*, vers 10 heures, nous essayons un bombardement violent : les Allemands résistent. Plusieurs habitants sont blessés, un tué (Dupuis Emile). On se réfugie dans les caves. Les Français fuient en hâte vers Tracy-le-Val, ayant à peine tiré quelques coups de fusil sur les Allemands qu'on signale déjà. En peu de temps les Allemands envahissent le village, dont les nôtres ne tiennent plus que

la partie sud, où ils essaient de contenir l'ennemi. De violents combats ont lieu sur la route de Vic-sur-Aisne et sur la route de Tracy-le-Val.

Entre le Champ du Merlier et le Mont Pluquet, on ne peut poser le pied sur le chemin sans marcher sur une douille de cartouche. De chaque côté de la route, le sol est jonché de cadavres de zouaves, de tirailleurs et de boches.

Un conseiller municipal, M. Armand Langlois, 74 ans, est percé d'un coup de baïonnette par un soldat allemand furieux, qui prend pourtant le temps de détrousser sa victime et de retourner ses poches. Le crime d'Armand Langlois était d'avoir donné quelques verres de cidre à des soldats français.

La formation sanitaire du château est faite prisonnière.

Les Allemands drainent tous les habitants qu'ils peuvent trouver depuis la fourche des routes de Huleu et de Bailly jusqu'à la place de la Mairie, les poussant devant eux, font sortir des caves ceux qui s'y cachent et les mènent dans la Grand'Rue, devant la maison Baërt. Là, ils les disposent sur le trottoir, pendant que la fusillade s'échange entre les Français du haut de la rue et les Allemands groupés dans les jardins. Les zouaves doivent cesser le feu pour ne pas atteindre les habitants.

Une pièce de 77, dans la cour de la maison Baërt, tonne sans interruption.

A un moment donné, les Allemands ont recours à une ruse : ils sonnent la charge, pour faire avancer nos zouaves et, dès que ceux-ci apparaissent, ils les fusillent. Plusieurs soldats allemands tombent à côté des habitants.

Effroi terrible de ces malheureux, qui vivent, de 10 heures du matin jusqu'à 7 et 8 heures du soir, des minutes épouvantables, criant, hurlant à certains moments. Ils peuvent pénétrer chez M. Baërt, où ils doivent séjourner tassés, sans nourriture. A 8 heures, les Français ayant cessé leur feu, on rend la liberté à ces gens qui, terrorisés, n'osent pas tous retourner chez eux et dont une partie se réfugie dans l'église ou dans les maisons voisines de la place.

Personnellement, j'avais pu m'échapper grâce à l'intervention d'une femme qui expliqua que j'avais un bébé à allaiter. L'institutrice, Mademoiselle Bouffet, ne me rejoignit chez moi que le soir à 8 heures. J'avais dû, pour me protéger des balles qui crépitaient sur les murs, fermer tous les volets, tandis que mon bébé et sa nourrice restaient à la cave.

Le soir, nous nous couchons tout habillés et nous ne dormons pas. Toute la nuit on entend des pas, des allées et venues, et, surprise agréable, à 5 heures du matin, j'aperçois devant la Mairie un zouave. Je l'interroge. Il me raconte que Carlepont a été repris à la baïonnette vers 9 heures 30 du soir, sans qu'un coup de feu ait été tiré.

### Carlepont français une journée

*Jeudi 17 septembre.* — A ce moment, un capitaine me demande si des Allemands ne sont pas couchés dans les locaux de l'école et de la Mairie, si les caves n'abritent pas d'ennemis ivres. Les zouaves et les tirailleurs, aidés par les habitants, fouillent les maisons, les greniers, les caves, les jardins, les haies. On cueille plusieurs Allemands égarés ou cuvant leur vin dans les caves, ce qui est en effet l'endroit. Un habitant découvre, au bout de mon jardin, dans les orties de la haie du cimetière — doux coussin — un officier boche, dont on s'empare et que le capitaine, cité plus haut, désarme chez moi et fouille.

Un poste de secours est vite installé à l'école. On se bat du côté de Caisnes, de Cuts, et de nombreux blessés nous sont amenés. Je deviens tout naturellement infirmière et m'occupe de pourvoir le poste de paille, de sucre, d'alcool, etc. Des soldats tués sont placés dans l'église, les grands blessés à l'école des filles, où un major fait placer une table d'opération.

Le soir, le poste de secours quitte l'école, laissant les grands blessés, qu'on doit venir chercher en voiture. Plusieurs décès ont lieu.

### Carlepont occupé définitivement

*Le vendredi 18 septembre*, dès le matin, on signale le retour offensif des Allemands. Les Français organisent la défensive. A l'école, on pratique des créneaux dans la toiture du grenier, pour pouvoir tirer dans la direction de Noyon. Les soldats sont placés en tirailleurs tout à l'entour. Courte lutte ; quelques coups de feu seulement ; ordre de repli et les troupes françaises évacuent le village, que les Allemands réoccupent à 7 heures 30. Ils fouillent les maisons et les jardins. C'est la panique, surtout dans le bas du village.

On frappe violemment à la porte de l'ancien garde champêtre, M. Meunier. Comme il n'ouvre pas sa porte assez vite au gré de ces Messieurs, au moment où il apparaît un boche lui lance un coup de baïonnette ; M. Meunier veut parer ; il est blessé assez grièvement à la main.

Des officiers français avaient conseillé aux habitants de partir. « Nous ne sommes pas en force pour contenir l'ennemi et le repousser, disaient-ils, les boches vont revenir, ne les attendez pas : il n'y a rien à y gagner ». Ceux qui suivirent les premiers ces avis prudents furent sauvés. Les retardataires n'allèrent que jusqu'à Tracy-le-Val, où ils furent repris.

Les Allemands cantonnent chez les habitants.

Les blessés restés à l'école sont faits prisonniers, mais je continue à leur donner le nécessaire jusqu'à leur enlèvement. Les treize morts de l'église sont enterrés dans une tranchée, sur la place de la Mairie, par des habitants réquisitionnés, dont un de Bailly, M. Lesueur, père de l'instituteur de Cuts.

Les armes trouvées par les Allemands sont détruites devant la Mairie, où les soldats brisent le buste de la République et lacèrent les drapeaux de la salle et celui des pompiers.

*Samedi 19 septembre.* — Vers 6 heures 30 du soir, les Français établis à Tracy-le-Mont nous bombardent violemment. Les premiers obus tombent sur la place de la Mairie et dans la Grand'Rue, en face. Beaucoup d'Allemands sont tués ou blessés. Remontés de la cave, nous constatons que

trois maisons, sur la place de la Mairie, sont en flammes. Une autre brûle sur la place du Four-Banal ; une autre, un peu plus loin, dans la Grand'Rue.

Toutes les vitres de la Mairie et de l'école des garçons ont volé en éclats.

Les Allemands, craignant une nouvelle attaque d'infanterie, avaient évacué le village et s'étaient retirés sur la route de Noyon.

*Dimanche 20 septembre.* — Revenus dans la nuit, les Allemands s'établissent en cantonnement d'alerte, inquiets, indécis. Le village est lugubre, avec les maisons qui achèvent de se consumer et la population confinée dans les habitations indemnes.

14 cadavres d'allemands sont alignés devant une des maisons incendiées.

*Mardi 22 septembre.* — Les habitants de Tracy-le-Val arrivent de grand matin. Ils ont dû, la veille au soir, évacuer leur village, que les Allemands ont incendié tout entier. Ils ont passé la nuit dans le bois du Mont Pluquet et on les parque dans l'église. Quelques-uns trouvent asile chez des parents ou des amis ; d'autres sont dirigés sur Sempigny ; une vingtaine me sont amenés et je dois les loger et les nourrir à mes frais.

Vers 10 heures, tous les hommes de Carlepont sont amenés à la Mairie, entre des soldats baïonnette au canon ; ils y restent toute la journée et toute la nuit sans être ravitaillés. M. Cottret, instituteur de Tracy-le-Val, est du nombre. Je lui porte du pain.

*Mercredi 23 septembre.* — Au petit jour, ces malheureux sont conduits à Noyon, avec des soldats français prisonniers ou blessés.

Plus tard, quelques habitants de Bailly, escortés par des soldats, arrivent à l'école. Ils se plaignent de n'avoir rien mangé depuis deux ou trois jours. Je leur distribue du bouillon et du bœuf que les Allemands m'avaient donné pour les habitants de Tracy-le-Val réfugiés chez moi. Les

hommes sont emmenés vers Noyon; les femmes restent dans le village.

Ce jour, grande perquisition chez moi par un officier qui m'annonce que des trahisons sont certaines de la part des habitants, que je suis inculpée et que j'ai une installation téléphonique chez moi. Les jours précédents, plusieurs perquisitions avaient été faites dans les maisons et, pour moi, c'était la sixième.

L'officier appelle deux soldats pour me garder, baïonnette au canon, et se campe devant moi, revolver au poing. Ses hommes fouillent les placards, les meubles. On me fait monter à l'étage où, devant moi, on retourne le lit, le linge de l'armoire. On vérifie les flacons de la table de toilette, on sonde la cheminée, les murs. L'officier, furieux de n'avoir rien trouvé, me fait descendre, remet son revolver dans l'étui et me dit : « Vous avez de la chance ! »

*Le 24 septembre*, les Allemands ramassent tous les hommes valides restés au pays. Il les emmènent à Noyon, d'où les mobilisables sont dirigés sur les camps d'Allemagne; les autres furent répartis dans les villages de la France envahie et, quelques mois plus tard, leurs femmes et leurs enfants les y rejoignirent.

Heureusement, du 14 au 17 septembre, alors que le village avait passé et repassé de nos mains aux mains de l'ennemi, j'avais pu faire filer un certain nombre de jeunes gens qui échappèrent ainsi aux geôles allemandes et, plus tard, purent prendre leur place dans le rang.

Dès la veille, le bombardement français avait recommencé et, chaque soir, à la tombée de la nuit, il faut se réfugier dans les caves.

Jusqu'au *6 octobre*, la vie continue, triste, monotone. On espère toujours voir les Français revenir. Le pain manque, la viande aussi. Les boches ont pillé jardins et champs et, pour vivre, on est réduit à leur demander le nécessaire. Il est amer, le pain de l'ennemi.

Les troupes sont souvent renouvelées : infanterie, artil-

lerie. Un hôpital est installé au château. Les habitants malades demandent des soins aux médecins allemands.

*Le 27 septembre*, Jules Gallet, précédemment blessé par un éclat d'obus, succombe à sa blessure.

Ce même jour, grande cérémonie religieuse à l'église. Un officier de marque, peut-être un haut dignitaire, la présidait.

*Le 5 octobre*, au soir, un obus tombe sur la maison où logeait le grand duc de Mecklembourg et, quoique bien innocente du fait, j'en subis les conséquences. Le 6, dès le matin, un officier m'apprend que j'ai fait « des signes » aux Français et que si, le soir, les Français bombardent à nouveau, les deux écoles seront brûlées. Et le soir, le bombardement recommence. Je passe quelques heures pleines d'angoisse ; mais l'officier ne reparait pas.

*Le 7 octobre*, les Allemands sont obligés de venir en aide aux habitants, qui manquent de tout. Ils réquisitionnent les femmes pour éplucher des pommes de terre et font un ragoût kolossal dans une cuisine roulante. Beaucoup d'habitants vont chercher leur part.

Le soir, violent bombardement. Le duc de Mecklembourg est blessé à l'épaule et à la poitrine pendant qu'il dînait et au moment où une dame, qui le servait, lui présentait un plat.

A huit heures et demie, des gendarmes et des soldats pénètrent dans les maisons du centre du village, prétendant qu'il y a danger à rester là, et conduisent les habitants — il ne restait plus que des femmes — dans l'église. Deux hommes demeurés à Carlepont, les frères Dumont, sont emmenés au château, enchaînés, soi-disant pour être fusillés. (Tous deux se portent encore fort bien à l'heure actuelle, 1921).

Nous sommes 290 femmes et enfants dans l'église, ayant eu à peine le temps de prendre quelques vêtements, quelques couvertures arrachées aux fenêtres. La lampe que j'ai apportée, quelques bougies, nous éclairent à peine, laissant dans l'ombre les hautes voûtes. C'est lugubre.

Nous nous sentons, dès lors, à la merci de l'ennemi,

sous la garde d'une poignée de soldats. Nous nous installons sur les bancs, comme pour entendre la messe.

D'autres groupes d'habitants, arrachés au sommeil, nous rejoignent : ceux de la Grand'Rue, ceux du haut du pays, ceux du Champ du Merlier. Des soldats déposent au milieu de l'allée un lit de fer, dans lequel dorment deux enfants.

Les cris des tout petits arrachés à leurs berceaux dominent le bruit des arrivants, des enfants qui jouent déjà, courent entre les bancs et s'appellent, des pleurs des plus effrayés, des aboiements des chiens qui ont suivi leurs maîtres et que les « Raus » des soldats ne parviennent pas à chasser.

Il est minuit. On apporte une vieille femme de 85 ans, sur un matelas, et on la dépose dans le chœur.

Un officier d'une taille kolossale, coiffé d'un casque orné d'une pointe si haute qu'elle nous paraît devoir égratigner la voûte, nous harangue en allemand. Bien entendu, nous n'y comprenons rien. Il parle avec fureur, nous menaçant de sa cravache. Un autre officier traduit ses vitupérations : « Nous vous avons donné à « bouffer » et vous nous avez trahis. Si on bombarde encore, nous vous mettrons où tomberont les obus ».

Cris de terreur, hurlements : « Grâce ! Pitié ! Nous n'avons rien fait ! »

Puis, un feld-webel, accompagné de plusieurs soldats, sa lampe électrique à la main, scrute tous les visages, banc par banc, cherchant visiblement quelqu'un. Il cherche longuement. Il finit par trouver d'abord Mademoiselle Bouffet, qu'il sépare de la foule et emmène dans les stalles du chœur, seule du côté gauche ; puis moi, qu'il emmène avec ma petite fille dans les stalles de droite. Plus tard, il enferme Mademoiselle Bouffet dans la sacristie.

Le silence se fait petit à petit. Un gros gendarme dort à mes pieds, sur la paille.

Bataille vers Tracy, la nuit. Les balles claquent sur les murs de l'église et il faut s'étendre pour se garantir de celles qui pourraient pénétrer par les vitraux.

### L'Évacuation

*Le 8 octobre.* — Le matin, permission d'aller traire pour donner du lait aux petits. Un soldat nous annonce que nous allons être conduites à Pontoise. On apporte les deux civières des enterrements pour transporter deux jeunes femmes enceintes. Les deux frères Dumont sont appelés et on leur apprend qu'ils vont être fusillés — encore ! — on les place près du mur de l'église, devant un peloton d'exécution... qui ne tire pas, et cette scène se renouvelle plusieurs fois dans la journée.

Vers 8 heures, arrive le corbillard. On y fait asseoir les vieilles femmes et quelques enfants. Le corbillard se met en marche, la foule suit. On prend au passage les gens de la route de Noyon et on gagne Pontoise. Toute la journée se passe dans la ferme de M. Louar. Nous sommes entassées dans les granges, les écuries et les étables, sans nourriture, la nuit vient.

*Le 9 octobre,* le cortège reprend sa route vers Noyon. A notre arrivée, place de l'Hôtel-de-Ville, on nous annonce que ceux qui veulent aller chez des parents ou chez des amis sont libres de le faire et que les autres peuvent se rendre soit au collège, soit à Salency.

### Après l'Évacuation

Restaient les habitants de Huleux, du Maupas et de Les Cloyes.

Le 8 octobre, après le départ du premier convoi, ils furent réunis dans l'église, prévenus qu'ils devaient descendre à la cave en cas de bombardement et renvoyés dans leurs maisons.

La vie fut dure pour eux. Ils durent laver le linge des boches pour vivre, mal ravitaillés — 125 grammes de pain K K par jour, — fortement bombardés. Ils ne pouvaient guère sortir et, s'ils se trouvaient au dehors au moment du passage d'avions français, il leur était rigoureusement interdit de regarder en l'air.

Le 25 décembre, une troupe de passage mit le feu au château de Frémont, demeure de Madame Guesnet. On avait dit aux soldats que c'était une propriété de M. Poincaré et ils dansaient des rondes autour des flammes en hurlant : « A bas Poincaré ! »

L'incendie dura deux jours.

Le 8 janvier 1915, les Allemands prièrent les habitants de quitter le pays « pour leur santé et leur sécurité ». Tous furent dirigés sur Sains-Richaumont (Aisne) et dispersés dans les villages environnants. Restèrent seuls, jusqu'au 14 février, deux jeunes femmes qui venaient de faire leurs couches, et leurs parents.

Elles parties, Carlepont n'abritait donc plus aucun de ses habitants ; il n'était peuplé que de boches et il en fut ainsi jusqu'au 18 mars 1917, date à laquelle il fut libéré par le recul Hindenburg et réoccupé par les troupes françaises, en premier lieu par la 11<sup>e</sup> compagnie du 16<sup>e</sup> territorial. Il était donc resté au pouvoir de l'ennemi, sauf quelques fluctuations en septembre 1914, du 31 août 1914 au 18 mars 1917, c'est-à-dire trente mois et dix-neuf jours.

Pendant toute cette période, le front n'avait pas changé dans le secteur. Carlepont était le premier point de repli de l'ennemi, tandis que le cimetière de Tracy-le-Val était sa pointe avancée et que nous occupions Tracy-le-Mont et Ollencourt au sud, Bailly à l'ouest. Tracy-le-Val, *no man's land*, pris entre deux feux, fut complètement rasé, y compris, hélas ! sa ravissante petite église. Les bois du Quesnoy et du Mont-Saint-Mard ne dressent plus que des moignons calcinés et, à Bailly, il ne reste pas non plus pierre sur pierre.

Pendant leur occupation, à Carlepont comme ailleurs, les Allemands ont emporté dans de grands camions tout ce qu'ils ont trouvé bon à prendre : meubles, linge, batteries de cuisine en cuivre et aussi, à n'en pas douter, les pendules. Travail soigné : aucun de nous n'a retrouvé une épingle.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour donner une impression exacte de Carlepont au moment où les boches

l'abandonnèrent, que de reproduire ces notes prises sur le vif — si on peut dire — et publiées, dès le 31 mars 1917, par le *Progrès de l'Oise*, sous la signature « un poilu de Huleux » (M. Émile CLERGINET, conseiller municipal) :

A CARLEPONT. — Je viens d'éprouver la grande joie, après trente-deux mois d'absence, de remettre le pied sur le sol natal définitivement évacué par la horde teutonne.

Après avoir traversé Bailly, ce joli village d'autrefois, qui à l'heure actuelle ne possède plus une seule maison et ne forme qu'un amas de décombres où se voient encore quelques instruments aratoires, on éprouve un soulagement à la sortie du bois, en apercevant les premières maisons de Carlepont avec l'église et son clocher qui émergent, le château du Frémont, qui présente encore son aile ouest, le tout semble dire au poilu arrivant le premier dans son village : ils sont partis, mais nous sommes encore là.

La route de Ribécourt à Bailly et à Carlepont, encombrée d'inextricables réseaux de fer barbelé, n'a jamais servi à la circulation, l'herbe pousse au milieu de la chaussée ; les bois des particuliers n'ont pas été saccagés comme ceux de l'Etat ; bien des pommiers dans les « Fossettes » et le « bois Leblond » existent encore ; deux cents mètres en avant du pays s'élèvent des gourbis en forme de rotonde dont chaque pivot est un pommier. Une immense tranchée, dont la cuvette est un véritable ruisseau, va de Huleux aux jardins de Lescloyes ; c'est un ouvrage considérable qui a dû nécessiter une main-d'œuvre extraordinaire.

Sauf quelques exceptions, toutes les maisons de Huleux sont à peu près debout, c'est-à-dire qu'elles possèdent leurs quatre murs, pignons, cheminées et toits dans un état satisfaisant ; tout l'intérieur a disparu, portes, fenêtres, chambranles, escaliers, poutres, solives, planchers ont servi à chauffer les soldats du kaiser.

Le centre du village est à peu près dans les mêmes conditions, la boulangerie coopérative possède encore son four et son pétrin mécanique ; la mairie, le presbytère, le bureau de poste, les écoles, ne présentent rien d'anormal ; l'église n'a reçu que deux obus, tout le mobilier, sauf la chaire et la tribune, a disparu, les dalles des caveaux ont été soulevées ; le clocher porte fièrement son coq et présente un cadran où l'aiguille est arrêtée à 3 heures 7 minutes.

Les vandales n'ont pas respecté le cimetière, et plusieurs sépultures sont ouvertes, les marbres gisent en morceaux ; le caveau de la famille de Villars a reçu leur visite, le premier et le deuxième cercueils de gauche sont à jour ; un crâne et des ossements sont visibles dans un caveau voisin appartenant à la famille d'un ancien officier, décoré de la Légion d'honneur.

Le château de M. de Marcé ne présente que les deux ailes est et ouest, le centre est éventré, les arbres du parc sciés à un mètre du sol gisent pêle-mêle sur les pelouses, le garage d'autos, les écuries, l'orangerie, sont en ruines.

Le haut du village paraît avoir plus souffert, des pâtés de maisons sont effondrées, le Maupas ne possède plus que sept ou huit maisons, le Champ du Merlier est dans les mêmes conditions.

Avant de partir, ils ont mutilé bien des arbres fruitiers et abattu les poteaux des lignes téléphoniques et électrique ; sur un tronçon, on peut lire : « Grande révolte Russie, au revoir, à Paris ».

Les pauvres ! ils se figuraient au moins prendre la route de ce Paris qu'ils ne verront jamais.

Maintenant, en attendant l'arrivée des prochains habitants, Carlepont présente une certaine animation avec ses 2.000 poilus, tous territoriaux, qui déambulent dans nos rues et foulent nos plâtras avec leur gaieté ordinaire ; ils sont fiers d'être les premiers entrés dans notre pays.

Arrivé, grâce au système D..., trente heures après le départ des boches, j'ai été dans ma propre maison l'hôte bien accueilli de ces braves poilus à qui j'adresse tous mes remerciements et principalement au sergent Jarousse, de la ° compagnie, pour sa cordiale et chaleureuse réception.

*Un poilu de Huleux.*

De nombreux journalistes visitèrent, à cette époque, les régions libérées — pas pour toujours, hélas ! — et leur indignation se traduit dans le compte rendu de leurs pèlerinages. Exemple :

« On se demande avec stupeur comment l'armée d'une nation qui se prétend civilisée a pu commettre de tels actes ; mais combien n'est-il pas plus déconcertant encore d'avoir à constater que ses soldats ont violé des tombeaux ! Dans le cimetière de Carlepont, la porte de la chapelle

« sépulcrale de la famille suisse de Graffenried-Villars a été  
« enlevée. Il n'en reste que les paumelles en cuivre. Une  
« pierre du caveau a été descellée et, par l'orifice ainsi pra-  
« tiqué, on aperçoit des ossements. La tombe de la famille  
« Caillé a été également profanée. La pierre qui la recouvre  
« est brisée et des restes humains sont à découvert ».

Les premiers habitants qui furent autorisés à rentrer arrivèrent le 8 mai. Ils s'installèrent dans des débris de maisons, abris précaires et branlants, à la merci de la chute d'un pan de muraille ou d'une cheminée, bouchant les trous avec des planches et des morceaux de tôle ramassés au hasard. Ils trouvèrent des poêles, des ustensiles de cuisine, quelques meubles dans les cagnas dont l'exploration était leur principale occupation, au risque d'accidents causés par des explosifs. C'était une existence de Robinsons.

Aucun coin de terre, champs ou jardins, n'ayant pu être remis en état, rien ne poussait. Pas de vaches, pas de poules, pas de lapins. Les territoriaux nourrissaient — et très bien — les quelques civils revenus et l'autorité militaire faisait amener, par ses camions, les quelques pièces de vin commandées à Compiègne par les débitants. Un de ces débitants, M. Maillot, reçut, peu après son retour, au début d'un après-midi, cinq pièces de vin. Il dut s'installer tout de suite à la cannelle de la première pièce pour remplir les bidons des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats et ne put cesser son travail qu'à onze heures du soir : la cinquième pièce était vide.

Malgré l'instabilité et l'insécurité de la situation, quelques personnes avaient ramené du mobilier ; d'autres avaient acheté des meubles neufs. Tout fut à nouveau perdu lors de la terrible ruée, minutieusement préparée pendant un an et qui devait nous donner le coup de grâce. Il ne s'en est pas fallu de beaucoup.

Et c'est pendant cette période — 21 juin, 21 août — que Carlepont eut le plus à souffrir.

Donc, le 21 juin 1918, les Allemands revenaient à Car-

le pont, mais les communiqués n'en font pas mention. Ils sont beaucoup moins loquaces que dans les périodes de succès : rien à signaler ; journée calme ; duel d'artillerie ; nous avons maintenu nos positions, etc. Il fallait alors, en effet, éviter à tout prix la démoralisation et les détails déprimants eussent été déplacés.

Bientôt après, heureusement, nous les verrons changer de ton.

Les habitants rentrés durent reprendre le chemin de l'exil, mais, au moins, cette fois, aucun d'eux ne retomba dans les mains de l'ennemi. Plusieurs avaient déjà fait un long séjour en pays envahi ou dans les camps allemands et nul ne se souciait de goûter à nouveau des geôles boches.

A partir d'août 1918, chaque jour confirme et rapproche la victoire de nos armes. Nous suivons fiévreusement la marche de nos troupes, qui libèrent pied à pied les pays envahis et toute nouvelle est un événement heureux.

A relire maintenant les communiqués, on se rend mieux compte des formidables efforts qu'il a fallu réaliser pour venir à bout d'un ennemi aussi puissant et aussi tenace. Au cours de la guerre, lorsque nous lisions, matin et soir, le récit des opérations, nous éprouvions plutôt une impression nerveuse ; la rage des échecs et la joie des succès étaient plus instinctives que réfléchies ; on n'apercevait pas encore, bien précise, toute la valeur de ces documents ; ils ne nous suffisaient pas. Maintenant, à tête reposée, leur netteté, leur calme stoïque, leur ampleur concise nous étonnent et l'on comprend mieux qu'ils aient maintenu notre confiance et notre moral. Nous ne parlons et ne voulons pas parler des pessimistes et des défaitistes. La gloire de nos soldats grandit encore à nos yeux, si possible. Le recul dégage les contours : l'histoire commence, et sa justice.

Nous avons relevé, dans ces communiqués, les phrases relatives à notre pays. Leur lecture est plus réconfortante que les renseignements du début de la guerre : « Liège est tombé aux mains de l'ennemi. Des forces allemandes im-

portantes traversent la Meuse.. » et tous les jours : « Nous avons dû céder du terrain, etc. »

L'ennemi refoulé remontait les vallées de l'Aisne et de l'Oise et chaque étape marquait une avance importante de nos troupes sur tout le front.

En voici les échos :

*Le 19 août 1918, 14 heures :*

... Hier, vers 18 heures, entre l'Oise et l'Aisne, nos troupes ont rectifié leur front sur une étendue de 15 kilomètres, entre le sud de *Carlepont* et *Fontenoy*, réalisant ainsi, sur toute la ligne, une progression moyenne de 2 kilomètres. Nous avons occupé le plateau à l'ouest de *Nampcel*...

*Le 20 août 1918, 7 heures :*

... Au nord de l'Aisne, complétant nos succès entre *Carlepont* et *Fontenoy*, nous avons enlevé le village de *Morsain*...

*Le 21 août 1918, 7 heures :*

... En dépit de la résistance opposée par l'ennemi, nous avons atteint sur notre gauche les lisières sud de la forêt d'*Ourscamp*, les abords de *Carlepont* et de *Caisnes*...

*Le 21 août 1918, 14 heures :*

... Ce matin nos troupes ont continué leur progression sur tout l'ensemble du front. *Carlepont* et *Cuts* sont tombés entre nos mains...

*Le 22 août 1918, 7 heures :*

... A gauche, les bois de *Carlepont* sont en notre pouvoir. Nous bordons l'Aisne à l'est de *Noyon*, entre *Sempigny* et *Pontoise*...

*Le 30 août 1918, 7 heures :*

... Plus au nord, la bataille a revêtu un caractère de vif acharnement. Nous avons enlevé *Noyon* de haute lutte et progressé jusqu'aux lisières sud d'*Haplincourt*. A l'est de *Noyon*, nous avons pris pied sur les pentes sud du mont *Saint-Siméon*...

Ainsi donc, depuis le 21-22 août, *Carlepont* était redevenu français et l'ennemi ne devait plus reparaitre chez nous ; mais c'est pendant cette période que la bataille causa

le plus de mal à nos villages. Les bois, les maisons, les arbres des jardins, tout fut haché par la mitraille et les arbres fruitiers sciés par les boches, qui n'avaient voulu laisser derrière eux que la terre nue.

C'est très triste de voir, en plaine, un pommier scié à 60 ou 80 centimètres du sol, la houppie couchée à côté du tronc, plus triste même que de voir une maison démolie. Car, si on peut bâtir une maison en six mois ou un an, il faut vingt ans pour faire un pommier et, chez nous, quand ils n'ont pas de cidre, les pauvres gens boivent de l'eau.

Les arbres des bois et des jardins ne valent guère mieux. Beaucoup sont morts sur pied, empoisonnés par les gaz. Les autres ont été frappés par des balles ou des éclats d'obus et leur vie s'écoule par leurs blessures. Ils reverdissent encore, prolongeant leur agonie, mais tous sont condamnés.

Les bois sont impraticables. Le sol y est crevé de trous d'obus, semé d'engins non éclatés, encombré de troncs et de branchages, de barbelés, de ronces, d'épines et d'églantiers. Et il leur manque leur plus belle parure : les Allemands ont scié et envoyé en Allemagne les chênes centenaires des bois d'Ourscamp, de Carlepont et de Pontoise.

La reconstitution s'opère lentement, très lentement, faute d'argent et les habitants ne peuvent rentrer que par petits groupes, faute de logements. En 1914, Carlepont comptait 1.175 habitants. Le recensement du 6 mars 1921 a indiqué 543 habitants, sur lesquels il faut compter d'assez nombreux ouvriers étrangers employés à la reconstitution. Dans cette diminution du chiffre de la population, les pertes du fait de la guerre interviennent dans les proportions suivantes :

Sur 83 mobilisés de la commune, 44 ont été tués au front ; 10 civils sont morts en captivité en Allemagne et 120 en pays envahi, ce qui, pour les quatre années de guerre, représente une moyenne d'environ 45 décès par an, alors qu'avant 1914 la moyenne des décès annuels était de 20.

Lorsque notre région fut définitivement libérée de l'ennemi, en 1918, Carlepont, quand on le voyait de loin, en

arrivant par les routes de Compiègne, de Bailly, de Cuts ou de Vic-sur-Aisne, ou en débouchant de la forêt d'Ourscamp, avait une apparence à peu près normale.

A quelque distance, on voyait les maisons debout ; elles faisaient illusion et on éprouvait un certain soulagement. Mais chaque pas qui vous rapprochait du pays faisait évanouir ce mirage et, entré dans le village à peu près désert, on constatait que pas une maison n'était intacte. Les toitures qui ne s'étaient pas effondrées étaient toutes soufflées ; les murailles étaient percées de trous d'obus ; à la place d'autres immeubles ne subsistaient que des pans de murs d'un équilibre inquiétant. Plus de portes, plus de fenêtres, plus de planchers, plus d'escaliers : les boches avaient tout arraché pour faire du feu.

L'église est un amas de pierres de taille, de moellons, de gravats ; il reste seulement un pan de la tour du clocher et une partie du portail. Une niche s'y voit encore, avec la statue de Saint Eloi, patron de la paroisse, mutilée par des éclats d'obus. La sacristie seule a été à peu près respectée, protégée par le clocher, et le maître-autel, miraculeusement sauvé, a été transporté dans la chapelle provisoire.

A la Mairie, toutes nos archives ont disparu, emportées par le souffle empoisonné de la guerre — cadastre, état civil, registres, bibliothèque scolaire, etc., — et, comme monuments de notre histoire, nous ne conservons que les quelques documents que nous avons pu réunir dans cet essai.

Le château est coupé par le milieu. Les ailes seules subsistent, percées à jour. Une quantité d'arbres du parc, dont la superficie dépasse 40 hectares, ont été abattus par la mitraille. Dans le petit bois, qui formait le fond de la propriété, borné par le chemin des Arches, la route de Noyon jusqu'à la Bellourde et le chemin des Essarts, tous les arbres qui n'ont pas été brisés sont atteints par les éclats, les balles ou les gaz et sont condamnés à mort : pas un n'est à conserver.

Sur le bord du chemin des Arches restent deux abris en

béton armé pour grosses pièces d'artillerie. On les maintient sans doute comme témoins de la guerre. Il faudra cependant un jour se débarrasser de ces souvenirs cruels et encombrants : on recule pour mieux les faire sauter.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la reconstitution : notre travail ne serait plus à jour depuis longtemps lorsqu'il paraîtrait, puisque la situation s'améliore de semaine en semaine, et c'est là l'affaire des statistiques administratives.

Nous souhaitons simplement, comme tous les intéressés, qu'elle soit la plus rapide possible et il ne nous reste qu'à écrire le mot « fin » en bas de notre ouvrage, neuf ans après l'avoir commencé.

ROBERT CAPELLE et GASTON FLEURY.

---